

# TABLEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

ÉDITION 2014

**Agence française pour les investissements internationaux (AFII)**

*en collaboration avec*

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)



# TABLEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

ÉDITION 2014

**Agence française pour les investissements internationaux (AFII)**

*en collaboration avec*

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>Synthèse</b> .....	<b>11</b>
<b>Chapitre 1 Les indicateurs de résultat</b> .....	<b>15</b>
I. Investissements directs étrangers .....	<b>16</b>
II. Internationalisation et ouverture des économies .....	<b>21</b>
III. Activités stratégiques .....	<b>23</b>
IV. Compétences étrangères .....	<b>25</b>
<b>Chapitre 2 Les déterminants de l'attractivité</b> .....	<b>29</b>
I. Taille et dynamisme du marché .....	<b>30</b>
II. Éducation et capital humain .....	<b>34</b>
III. Recherche et innovation .....	<b>37</b>
IV. Infrastructures .....	<b>42</b>
V. Environnement administratif et réglementaire .....	<b>46</b>
VI. Environnement financier .....	<b>50</b>
VII. Coûts et fiscalité .....	<b>52</b>
VIII. Qualité de vie .....	<b>57</b>
IX. Croissance verte .....	<b>60</b>
<b>Complément A Les perceptions des investisseurs étrangers</b> .....	<b>65</b>
<b>Complément B La dynamique des territoires français</b> .....	<b>71</b>
<b>Complément C L'Union européenne est un acteur incontournable</b> .....	<b>79</b>
<b>Annexes méthodologiques: liste des indicateurs</b> .....	<b>85</b>
I. Les indicateurs de résultats .....	<b>86</b>
II. Les déterminants de l'attractivité .....	<b>87</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>92</b>



# INTRODUCTION



# INTRODUCTION

La mondialisation a renforcé le poids accordé à l'attractivité. La capacité d'un pays à attirer et à retenir des capitaux et des talents étrangers est devenue un élément clé des politiques économiques de croissance.

L'attractivité est une notion complexe qui mêle indicateurs économiques objectifs et perception des investisseurs étrangers à l'égard de la compétitivité d'une économie. Les différents classements internationaux et études sur les investissements internationaux ne manquent pas, et reposent sur des indices composites de compétitivité et d'enquêtes d'opinion.

Pour la cinquième année consécutive, le Tableau de bord de l'attractivité de la France réalisé par l'Agence française pour les investissements internationaux, en collaboration avec la Direction générale du Trésor et le Commissariat général à l'égalité des territoires, apporte une contribution originale dans ce domaine.

Il compare les principaux déterminants de quatorze pays de l'OCDE, en rassemblant un vaste ensemble de données économiques relatives aux indicateurs et déterminants de l'attractivité, sans postuler un système d'agrégation et de pondération de ces données. Il permet d'établir ainsi un diagnostic holiste et objectif de l'attractivité du site France.

Le Tableau de bord offre l'occasion d'illustrer l'ouverture de la France au monde : 4<sup>e</sup> économie mondiale en termes de stock d'IDE entrants, l'une des trois économies européennes les plus attractives aux investisseurs étrangers créateurs d'emploi, 1<sup>er</sup> destination européenne des investissements industriels étrangers, 4<sup>e</sup> pays mondial d'accueil des étudiants en mobilité internationale.

Le Tableau de bord de l'attractivité de la France fournit les clés de cette dynamique, en mettant en lumière les points forts du site France : son marché, son positionnement géographique en Europe, la vitalité de la démographie, la qualité de l'éducation, la productivité de la main-d'œuvre, l'excellence des infrastructures, la qualité du cadre de vie, notamment.

Il confirme dans d'autres domaines (complexité administrative et réglementaire, pression fiscale) la nécessité de regagner du terrain dans un environnement concurrentiel et souligne l'intérêt des réformes en cours, et plus particulièrement le Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Enfin, il identifie les facteurs d'attractivité pour lesquels la France progresse depuis quatre ans, à l'image d'une maîtrise marquée des coûts horaires dans l'industrie par rapport à ses concurrents européens, une amélioration de l'avantage technologique révélé de la France dans les biotechnologies.

Trois compléments enrichissent la réflexion.

Le premier revient sur les perceptions des décideurs étrangers, qui influencent les choix de localisation, autant que les indicateurs économiques. Les atouts structurels de la France, et, en particulier, la qualité de l'environnement offert aux entreprises innovantes ainsi que la performance de la main-d'œuvre française, sont largement reconnus. À ce titre, la French tech représente un levier d'image et d'attractivité pour la France.

Le second éclaire les enjeux territoriaux de l'accueil des investissements étrangers et des groupes internationaux, en soulignant leur contribution au développement économique, en termes d'emploi. Les politiques de « clusters » (pôles de compétitivité et grappes d'entreprises en particulier), ainsi que le développement des infrastructures, tant au niveau des transports que du numérique, sont des facteurs essentiels de la politique d'attractivité de notre économie.

Le dernier complément est consacré à l'affirmation du marché européen sur la scène internationale : l'Europe est la première puissance économique mondiale, la première puissance commerciale ainsi que la première région d'accueil des entreprises étrangères.

## ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'attractivité économique peut être définie comme la capacité à attirer les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles – capitaux, travailleurs qualifiés – sur un territoire. Cette capacité renvoie à une gamme large de déterminants macroéconomiques. En rassemblant un vaste ensemble de données économiques sans postuler un système d'agrégation, nous proposons un diagnostic objectif de l'attractivité du site France. Nous avons identifié les indicateurs clés que sont la taille des marchés, le capital humain, la recherche et l'innovation, les infrastructures, l'environnement administratif et financier, le coût du capital et du travail (au sein desquels la fiscalité joue un rôle important), sans oublier la qualité de vie. Chaque thème est illustré à partir d'indicateurs spécifiques.

## ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE : LES RÉSULTATS OBSERVÉS

Les pays étudiés sont :

### Européens :

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Espagne
- Finlande
- France
- Irlande
- Italie
- Pays-Bas
- Pologne
- Royaume-Uni
- Suède

### Non européens :

- États-Unis
- Japon

Ces pays ont un poids important dans les investissements internationaux et/ou entretiennent des relations économiques importantes avec la France. La Pologne a été choisie pour intégrer un pays d'Europe centrale et orientale ayant récemment rejoint l'UE. Les performances relatives de ces 14 pays sont autant que possible comparées à la moyenne européenne. Pour certains indicateurs déterminants, une comparaison mondiale est proposée.

## Synthèse des principaux indicateurs de résultat

Indicateurs	Rang de la France parmi les 14 pays étudiés*	Premiers parmi les 14 pays étudiés
Proportion d'étudiants étrangers inscrits dans des programmes de recherche de haut niveau (En %, 2012)	1 (1)	France, Royaume-Uni
Projets d'investissements industriels en Europe*** (En nombre, 2012)	1** (1)	France, Royaume-Uni
Projets d'investissements d'origine étrangère en Europe*** (En nombre, 2012)	2** (2)	Royaume-Uni, France
Part de la France dans l'accueil des étudiants étrangers (En %, 2012)	4 (4)	États-Unis, Royaume-Uni
Stock d'investissements directs étrangers reçus (En Mds\$, 2013)	4	États-Unis, Royaume-Uni
Poids des filiales étrangères dans l'emploi du secteur manufacturier (En %, 2011)	8 (7)	Irlande, Belgique
Stocks d'investissements directs étrangers entrants (En % du PIB, 2013)	8 (8)	Belgique, Irlande
Poids des filiales étrangères dans la valeur ajoutée du secteur manufacturier (En %, 2011)	10 (7)	Irlande, Belgique

\* Entre parenthèses le rang de la France dans l'édition 2013 du Tableau de bord.

\*\* Selon Ernst & Young, la France est le 3<sup>e</sup> pays d'accueil des investissements étrangers en Europe.

\*\*\* Le classement est basé sur les 12 pays européens de notre échantillon, le Japon et les États-Unis en sont exclus.

## Synthèse des principaux déterminants d'attractivité (indicateurs triés des plus au moins favorables)

Indicateurs	Rang de la France parmi les 14 pays étudiés*	Premiers parmi les 14 pays étudiés
Incitations fiscales à la R&D des entreprises (En % du PIB, 2011)	1 (1)	France, États-Unis
Part de marché dans l'industrie européenne de fonds d'investissement (En %, décembre 2012)	1 (1)	France, Allemagne
Prix de l'électricité (En euro par kWh, 2 <sup>e</sup> semestre 2013)	1 (2)	France, Suède
Marques commerciales déposées (Nombre de demandes déposées, 2012)	2 (1)	Autriche, France
Transport aérien de passagers de l'UE27 (En millions de passagers, 2013)	2 (2)	Royaume-Uni (London Heathrow), France (Roissy Charles de Gaulle)
Taux de pénétration de l'internet haut débit fixe (Nombre d'abonnés pour 100 habitants, juin 2013)	2 (2)	Pays-Bas, France
Transport ferroviaire de marchandises (En millions de tonnes-km, 2013)	3 (3)	Allemagne, Pologne
Accès aux marchés de l'UE27 (Indice France=100, 2013)	3 (3)	Belgique, Pays-Bas
Personnel de R&D (Effectifs pour 1 000 actifs, 2012)	4 (4)	Finlande, Suède
Exportations de services (En % des exportations mondiales, 2013)	4 (3)	Chine, États-Unis
PIB mondial (En milliards d'USD, 2013)	5 (5)	États-Unis, Chine
Modèles et dessins industriels (Nombre par million d'habitants, 2012)	5	Suède, Autriche
Facilité d'accès aux emprunts (Score du WEF, 2013-2014)	6 (10)	Finlande, Suède
Ressources humaines en science et technologie (Part dans l'emploi total, 2012)	6 (5)	Suède, Pays-Bas
Avantage technologique révélé dans la nanotechnologie (Indice, 2011)	6 (5)	Espagne, États-Unis
Productivité par tête du travail (En USD, à la parité des pouvoirs d'achat de 2012)	6 (6)	États-Unis, Irlande
Investissement en capital risque (En % du PIB, 2012)	6 (6)	Irlande, Suède
Moindre inégalité de la distribution des revenus (Coefficient de Gini, 2012)	7 (7)	Finlande, Belgique
Intensité des activités de R&D (En % du PIB, 2012)	7 (7)	Finlande, Suède
Pourcentage des 25-34 ans ayant atteint un niveau d'éducation supérieure (2012)	8 (5)	Japon, Irlande
Rémunération du travail par salarié dans le secteur manufacturier (En USD, 2012)	8 (8)	Pologne, Italie
Avantage technologique révélé dans les TIC (Indice, 2011)	8 (8)	Finlande, Japon
Brevets triadiques (Nombre de brevets par million d'habitants, 2012)	8 (8)	Japon, Suède
Croissance du PIB (En %, 2013)	8 (9)	États-Unis, Royaume-Uni
Cotisations sociales (En % des recettes fiscales totales, 2012)	10 (13)	Irlande, Royaume-Uni
Taux nominal de l'impôt sur les sociétés (En %, 2012)	12 (12)**	Irlande, Pologne

\* Entre parenthèses le rang de la France dans l'édition 2013 du tableau de bord.  
 \*\* Exclut États-Unis et Japon.



# SYNTHÈSE

## SYNTHÈSE

### L'analyse des indicateurs économiques du tableau de bord de l'attractivité de l'économie française souligne l'attractivité de notre territoire qui bénéficie :

- **de son positionnement géographique en Europe** qui en fait un véritable tremplin vers le marché européen et africain (3<sup>e</sup> en termes d'accès à l'UE27), de **la taille du marché domestique** (la France est la 5<sup>e</sup> économie mondiale);
- **de sa puissance commerciale** : 4<sup>e</sup> exportatrice mondiale de services et 6<sup>e</sup> exportatrice mondiale de biens;
- **des compétences de sa main-d'œuvre** se traduisant notamment par une productivité horaire élevée (6<sup>e</sup> mondiale et 4<sup>e</sup> de notre échantillon), une bonne représentation des chercheurs dans la population (9,2 chercheurs pour 1 000 actifs, 4<sup>e</sup> de notre échantillon);
- **de la qualité de ses infrastructures** (outre le réseau terrestre et maritime, la France bénéficie d'infrastructures aéroportuaires : Roissy-Charles de Gaulle, 2<sup>e</sup> derrière l'aéroport London Heathrow pour les passagers et 1<sup>er</sup> pour le fret) ainsi qu'une attractivité forte en termes d'accès à l'énergie avec un réseau électrique performant et fiable (**un niveau de prix de l'électricité parmi les plus compétitifs d'Europe**), et une très bonne pénétration de l'internet haut débit fixe (2<sup>e</sup> de notre échantillon);
- **de bonnes performances en matière d'innovations commerciales** (2<sup>e</sup> de notre échantillon) et **de modèles et dessins industriels** (5<sup>e</sup> de notre échantillon). Elle a amélioré sa position dans les domaines technologiques les plus porteurs;
- du maintien de sa compétitivité coût depuis 2007, avec un coût horaire pour l'ensemble de l'économie qui a stagné alors qu'il progresse pour la zone euro. À ce titre, le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 permet d'alléger le coût des entreprises. L'INSEE constate **une baisse de l'indice du coût du travail au premier trimestre 2013** et estime que sur l'ensemble des secteurs marchands non agricoles, l'indice du coût du travail (salaires et charges) est inférieur de 1,8 % au niveau qu'il aurait atteint sans le CICE;
- d'une bonne compétitivité coût dans les activités de R&D qui s'est renforcée depuis 2008 (2<sup>e</sup> de l'échantillon KPMG), la France offre le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux pour les entreprises (1<sup>er</sup> de notre échantillon);
- d'une qualité de vie : **le système public permet d'accéder en France à un ensemble de services gratuits et de qualité, notamment en matière d'éducation et de santé.**

### Ces avantages ne constituent pas pour autant un acquis définitif.

L'éducation et le capital humain qui font partie des atouts principaux de la France, sont une priorité pour notre gouvernement, qui consacre une part importante de son budget à l'Éducation nationale. Cependant, un recul de la France dans la proportion des 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur est à noter. Elle a perdu trois rangs depuis la dernière édition du tableau de bord, passant du 5<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> rang. La proportion

de Français de cette tranche d'âge diplômés du supérieur est restée élevée, mais stable à 43 %, quand celle des Pays-Bas, de la Suède et de la Belgique a augmenté respectivement de 8 %, 1,4 % et 1,2 %. Ces trois pays ont ainsi amélioré leur performance et passent devant la France.

**Bien que la France reste une des principales économies mondiales en termes de dépenses intérieures de recherche et développement**, le classement de la France s'est également détérioré dans certains indicateurs relatifs à la recherche et au développement. Ainsi, l'évolution des dépenses en R&D des entreprises en France a légèrement ralenti en 2012 (+3 %) par rapport à la période 2009-2011 (+3,2 %), tout en restant supérieure à la période 2007-2009 (+1,7 %). **La France est néanmoins en recul face à la forte progression de la DIRDE en 2012 aux États-Unis** (+5,8 %, contre +0,5 % sur la période 2009-2011) **et en Irlande** (+4,8 %, contre +0,2 %). La France dispose cependant d'un fort dispositif de financement public de la R&D des entreprises; en effet, le soutien public à la DIRDE (financement direct et incitations fiscales) représente 38 % du PIB, ce qui place la France au 1<sup>er</sup> rang de l'échantillon sur cet indicateur.

### Une analyse plus fine des indicateurs permet cependant de nuancer les faiblesses.

L'indicateur de rémunération du travail par salarié en 2012 place la France à la 7<sup>e</sup> place de l'échantillon, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni. Et la tendance est à l'amélioration. Cet indicateur a connu une hausse de +2 % en France en 2012, contre +2,4 % au Royaume-Uni et +2,6 % en Allemagne. En termes de coûts salariaux unitaires pour l'ensemble de l'économie – indicateur prenant en compte la productivité – la France a connu une hausse de +1,2 % en 2013, contre +1,5 % pour le Royaume-Uni et +1,9 % pour l'Allemagne. Et l'écart est d'autant plus important pour la seule industrie manufacturière : +1,3 % pour la France en 2013, +2,7 % pour le Royaume-Uni et +4,5 % pour l'Allemagne.

En termes de fiscalité, **la France enregistre le taux d'imposition nominal sur les sociétés le plus important de l'échantillon**, son taux implicite étant significativement plus faible. Toutefois, **le taux moyen du coin fiscal** (différence entre ce que les employeurs payent sous forme de salaires et de charges sociales, et ce dont les salariés disposent après impôts et déduction des cotisations de sécurité sociale), également un des plus élevés de l'échantillon, **a sensiblement reculé pour les célibataires sans enfant avec un salaire égal à 100 % du salaire moyen pour la France en 2013**. Cette amélioration fait passer son taux sous le taux moyen du coin fiscal pour l'Allemagne.

Enfin, nous pouvons remarquer **l'amélioration conséquente de la facilité d'accès aux emprunts** où la France passe de la 10<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> place de l'échantillon selon le *Global Competitiveness report 2013-2014* du WEF, soit au même niveau que l'Allemagne (6<sup>e</sup>) et devant le Royaume-Uni (10<sup>e</sup>).

Le tableau de bord de l'attractivité de la France met en exergue les atouts structurels de son économie. Cependant, dans un environnement concurrentiel exacerbé, la France doit redoubler d'efforts pour maintenir son rang dans l'économie mondiale. Dans

ce cadre, les réformes visant à renforcer l'attractivité de la France en matière de développement technologique et d'innovation, ainsi que celles visant à améliorer l'environnement administratif et réglementaire de la France méritent d'être poursuivies.

Points forts de la France	RANG FRANCE		Premiers pays
	Édition 2014	Variation	
<b>I. TAILLE ET DYNAMISME DU MARCHÉ</b>			
Accès aux marchés de l'UE27	3	0	Belgique, Pays-Bas
Dépenses de consommation finale	2	n/a	Royaume-Uni, France
Taux de fécondité	2	n/a	Irlande, France
Exportation de services	4**	0	États-Unis, Royaume-Uni
Part de marché dans les IDE sortants	4	1	États-Unis, Royaume-Uni
<b>II. ÉDUCATION ET CAPITAL HUMAIN</b>			
Personnel de R&D, effectif pour 1 000 actifs	4	0	Finlande, Suède
Productivité horaire du travail	4	0	États-Unis, Belgique
<b>III. RECHERCHE ET INNOVATION</b>			
Crédits publics pour la R&D	4	n/a	États-Unis, Japon,
Marques commerciales déposées par pays d'origine	2	-1	Autriche, France
<b>IV. INFRASTRUCTURES</b>			
Transport routier de marchandises	4	0	Allemagne, Pologne
Transport ferroviaire de marchandises	3	0	Allemagne, Pologne
15 premiers aéroports de l'UE28	2	0	Royaume-Uni, France
Investissement dans les OTP	4	n/a	Pays-Bas, États-Unis
Taux de pénétration de l'internet haut débit	2	0	Pays-Bas, France
Déploiement de l'IPv6	3	n/a	Belgique, Allemagne
Prix de l'électricité	1	1	France, Suède
<b>V. ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE</b>			
Facilités administratives en termes d'exécution des contrats	3	1	Allemagne, Autriche
Utilisation d'internet par les particuliers pour leurs contacts avec les pouvoirs publics	4	n/a	Pays-Bas, Suède
Estimation de la valeur des marchés publics	2	n/a	Royaume-Uni, France
Évolution de l'estimation annuelle de la valeur des marchés publics	1	n/a	France, Allemagne
Accessibilité de la justice	2*	n/a	Finlande, France
Variation nette des créations d'entreprise	1*	n/a	France, Royaume-Uni
<b>VI. ENVIRONNEMENT FINANCIER</b>			
Parts de marché dans l'industrie européenne de fonds d'investissements	1	0	France, Allemagne
<b>VII. COÛTS ET FISCALITÉ</b>			
Coût d'exploitation des entreprises - Ensemble économie	3*	0	Pays-Bas, Royaume-Uni
Coût d'exploitation des entreprises - Secteur de la R&D	3*	-1	Pays-Bas, Royaume-Uni
Évolution du coût horaire de la main-d'œuvre - Ensemble de l'économie	3	3	Royaume-Uni, Irlande
Évolution du coût horaire de la main-d'œuvre - Industrie	3	-1	Royaume-Uni, Irlande
Évolution des coûts salariaux unitaires - Ensemble économie	4	3	Espagne, Suède
Financement public et incitations fiscales à la R&D des entreprises	1	0	France, États-Unis
<b>VIII. QUALITÉ DE VIE</b>			
Dépenses publiques de protection sociale	1	0	France, Belgique
Dépenses de santé	2	0	Pays-Bas, France
Accessibilité de la santé	1	n/a	France, Pologne
Dépenses publiques pour la culture, les loisirs et les cultes	2	n/a	États-Unis, France
<b>IX. CROISSANCE VERTE</b>			
Production primaire d'énergie provenant des énergies renouvelables	2	0	Allemagne, France
Intensité carbone	2	0	Suède, France
Émissions de CO <sub>2</sub> par combustion de carburant, pour mille habitants	2	n/a	Suède, France
Intensité énergétique du PIB, avec et sans l'énergie nucléaire	1	n/a	France, Irlande

\* Échantillon restreint (10 pays ou moins).  
 \*\* Parmi les premières économies mondiales



CHAPITRE 1

# LES INDICATEURS DE RÉSULTAT

- I. INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS
- II. INTERNATIONALISATION ET OUVERTURE DES ÉCONOMIES
- III. ACTIVITÉS STRATÉGIQUES
- IV. COMPÉTENCES ÉTRANGÈRES

# I • INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

**La France accueille sur son sol le 4<sup>e</sup> stock d'investissements directs étrangers (IDE) dans le monde, après les États-Unis, la Chine et le Royaume-Uni.**

**Les flux mondiaux d'investissements directs étrangers (IDE) ont connu une progression de 9 % pour atteindre 1452 Mds\$ en 2013. Les principaux pays d'accueil des IDE sont les États-Unis, la Chine, la Russie, Hong Kong et le Brésil. Les BRICS deviennent des acteurs incontournables et reçoivent 21 % de l'ensemble des flux d'IDE en 2013 contre 11 % sur la période 2005-2007.**

**Selon les données de la Banque de France, les investissements étrangers ont progressé de 3,3 % et les opérations en capital social représentant de nouvelles implantations sur le territoire français sont en hausse de 53 % en 2013.**

Selon les estimations de la CNUCED, les flux mondiaux d'IDE ont progressé de 9 % en 2013, passant de 1330 à 1452 Mds\$ de dollars.

Les entrées d'IDE en Europe ont atteint 251 Mds\$ (en hausse de 3 %) dont 246 Mds\$ dans les pays de l'UE (en hausse de 14 %).

Les pays émergents et en développement sont pour la 2<sup>e</sup> année consécutive les premiers pays récipiendaires : avec 778 Mds\$, ils accueillent 54 % des flux mondiaux.

En termes de flux, les principaux pays d'accueil des IDE en 2013 sont les États-Unis, la Chine, la Russie, Hong Kong et le Brésil. Les BRICS deviennent des acteurs incontournables et reçoivent 21 % de l'ensemble des flux d'IDE en 2013 contre 11 % sur la période 2005-2007.

Avec 5 Mds\$ d'IDE entrants, la France sort du top 20.

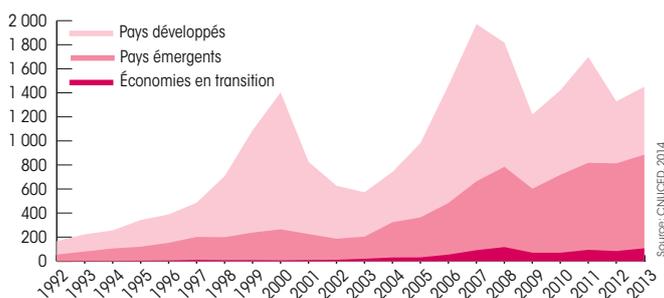
En termes de stocks d'IDE, **la France se positionne au 4<sup>e</sup> rang mondial et au 2<sup>e</sup> rang européen** avec 1081,5 Mds\$ en 2013, derrière les États-Unis (4 935 Mds\$), la Chine (inclus Hong Kong) (2 400,7 Mds\$), et le Royaume-Uni (1 605,5 Mds\$).

**Par rapport à la richesse nationale (stocks d'IDE / PIB), la France accueille deux fois plus d'investissements étrangers que l'Allemagne, l'Italie ou l'Irlande.**

Les pays qui devancent la France sont généralement des économies de plus petite taille, dans lesquelles une part importante des flux d'IDE enregistrés sont liés aux activités transfrontalières à des sociétés holding ou à des entités à vocation spécifique : Belgique, Pays-Bas, Irlande (cf. encadrés méthodologiques).

**Flux d'investissements directs étrangers entrants**  
Évolution 1992-2013

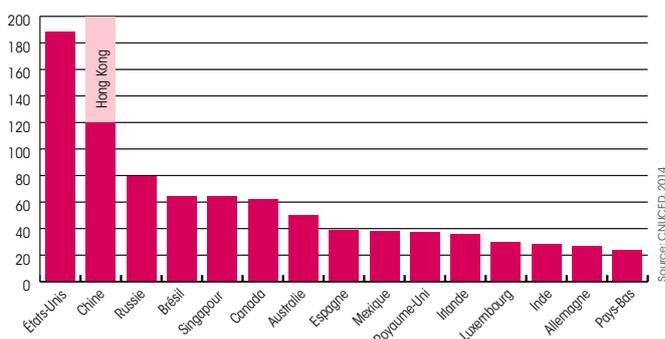
En milliards d'USD courants



**Flux d'investissements directs étrangers entrants (2013)**

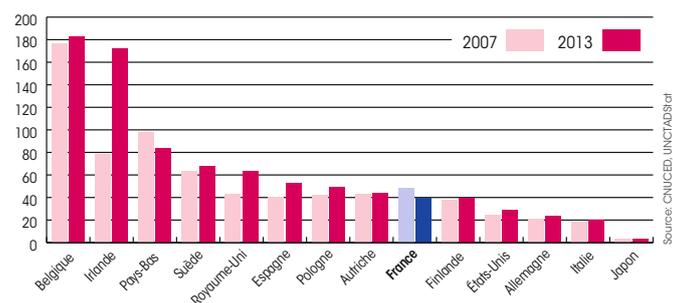
Les principaux pays d'accueil

En milliards d'USD courants



**Stocks d'investissements directs étrangers entrants**

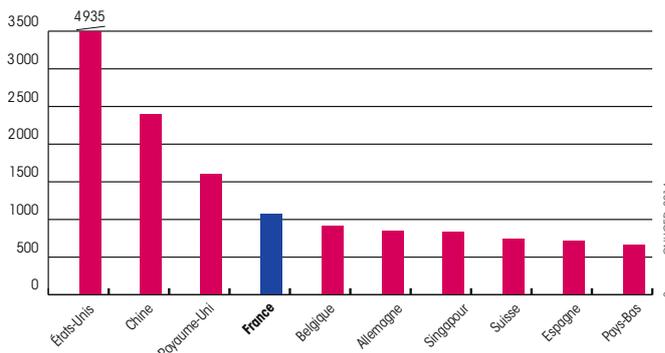
En % du PIB



**Stock d'investissements directs étrangers entrants (2013)**

Les principaux pays d'accueil

En milliards d'USD courants



## FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS, CNUCED

### Définition

Les statistiques de flux et de stocks d'investissements directs au niveau mondial sont collectées par la CNUCED, et par le FMI s'agissant des stocks, auprès des banques centrales, des instituts statistiques ou des autorités nationales. L'investissement direct est établi dès lors qu'une entreprise ou un particulier (l'investisseur) détient au moins 10 % des droits de vote lors des assemblées générales d'une entreprise (considérée alors comme l'entreprise investie) ou, à défaut, 10 % du capital social. L'ensemble des opérations financières entre les deux entreprises est alors enregistré en investissements directs et est présenté dans le compte financier de la balance des paiements<sup>(1)</sup>.

Les statistiques de flux d'investissement direct étranger retracent les transferts de capitaux entre les entreprises étrangères et leurs filiales françaises. Elles prennent en compte :

- les opérations en capital social *stricto sensu*, qui comprennent les créations, les

acquisitions d'entreprises réalisées sous forme d'acquisitions de titres ou d'actifs productifs, les subventions d'équilibre, les consolidations de prêts, prêts subordonnés et prêts participatifs du secteur bancaire;

- les investissements immobiliers;
- les bénéfices réinvestis, qui correspondent à la part des résultats opérationnels des entreprises investies revenant à la maison-mère au cours d'un exercice comptable, diminués des dividendes versés à la maison-mère au cours du même exercice;
- les autres opérations, qui recouvrent les opérations de prêt, avances, dépôts, à court et long terme, entre sociétés affiliées, à l'exception des crédits commerciaux et des crédits et dépôts entre les banques résidentes et leurs correspondants étrangers, classés en « autres investissements ».

### La fiabilité des données de la CNUCED présente des limites méthodologiques :

- Les flux d'IDE regroupent des opérations

de nature très différentes, qui ne peuvent être interprétées de manière satisfaisante au niveau agrégé comme le fait la CNUCED: les créations d'entreprise et acquisitions de capital, les investissements immobiliers (fondus au sein du poste « capital social ») et les prêts intra-groupe. Au-delà de la simple interprétation du montant total des IDE, il convient d'analyser l'évolution des investissements dits en « capital social », qui représentent les nouvelles implantations en France.

- Le recensement des flux d'IDE réalisé par les banques centrales est imparfait, puisqu'à l'exception de la France notamment, la plupart des États n'appliquent pas la nouvelle méthodologie préconisée par le FMI et l'OCDE visant à appliquer le principe directionnel étendu aux prêts entre filiales sœurs. Il s'agit notamment de corriger les prêts intra-groupe qui recensent plusieurs fois des transactions correspondant à une même opération.

(1) Méthode balance des paiements, 05-016z, novembre 2005.

## FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS, BANQUE DE FRANCE

Selon la méthodologie internationale de référence du *Manuel de la balance des paiements du FMI* (6<sup>e</sup> édition), la Banque de France estime que les flux d'investissements étrangers entrants en France s'établissent à 12,7 Mds€ en 2013, en hausse de 3,3 % par rapport à l'année 2012. Au-delà de la simple interprétation du montant total des IDE, il convient donc d'analyser et de distinguer l'évolution des différentes composantes (cf. figure 1 ci-dessous).

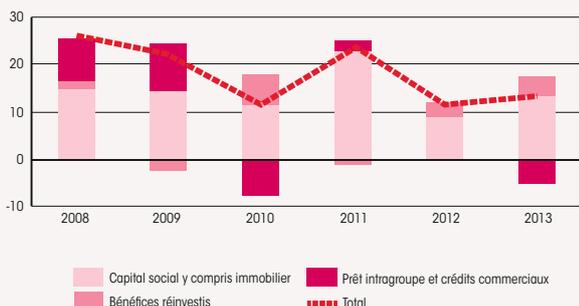
Les flux d'IDE en France (Mds€)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Les flux d'IDE totaux</b>	<b>25,7</b>	<b>22,1</b>	<b>10,5</b>	<b>24,1</b>	<b>12,3</b>	<b>12,7</b>
Capital social	15,0	14,5	11,5	22,8	8,8	13,4
Bénéfices réinvestis	1,8	-2,3	6,3	-1,1	3,5	4,1
Autres opérations	8,8	10,0	-7,4	2,4	0,0	-4,9

Source: Banque de France

### Flux d'investissements directs étrangers, Banque de France

En milliards d'USD courants



### Flux d'IDE au sens balance des paiements et questions méthodologiques

La Banque de France souligne que la hausse des flux d'IDE observée ces dernières années résulte notamment des prêts intra-groupe, qui traduisent en partie le rôle croissant des établissements à vocation spécifique (EVS). Ces EVS, implantés dans des zones fiscales favorables, ont pour activité principale la détention de titres de participations de sociétés étrangères pour le compte de leur maison-mère, ainsi que la gestion de trésorerie entre les différents affiliés du groupe. Ces échanges accroissent les flux d'IDE et rendent difficile l'interprétation des statistiques d'investissements directs.

La Banque de France établit les statistiques d'IDE selon 2 méthodologies: (i) une méthodologie traditionnelle, appliquée par la plupart des États et utilisée par les organisations internationales; elle seule permet une comparaison mondiale et un classement des États selon leur niveau d'IDE, en flux ou en stock; (ii) la méthodologie dite du « principe directionnel étendu », préconisée par le FMI (6<sup>e</sup> édition du *Manuel de la balance des paiements du FMI – BPM6*) et l'OCDE mais encore appliquée par peu d'États, consistant à retraiter les opérations de prêts intra-groupe pour ne retenir qu'un chiffre net par groupe.

**Une conclusion s'impose: l'attractivité d'une économie ne peut être appréhendée à partir de ces seuls flux d'IDE, dont les montants recouvrent des flux de nature très diverse.**

**Le recours à des données de firmes est dès lors nécessaire.** L'analyse doit intégrer les données relatives aux projets d'investissement productifs d'origine étrangère, ainsi que celles relatives à la contribution des filiales étrangères aux économies (emploi, R&D, valeur ajoutée). Telle est l'orientation retenue, dans son rapport annuel, par l'AFII.

## PRINCIPE DIRECTIONNEL, BANQUE DE FRANCE

La règle du principe directionnel étendu<sup>(1)</sup> consiste à classer les prêts entre sociétés sœurs d'un même groupe international (c'est-à-dire sans lien direct en capital social entre elles, ou avec une participation de l'une au capital de l'autre inférieure à 10 %) en investissements directs français à l'étranger ou en investissements directs étrangers en France en fonction du lieu de résidence de la tête de groupe. L'enregistrement des opérations selon le *principe directionnel* se fait sur la base du classement, dans l'économie déclarante, en tant que « résidente » ou « non résidente », de la **société-mère de contrôle ultime** sur les entreprises concernées. **La direction de l'influence ou du contrôle, direct ou indirect, varie selon que l'entité de contrôle ultime est, ou non, résidente.**

Dans ce cas, il ne s'agit plus de l'investisseur immédiat, mais de l'investisseur ultime.

Selon cette règle, les prêts entre sociétés sœurs appartenant à un même groupe international ne doivent plus être classés en fonction du sens du prêt, mais d'après la résidence de la tête de groupe. Cette méthode, qui aboutit à ce que les montants de flux et d'encours de prêts transfrontières croisés au sein d'un même groupe se compensent entre eux, fait diminuer substantiellement le volume global des flux d'IDE entrants et sortants.

Le reclassement des prêts intra-groupe selon la règle du principe directionnel étendu se traduit donc par une modification de la ventilation géographique et des montants des flux d'IDE. Pour la période 1999-2009, une correction à la baisse des flux d'IDE est obser-

vée. Cette évolution modifie en particulier les flux avec le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et les États-Unis. Ces pays représentent près de 75 % du total des corrections. À noter que les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et le Royaume-Uni sont réputés accueillir un nombre important d'entités à vocation spécifique et autres centres de trésorerie. Cette méthode deviendra la norme pour la présentation des statistiques d'investissements directs à l'échelle européenne à compter de 2014.

<sup>(1)</sup> Cf. encadré 2.1, page 32, du *Rapport annuel 2009 de la balance des paiements et de la position extérieure de la France*.

## DES OUTILS PUBLICS MOBILISÉS EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'INVESTISSEMENT

**Des outils redonnant aux entreprises les moyens d'un positionnement offensif et durable dans la concurrence internationale.**

- **Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi** annoncé par le Premier ministre, le 6 novembre 2012, s'articule autour de huit leviers de compétitivité et de trente-cinq décisions. L'innovation est au cœur de cette stratégie.
- **Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** est un crédit automatique pour toutes entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu (régime réel) et employant au moins un salarié. Le montant annuel du CICE correspond à 6 % de la masse salariale brute constituée par les salaires inférieurs à 2,5 SMIC. Au total, 20 Mds€ chaque année au bénéfice des entreprises, soit 1 % du PIB du pays.
- **La Loi de sécurisation de l'emploi** issue d'un accord entre les partenaires sociaux. La loi répond aux besoins d'adaptation des entreprises et renforce la sécurisation de l'emploi, en permettant:
  - une meilleure anticipation des évolutions de l'entreprise;
  - la recherche de solutions collectives pour

s'adapter aux changements en sauvegardant l'emploi;

- la refonte des procédures de licenciements collectifs, mieux encadrées et sécurisées;
- la sécurisation des parcours professionnels.
- **Le Pacte de responsabilité et de solidarité** qui se fonde sur 4 leviers:
  - alléger le coût du travail et la fiscalité des entreprises (le taux de l'impôt sur les sociétés sera abaissé dès 2017 et ramené à 28 % en 2020);
  - réduire les prélèvements salariaux pour mieux rémunérer le travail;
  - amplifier le choc de simplification;
  - améliorer le champ de la négociation sociale.

**Des outils améliorant l'écosystème et facilitant l'investissement décidé par les entreprises.**

- La Banque publique d'investissement (BPI) offre aux entreprises, en particulier les PME et ETI innovantes, un service de financement de proximité, à l'aide d'une palette élargie d'instruments financiers et de conseils pour intervenir à tous les stades de leur développement.
- Le crédit d'impôt recherche, incitation

fiscale sans équivalent en Europe reposant sur un crédit d'impôt de 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€, et de 5 % au-delà de ce montant, est étendu aux dépenses d'innovation pour les PME dès 2013 (taux de 20 %, dans la limite de 400 000 €). Ce dispositif représente un levier puissant pour la recherche partenariale, puisque les dépenses sous-traitées à des organismes publics sont prises en compte à hauteur de 200 %, (à concurrence de 12 M€). En 2012, 20 441 entreprises, dont environ 2 000 entreprises étrangères implantées en France, recourent au crédit d'impôt recherche.

- La Feuille de route du Gouvernement pour le numérique qui prévoit, notamment, la mobilisation de 450 M€ pour encourager la diffusion du numérique dans l'économie française. 300 M€ sont accessibles aux PME pour « introduire plus de numérique dans leurs produits et leurs processus de production », et 150 M€ sont mobilisés pour soutenir l'effort d'investissement des entreprises dans cinq technologies stratégiques (robotique, informatique en nuage, big data, calcul intensif et sécurité des systèmes d'information).

**L'attractivité d'une économie doit également s'apprécier au travers des investissements étrangers productifs créateurs d'emploi (nouveaux sites de production ou de services) et des extensions d'activité. Ces investissements physiques d'origine étrangère sont restés dynamiques depuis le début de la crise : la France compte, avec le Royaume-Uni et l'Allemagne, parmi les pays européens les plus attractifs pour les investissements étrangers créateurs d'emploi.**

En 2013, dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale et de rééquilibrage budgétaire dans les pays développés, la France a attiré 685 nouveaux projets associés à la création ou au maintien de 29 631 emplois.

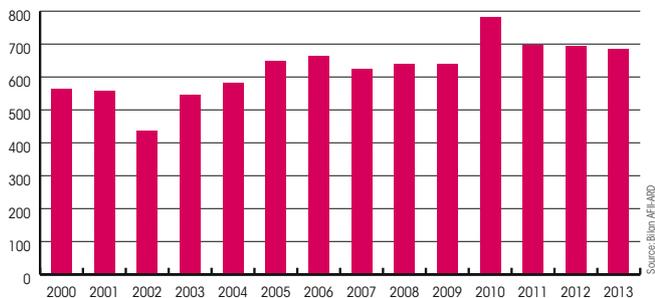
61 % de ces investissements sont le fait d'entreprises européennes. Les États-Unis et l'Allemagne sont les principaux pays investisseurs et réalisent le tiers des investissements étrangers.

En 2013, selon les données de l'Observatoire Europe de l'AFII, la France a accueilli 16 %<sup>1</sup> des investissements étrangers créateurs d'emploi qui ont été recensés en Europe.

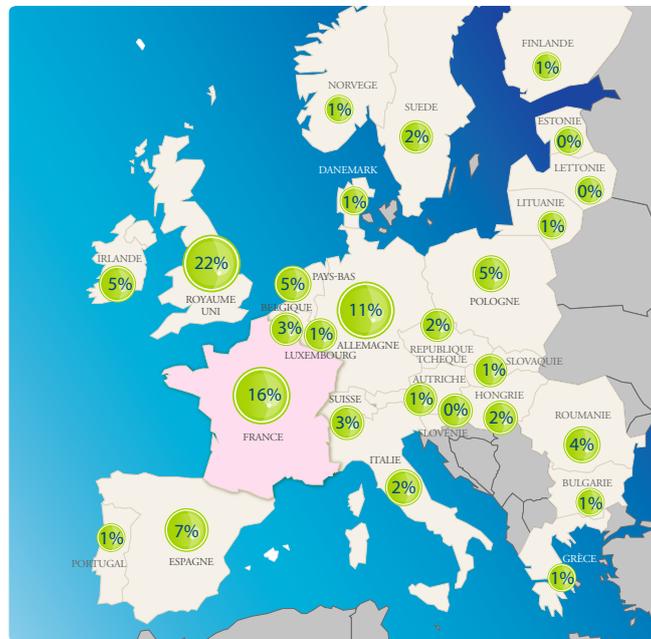
Les principales fonctions servies par les projets d'investissements étrangers en Europe en 2013 sont « les centres de décision » (34 %), « la production » (26 %), ainsi que les « services aux entreprises » (22 %).

Comme les années précédentes, la France se positionne en Europe, en 2013, au 1<sup>er</sup> rang d'accueil des implantations industrielles (22 % de l'ensemble des projets).

**Évolution du nombre de projets d'investissement créateurs d'emploi d'origine étrangère en France (2000-2013)**



**Répartition des projets d'investissements étrangers en Europe (2013)**  
Part de marché européenne



Source : Observatoire Europe, AFII

<sup>1</sup> Avec une part de marché en Europe de 13 % des investissements étrangers, le Baromètre Ernst & Young de l'attractivité de la France 2013 positionne la France au 3<sup>e</sup> rang des pays d'accueil derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne.

## LE CONTRÔLE DES INVESTISSEMENTS

**La France est ouverte à l'investissement étranger.** Le principe de liberté est posé par l'article L.151-1 du Code monétaire et financier, qui énonce : « Les relations financières entre la France et l'étranger sont libres. »

**Comme d'autres États, la France conserve la possibilité d'imposer des restrictions limitées à ce principe d'ouverture.** De nombreux pays en Europe (Allemagne, Royaume-Uni, Italie notamment) et hors d'Europe (États-Unis, Canada, Australie notamment) disposent également de législations qui permettent de contrôler les investissements étrangers réalisés dans les secteurs stratégiques.

**Elle a ainsi précisé le régime relatif aux investissements sensibles à travers les dispositions prévues par les articles L.151-3 et R.153-1 et suivants du Code monétaire et financier :**

- le régime français prévoit une distinction entre les investissements provenant d'États

membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, et ceux provenant de pays tiers, pour tenir compte des exigences des Traités européens ;

- la liste des activités soumises à autorisation préalable est définie dans les domaines qui relèvent de l'ordre public, de la sécurité publique et de la défense nationale.

**Le décret n° 2014-674 du 14 mai 2014 relatif aux investissements étrangers soumis à autorisation préalable d'investissement** (Journal Officiel du 15 mai 2014) actualise le champ des secteurs qui relèvent de la procédure d'autorisation préalable d'investissement pour prendre en compte les activités essentielles à la garantie des intérêts du pays en matière d'ordre public, de sécurité publique ou de défense nationale dans six secteurs : les transports, l'eau, l'énergie, les communications électroniques, la santé publique et les activités d'importance vitale telles que définies par le Code de la défense.

**Cette évolution réglementaire a pour enjeu de s'assurer que les objectifs légitimes de protection de l'ordre public seront bien pris en compte par les investisseurs étrangers,** qu'ils soient issus de pays de l'Union européenne ou de pays tiers. Au besoin, le Gouvernement pourra demander des engagements spécifiques ou imposer des conditions à la réalisation des investissements concernés.

Les conditions des engagements sont prévues par la réglementation et ces derniers doivent être proportionnés aux intérêts français en matière de défense nationale, de sécurité et d'ordre public, en tenant compte de chaque situation.

**Les investisseurs étrangers peuvent, en application de l'article R.153-7 du Code monétaire et financier, saisir le ministre chargé de l'économie, avant la réalisation d'un investissement, d'une demande écrite aux fins de savoir si cet investissement est soumis à une procédure d'autorisation préalable.**

## INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

**Bilan France AFII-ARD, Agence française pour les investissements internationaux**

Le « Bilan de l'investissement étranger en France » élaboré par l'AFII et ses partenaires régionaux recense annuellement, depuis 1993, les investissements créateurs d'emploi en France décidés par des entreprises étrangères. Ce bilan comptabilise le nombre d'emplois générés durant les trois premières années du projet. Il fournit des statistiques détaillées par secteur d'activité, type d'opération et de fonction, pays d'origine et région d'accueil.

**Quatre types d'investissements productifs sont recensés :**

- les créations, qui correspondent à des emplois créés sur un nouveau site ;
- les extensions, qui génèrent de nouveaux emplois sur un site existant ;
- les reprises, qui intègrent les emplois sauvegardés grâce à l'acquisition d'une société en difficulté par un investisseur étranger ;
- les reprises-extensions, pour lesquelles sont comptabilisés les emplois créés suite à l'acquisition d'une entreprise française – qui n'est pas en difficulté – par un investisseur étranger.

**Le recueil des données**

Les données du bilan des investissements étrangers en France sont issues de trois sources :

- les projets accompagnés par l'AFII. Le Cospe (Comité d'orientation et de suivi des projets étrangers en France) diffuse aux agences régionales de développement (ARD) l'information sur les projets étrangers ;
- les projets suivis directement par les partenaires territoriaux de l'AFII en France ;
- l'« Observatoire France » de l'AFII, qui détecte, au travers d'un suivi de la presse économique internationale les entreprises étrangères susceptibles de venir s'implanter en France. Chaque année, plus de 600 projets étrangers sont intégrés à cet observatoire.

**Observatoire Europe, Agence française pour les investissements internationaux**

L'observatoire de l'AFII recense les projets d'investissement étrangers créateurs d'emploi en Europe qui ont fait l'objet d'une communication dans la presse, depuis 2007. Les sources comprennent les communiqués de presse, les journaux et la presse spécialisée, les publications d'associations professionnelles, sites Web d'entreprises.

Chaque décision d'investissement est rattachée à la maison-mère de l'entreprise qui investit. Deux types d'investissements sont retenus : les créations de sites, et les extensions de sites déjà existants. Sont exclues les fusions-acquisitions, les prises de participation ainsi que les alliances stratégiques.

**European Investment Monitor, EY**

Sont pris en compte dans la base de données EIM les projets d'investissement direct étranger créant des emplois dans le cadre de créations ou d'extensions de sites, tels que des unités de production, plates-formes logistiques, centres de back office, centres de service partagés, quartiers généraux, centres de R&D, bureaux de marketing et vente.

**Crossborder Investment Monitor, fDi Markets**

La base de données Crossborder Investment Monitor, réalisée par fDi Markets selon l'approche des observatoires, rassemble des données relatives aux projets d'implantation des firmes étrangères dans le monde, depuis 2003. Ne sont pris en compte que les projets « greenfield » et les extensions. Sont exclues les fusions-acquisitions, les privatisations ainsi que les alliances stratégiques.

Les observatoires ne détectent qu'une partie des décisions d'investissement vérifiées et comptabilisées par l'AFII et ses partenaires régionaux annuellement lors de la construction du Bilan France AFII-ARD. En dépit de ces limites, les observatoires sont utilisés pour évaluer les positions relatives des pays européens.

## II • INTERNATIONALISATION ET OUVERTURE DES ÉCONOMIES

L'économie française est très ouverte aux capitaux étrangers. Les entreprises étrangères, qui ne représentent que 1 % des entreprises opérant en France, apportent une contribution substantielle à l'économie française. Près d'un salarié sur 9 travaille dans une filiale de groupes étrangers, et un salarié sur 5 dans l'industrie manufacturière. Cette ouverture est proche de celle observée au Royaume-Uni, et supérieure à celle estimée en Allemagne, en Espagne ou en Finlande.

La part qu'occupent les capitaux étrangers dans la capitalisation boursière française témoigne également de l'ouverture et de l'attractivité de l'économie française.

En 2011, les entreprises sous contrôle étranger (*Foreign Affiliates Trade Statistics – FATS* – collectées par l'OCDE) occupent une place importante dans l'industrie manufacturière des principaux pays développés, assurant dans de nombreux pays de l'Union européenne plus du quart de la valeur ajoutée du secteur.

**En France, la contribution des filiales étrangères à l'emploi (11 % en 2011) et à la valeur ajoutée (16 % en 2011) illustre l'internationalisation de l'ensemble de l'économie.**

Cette contribution est plus marquée dans l'industrie manufacturière : les filiales étrangères y assurent 22 % de l'emploi et 28 % de la valeur ajoutée en 2011.

À noter néanmoins que la contribution des entreprises étrangères à l'économie française, en termes d'emploi et de valeur ajoutée, est en léger recul par rapport à 2008 et 2009 (13 % de l'emploi, et 20 % de la valeur ajoutée).

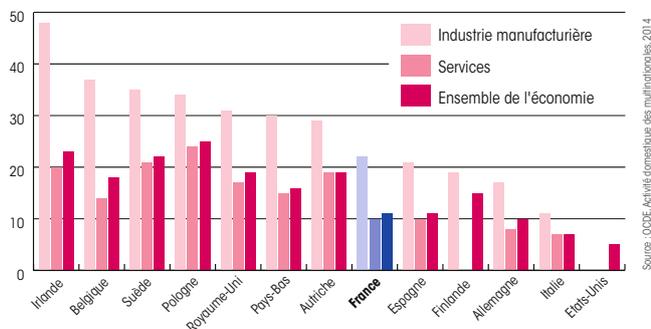
**L'internationalisation de la France se mesure également à la part que prennent les filiales étrangères dans les dépenses de R&D exécutées par les entreprises sur le territoire national : 28 % en 2012 (23 % en 2003).**

Si ce taux est plus faible qu'en Autriche, Belgique ou au Royaume-Uni, il surpasse celui observé en Allemagne (23 %).

**La part qu'occupent les capitaux étrangers dans la capitalisation boursière française témoigne également de l'attrait de l'économie française.** Selon la Banque de France, la part de la capitalisation boursière des sociétés françaises du CAC 40 détenue par les non-résidents s'élevait à 46,7 % fin 2013, pour un montant de 499,2 milliards d'euros (contre 44 % fin 2011). La croissance du taux de détention est de +0,4 point. Sur les 46,7 % d'actions françaises de CAC 40 détenues par les non-résidents, 18,8 % sont détenus par la zone euro, 15,9 % par les États-Unis (Cf. *Bulletin de la Banque de France* n°197, 3<sup>e</sup> trimestre 2014).

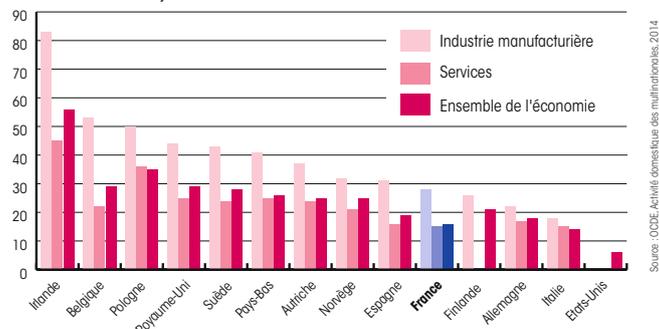
Part des filiales sous contrôle étranger dans l'emploi (2011)

En % du nombre total de salariés

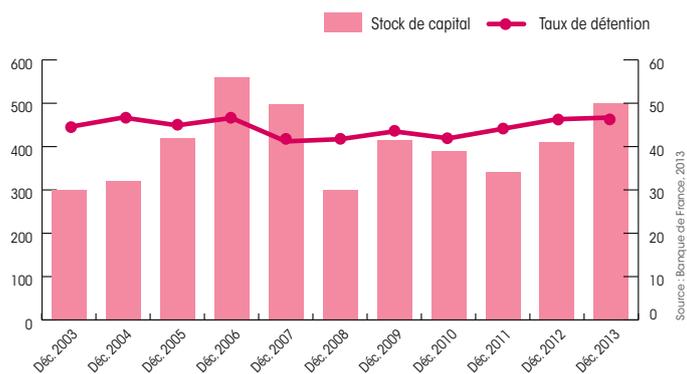


Part des filiales sous contrôle étranger dans la valeur ajoutée (2011)

En % de la valeur ajoutée totale



## Taux de détention par les non-résidents du CAC 40



## OUVERTURE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

### Selon l'INSEE, les filiales de groupes étrangers :

- emploient près du quart de l'effectif salarié du secteur de l'industrie en France ;
- contribuent à hauteur de 30 % au chiffre d'affaires de l'industrie française ;
- assurent 38 % des exportations de l'industrie manufacturière ;
- réalisent 31 % de l'investissement corporel de l'industrie française ;
- assurent 28 % des dépenses de R&D totales des entreprises en France (MESR-SIES, 2012).

Parmi les 500 premières entreprises mondiales, 31 entreprises sont françaises, 28 allemandes et 27 britanniques (Global Fortune 500, 2014).

## III • ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

L'implantation de centres de recherche et développement (R&D) et de quartiers généraux/sièges sociaux des groupes internationaux a des effets d'entraînement sur le reste de l'économie, en termes de savoir-faire et de transferts technologiques. En ce sens, ces opérations méritent d'être identifiées comme stratégiques. Ces activités ne sont pas les implantations les plus créatrices d'emploi. Elles contribuent cependant très fortement à l'attractivité du site France et au potentiel de croissance de l'économie. En 2012, la France est le deuxième pays européen d'implantation des activités de recherche et développement portées par les entreprises étrangères, derrière le Royaume-Uni.

### La France compte parmi les premiers pays européens pour l'accueil des projets étrangers de R&D.

En 2013, elle a été le 2<sup>e</sup> pays d'accueil des activités de R&D, après le Royaume-Uni, accueillant 19 % de l'ensemble des projets étrangers de R&D recensés en Europe. La France devance l'Allemagne (15 %) et l'Irlande (11 %).

Les entreprises étrangères des secteurs des médicaments et biotechnologies appliquées, des logiciels ou prestations informatiques, ainsi que des composants électroniques sont les principaux investisseurs dans la R&D, à l'origine de plus du tiers de l'ensemble de ces investissements.

### La France a été en 2013, le 3<sup>e</sup> pays d'accueil des quartiers généraux, derrière le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

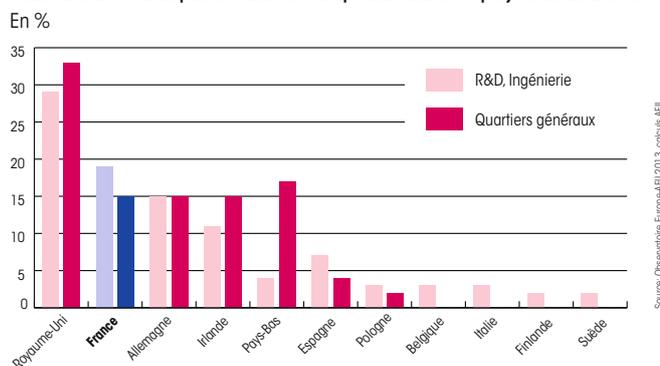
### La France est le 1<sup>er</sup> pays d'accueil des investissements de production en Europe : elle accueille 20 % des investissements dans les activités de production destinés aux pays européens.

Les investissements de production se concentrent principalement dans les secteurs industriels de l'agroalimentaire, de la chimie, de l'automobile ainsi que des machines et équipements mécaniques. Bien que présentant une attractivité dans les activités de production, la France se trouve principalement concurrencée par les pays d'Europe de l'Est.

La France est une terre d'accueil privilégiée pour les investissements étrangers dans les secteurs<sup>1</sup> de la chimie, des médicaments et biotechnologies appliquées, des composants électroniques, des équipements médicaux, des matériels aéronautiques et du conseil et ingénierie.

<sup>1</sup> Il s'agit de secteurs intensifs en valeur ajoutée.

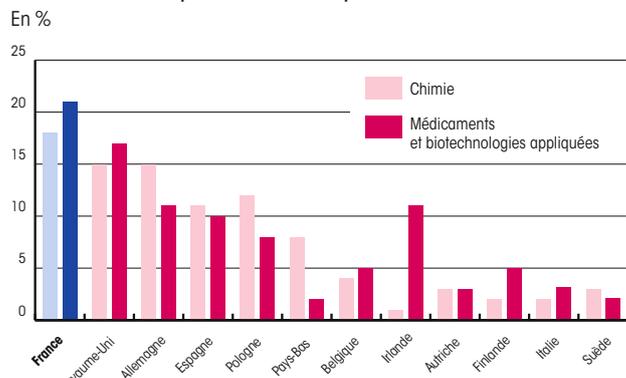
Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2013)  
Classement selon la part de marché européenne dans les projets de R&D et QG\*



\* En 2013, en Europe, 163 projets d'implantation d'entreprises étrangères ont été comptabilisés en R&D, ingénierie et 54 pour les quartiers généraux.

Source: Observatoire Europe-AFI 2013, calculs AFI

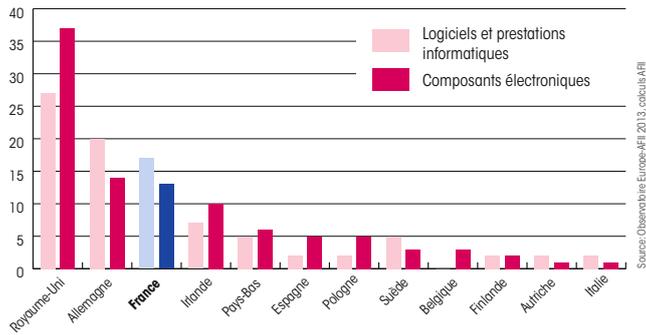
Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2013)  
Classement selon la part de marché européenne dans les deux secteurs\*



\* En 2013, en Europe, 143 projets d'implantation d'entreprises étrangères ont été comptabilisés dans le secteur de la chimie et 63 dans le secteur des médicaments et des biotechnologies appliquées.

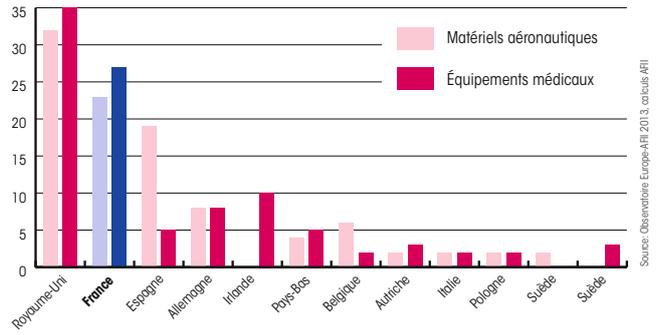
Source: Observatoire Europe-AFI 2013, calculs AFI-OSSP

**Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2013)**  
**Classement selon la part de marché européenne dans les deux secteurs\***  
 En %



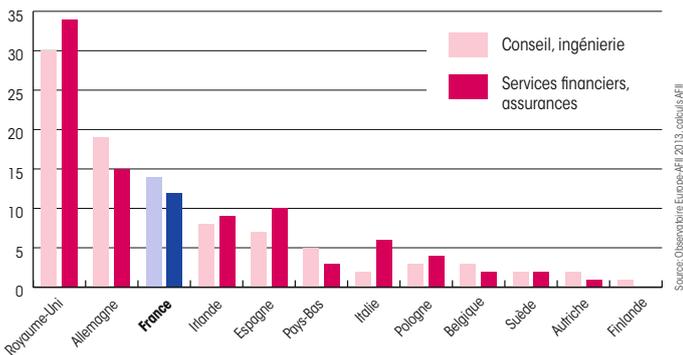
\* En 2013, en Europe, 452 projets d'implantation d'entreprises étrangères ont été comptabilisés dans le secteur des logiciels et des prestations informatiques et 41 dans le secteur des composants électroniques.

**Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2013)**  
**Classement selon la part de marché européenne dans les deux secteurs\***  
 En %



\* En 2013, en Europe, 53 projets d'implantation d'entreprises étrangères ont été comptabilisés dans le secteur des matériels aéronautiques et 60 dans le secteur des équipements médicaux.

**Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2013)**  
**Classement selon la part de marché européenne dans les deux secteurs\***  
 En %



\* En 2013, en Europe, 301 projets d'implantation d'entreprises étrangères ont été comptabilisés dans le secteur du conseil, ingénierie et 161 dans le secteur des services financiers, assurances.

## IV • COMPÉTENCES ÉTRANGÈRES

La capacité à former des talents venus de l'étranger traduit, autant qu'elle conditionne, le rayonnement international et l'attractivité d'un pays. Avec plus de 270 000 étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur, la France figure, en 2012, au 4<sup>e</sup> rang mondial.

Les étudiants étrangers sont fortement présents dans les programmes de recherche de haut niveau.

La mobilité géographique des étudiants dans le monde s'est fortement renforcée: en 2012, plus de 4,5 millions étaient scolarisés à l'étranger, soit 99 % de plus qu'en 2000.

Avec plus de 270 000 étudiants accueillis, **la France est le 4<sup>e</sup> pays mondial d'accueil des étudiants en mobilité internationale**, derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

**Les étudiants étrangers<sup>1</sup> représentent près de 12 % de l'ensemble des étudiants** inscrits dans l'enseignement supérieur en France en 2012. Cette part est de 8 % pour la moyenne des pays de l'OCDE et de 17 % pour le Royaume-Uni.

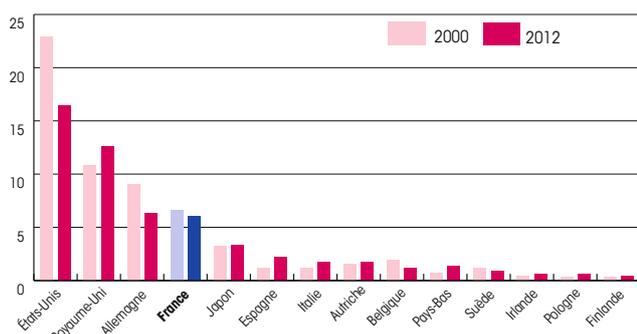
La France se distingue par **une très forte proportion d'étudiants étrangers venant suivre des programmes de recherche de haut niveau<sup>2</sup> (42 %)**.

L'Afrique est la première région d'origine des étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur en France (42,4 %), devant l'Asie (21,7 %) et l'Europe (22,1 %). En Allemagne et au Royaume-Uni, la part des étudiants européens est beaucoup plus élevée (respectivement 44,1 % et 31,2 %).

<sup>1</sup> Les étudiants étrangers sont définis sur la base du pays dont ils sont ressortissants. Ces données ne sont donc pas directement comparables à celles des étudiants en mobilité internationale.

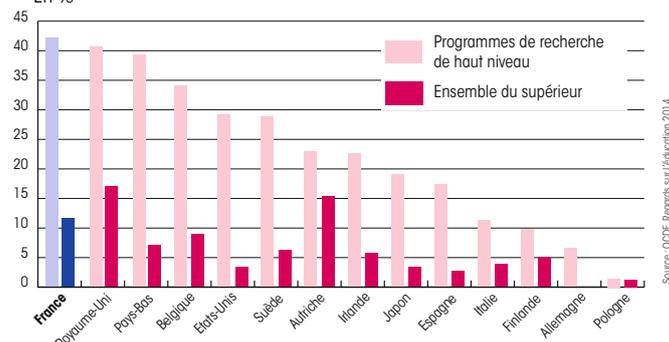
<sup>2</sup> Selon la classification OCDE, il s'agit de diplômés équivalents au doctorat.

Part de marché dans l'accueil des étudiants étrangers\*  
En %



\* Étudiants originaires d'un pays différent du pays d'accueil.

Part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur (2012)\*  
En %

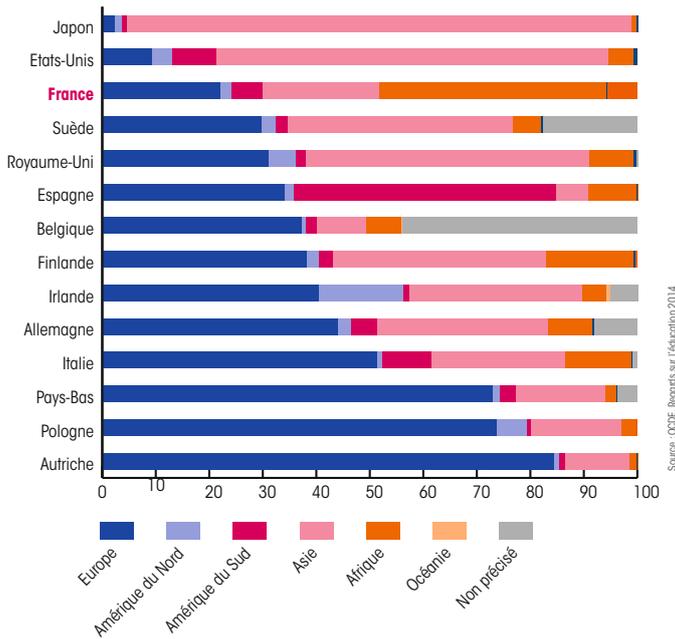


\* Il s'agit d'étudiants en mobilité internationale (proportion généralement inférieure à celle des étudiants étrangers), à l'exception de la France et de l'Italie (part des étudiants étrangers dans l'ensemble de l'enseignement tertiaire).

**La part des étudiants étrangers dans les sciences de l'enseignement supérieur est élevée en France (16,8 % des étudiants).** Cette part progresse dans l'ensemble des pays.

La ville de Paris est particulièrement attractive pour les jeunes diplômés. En effet, 42 % des nouveaux arrivants à Paris sont récemment diplômés, contre 40 % à Washington DC, 38 % à New York, 39 % à Madrid et 35 % à Londres.

Répartition des étudiants étrangers par zone géographique (2012)  
En %

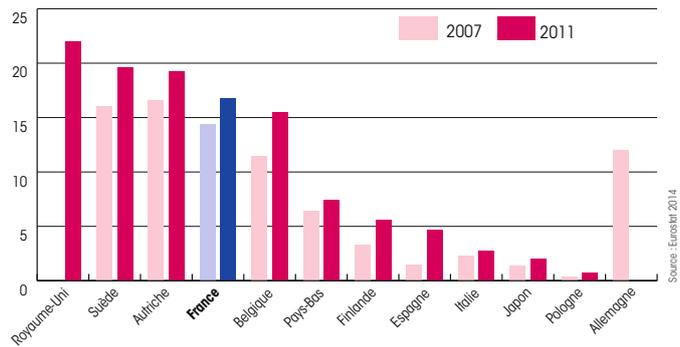


Source: OCDE, Regards sur l'éducation 2014

**ATTRACTIVITÉ DES VILLES**

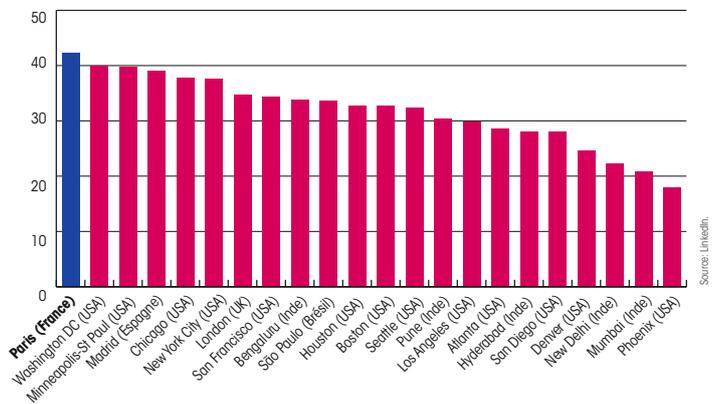
LinkedIn évalue l'attractivité des villes en suivant la localisation de ses membres changeant de poste sur une année (de novembre 2012 à novembre 2013). Les déplacements de moins de 100 miles (161 km) n'ont pas été pris en compte. Les « jeunes diplômés » sont définis comme n'ayant pas plus de trois années d'expérience professionnelle depuis l'obtention de leur dernier diplôme.

Part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur  
Sciences, mathématiques et sciences informatiques  
En %



Source: Eurostat 2014

Villes les plus attractives pour les récemment diplômés, 2012-2013  
Part des nouveaux arrivants récemment diplômés  
En %



Source: LinkedIn





CHAPITRE 2

# LES DÉTERMINANTS DE L'ATTRACTIVITÉ

- I. TAILLE ET DYNAMISME DU MARCHÉ
- II. ÉDUCATION ET CAPITAL HUMAIN
- III. RECHERCHE ET INNOVATION
- IV. INFRASTRUCTURES
- V. ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE
- VI. ENVIRONNEMENT FINANCIER
- VII. COÛTS ET FISCALITÉ
- VIII. QUALITÉ DE VIE
- IX. CROISSANCE VERTE

# I • TAILLE ET DYNAMISME DU MARCHÉ

La taille de marché du pays d'accueil (appréhendée, notamment, par le PIB nominal et le PIB par habitant), comme son dynamisme, sont des facteurs déterminants dans les choix de localisation des firmes multinationales. En 2013, avec un PIB de 2 737 milliards de dollars à prix courants, la France est le 5<sup>e</sup> marché mondial après les États-Unis, la Chine, le Japon et l'Allemagne.

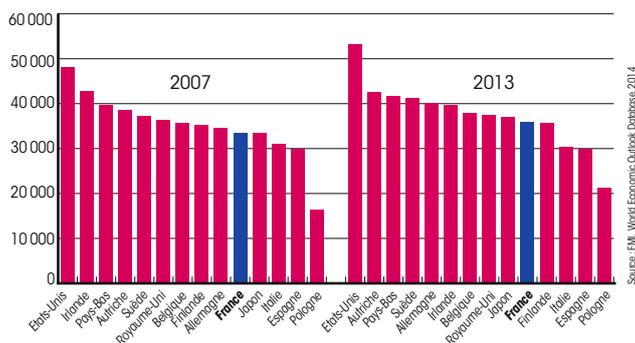
En termes de PIB par habitant, la France se situe en 2013 à un niveau comparable à celui du Royaume-Uni, de la Finlande et du Japon, derrière les États-Unis.

Après une baisse du PIB entre 2007 et 2009 (-1,6 %), la croissance française a enregistré entre 2009 et 2011 une hausse moyenne de 1,9 %, puis de 0,1 % entre 2011 et 2013. En 2013, la croissance française (0,3 %) a été comparable à celle de l'Allemagne (0,5 %). Les États-Unis (1,9 %), le Royaume-Uni (1,8 %) et le Japon (1,5 %) ont connu une progression de leur PIB plus forte. L'année 2013 s'est en revanche traduite par une récession économique pour l'Espagne, la Finlande, l'Italie, les Pays-Bas et l'Irlande.

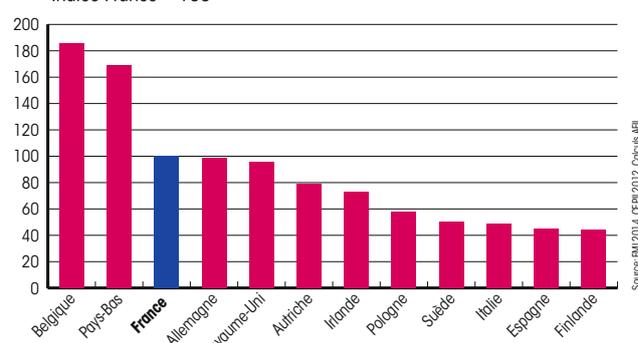
La position géographique de la France et la taille de son marché en font une plateforme de rebond vers les marchés européens.

Une société étrangère sera incitée à se localiser dans un pays avec une demande nationale élevée, bénéficiant d'un accès aisé aux autres marchés européens. Selon ce critère de proximité appliqué aux marchés de l'UE27, la France est en 3<sup>e</sup> position en 2013, légèrement devant l'Allemagne et le Royaume-Uni.

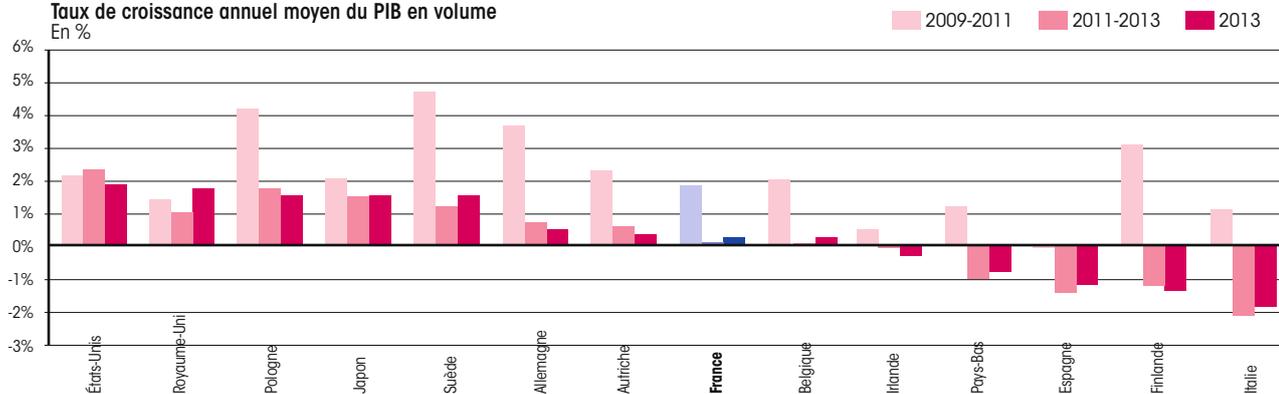
**PIB par habitant**  
En dollars et parité de pouvoir d'achat courants



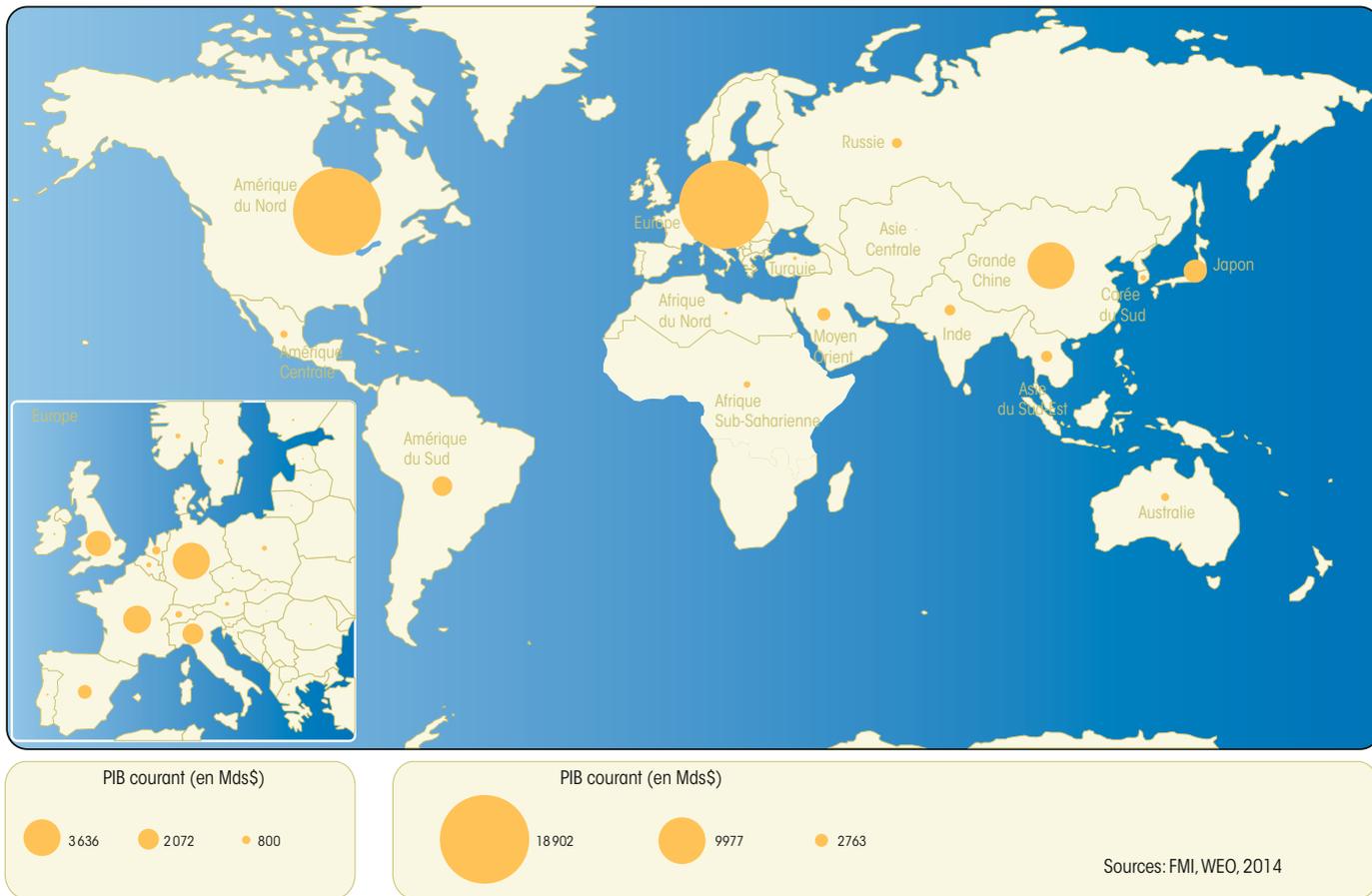
**Accès aux marchés de l'UE27 (2013)**  
Niveau comparatif avec la France  
Indice France = 100



**Taux de croissance annuel moyen du PIB en volume**  
En %



**Répartition de la richesse mondiale en 2013**  
En milliards de dollars



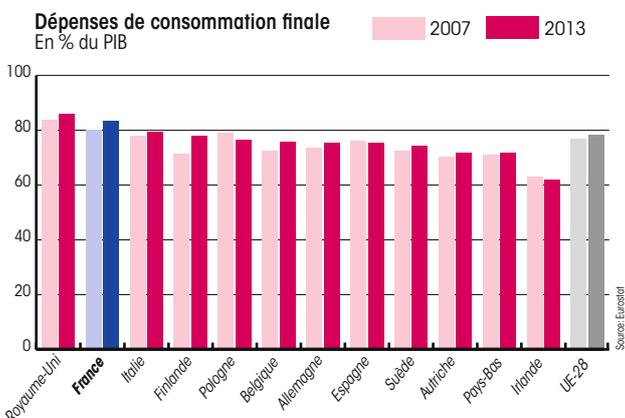
**L'Europe est le plus vaste marché du monde. Son PIB est estimé à 17 372 Mds\$ courants en 2013 pour l'UE28, contre 16 780 Mds\$ pour les États-Unis.**

**L'ACCÈS AUX MARCHÉS EXTERNES**

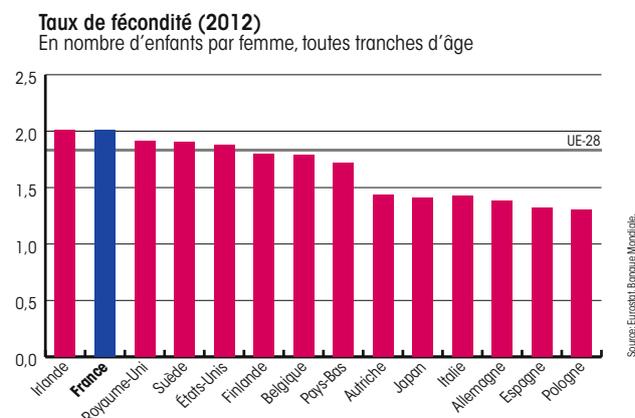
La variable d'accès aux marchés externes s'appuie sur une notion plus large que celle du PIB. Elle se rapproche du concept de potentiel marchand, en prenant en compte la demande externe adressée à un pays.

Cet indicateur est calculé pour le marché de l'UE27. Nous définissons le potentiel marchand d'un pays comme la somme des PIB des pays voisins pondérés par la distance géographique qui les sépare.

**L'économie française est soutenue par les dépenses de consommation finale, qui représentent 83,3 % du PIB en 2013.** C'est un peu moins qu'au Royaume-Uni (86 % du PIB) mais plus qu'en Allemagne (75,6 %) ou en Irlande (62,1 %).



**La France bénéficie également d'une démographie dynamique.** C'est avec l'Irlande, le seul pays de l'échantillon à dépasser les deux enfants par femme (2,01).



**Les entreprises captent la demande étrangère via l'exportation et l'implantation à l'étranger. Leurs performances en la matière reposent sur la compétitivité des pays. Elles influent, en retour, sur l'attractivité des économies.**

**En 2013, avec 3,1% des exportations mondiales de marchandises, la France se place au 6<sup>e</sup> rang mondial et au 3<sup>e</sup> rang européen,** derrière la Chine (11,8 %), les États-Unis (8,4 %), l'Allemagne (7,7 %), le Japon (3,8 %) et les Pays-Bas (3,5 %).

**La France occupe le 4<sup>e</sup> rang mondial pour les exportations de services,** avec 4,9 % du total, derrière les États-Unis (14,6 %), le Royaume-Uni (6,2 %) et l'Allemagne (6,2 %).

**En 2013, la reprise des exportations a été quasi générale: parmi les pays de l'échantillon, seules les exportations de la Suède (-0,3 %) et du Japon (-8,7 %) ont diminué.**

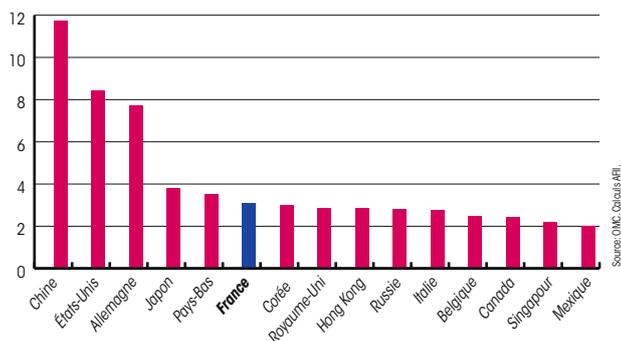
La part de marché de la France dans le commerce mondial se stabilise, à 3,1 % en 2013, alors que, comme celle de la plupart des

économies développées, elle était en baisse depuis des années, du fait de pertes de compétitivité et de la montée des économies émergentes dans le commerce mondial. Dans un contexte difficile pour le commerce mondial, les exportations françaises<sup>1</sup> ont vu leur croissance ralentir au premier semestre 2014. Mais elles continuent de progresser: +2,4 % en 2013, +1,4 % au 1<sup>er</sup> semestre de cette année (par rapport au semestre précédent).

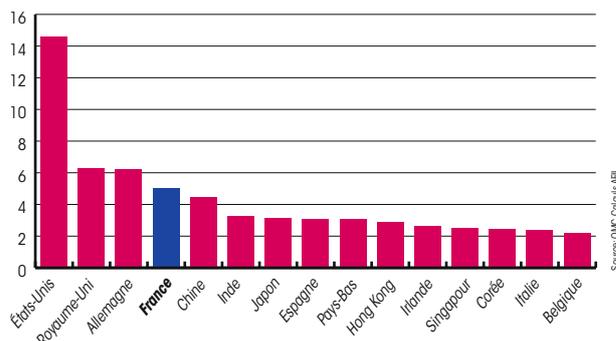
**En 2013, la France est la 5<sup>e</sup> économie mondiale en termes de stocks d'IDE sortants (6,2 % des stocks mondiaux),** derrière les États-Unis (24,1 %), la Chine (7,5 %), le Royaume-Uni (7,2 %) et l'Allemagne (6,5 %).

<sup>1</sup> Champ : biens et services, données en volume (source : comptes nationaux).

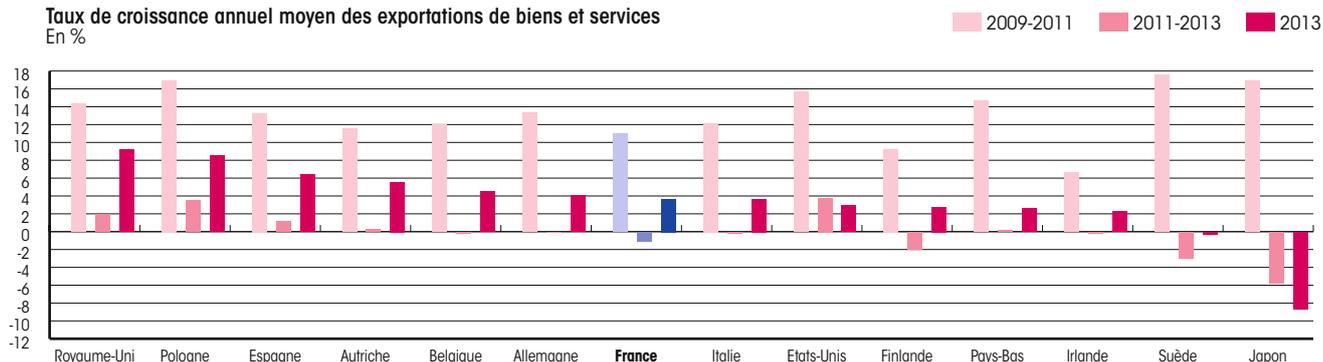
**Exportations de marchandises (2013)**  
Part de marché des 15 premières économies  
En % des exportations mondiales



**Exportation de services (2013)**  
Part de marché des 15 premières économies  
En % des exportations mondiales

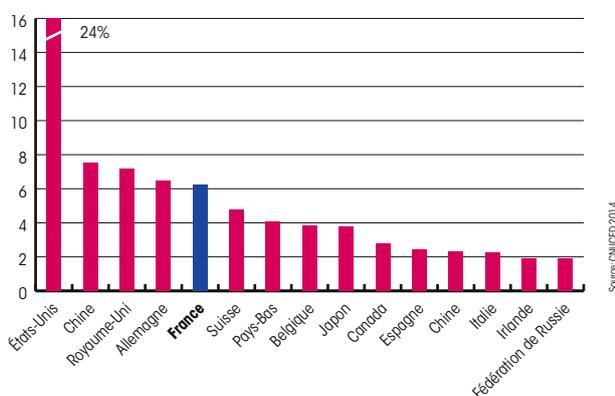


**Taux de croissance annuel moyen des exportations de biens et services**  
En %



Source: OMC. Calculé AFII à partir des données en dollars courants.

**Part de marché dans les IDE sortants (2013)**  
En % des stocks mondiaux d'IDE sortants



Source: OMI/CEP 2014

## LES POLITIQUES DE SOUTIEN À L'EXPORT

La Banque publique d'investissement, créée en 2013, a mis en place un label « Bpifrance export », qui a pour objectif de soutenir l'internationalisation des PME et des ETI et comporte deux aspects :

- un accompagnement personnalisé à l'international des PME et ETI innovantes, qui passe par la présence de conseillers Ubifrance dans les directions régionales Bpifrance, ainsi que l'intégration au réseau de développeurs Coface qui distribueront des dispositifs de garanties publiques.

- une offre de financement améliorée et simplifiée (simplification des procédures de demandes, amélioration des procédures de préfinancements, de caution, et de change, suppression de produits inefficaces et création de nouveaux produits tels le « prêt développement export » pour financer le besoin en fonds de renouvellement...).

Le réseau diplomatique français s'est fortement investi dans la promotion du commerce extérieur français. Cela s'est traduit notam-

ment par la création d'une Direction des entreprises et de l'économie internationale en 2013 au sein du MAE et le rattachement au ministère du Commerce extérieur en 2014. Les plans d'actions des ambassades se sont dotés d'un volet économique et des conseils économiques publics-privés ont été créés en leur sein ; le réseau consulaire se mobilise pour soutenir les entreprises françaises à l'étranger, et le ministère participe à la structuration des filières en portant la voix de la France au sein des instances européennes et des organisations internationales.

### Achever la fusion d'Ubifrance et de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII)

Le président de la République a annoncé lors du Conseil stratégique de l'attractivité le 17 février 2014 la fusion d'Ubifrance, l'Agence française pour le développement international des entreprises, et de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII). Cette fusion permettra de renforcer

l'efficacité des outils au service du développement international des entreprises et de l'attractivité du territoire.

### Amplifier et compléter la stratégie des « familles » à l'export

La stratégie des « familles » prioritaires de produits à l'export mise en place en 2012 vise à mieux structurer et positionner l'offre française en termes de pays et secteurs porteurs. Elle s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs du soutien export, ainsi que sur le dispositif des « fédérateurs » désignés en 2013, pour chacune des quatre « familles » identifiées : « mieux se nourrir », « mieux se soigner », « mieux vivre en ville » et « mieux communiquer ». Leur mission reste double : identification de projets dans les pays cibles et meilleure structuration de l'offre.

L'approche va être étendue à d'autres familles de produits, en particulier les industries créatives et culturelles et le voyage/tourisme.

## II • ÉDUCATION ET CAPITAL HUMAIN

**La France investit fortement dans l'éducation. Elle dispose d'une main-d'œuvre bien formée et très productive. Pour pérenniser ses atouts et renforcer son capital humain, elle continue d'investir dans l'enseignement supérieur.**

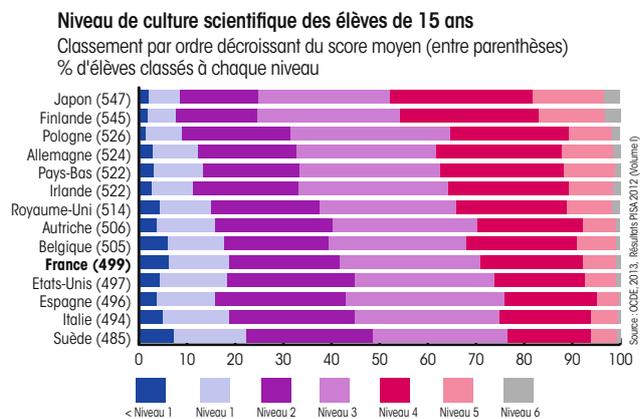
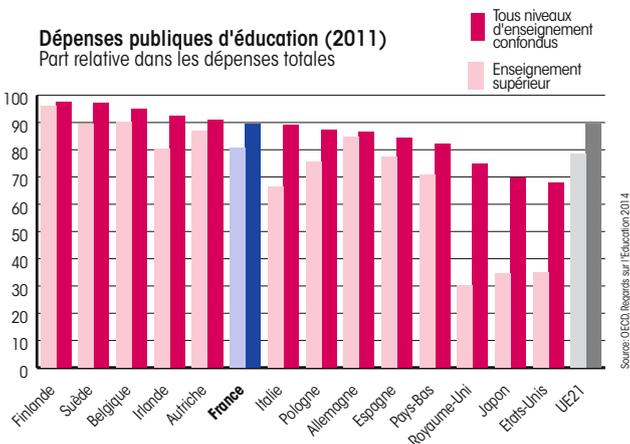
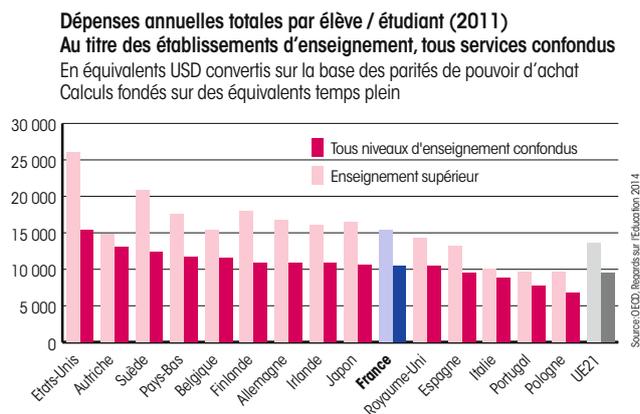
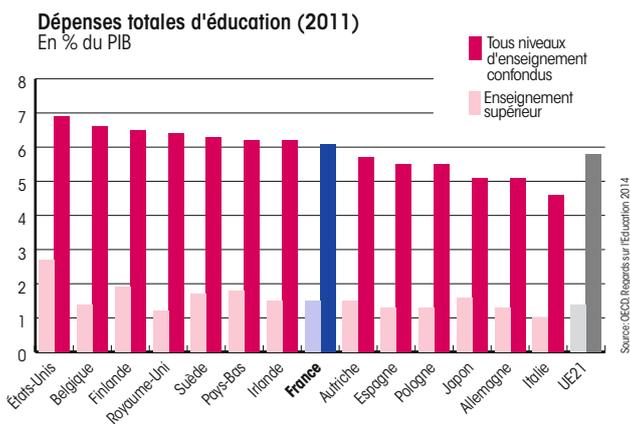
**La formation, l'enseignement supérieur et la recherche sont, en effet, des leviers de compétitivité et d'attractivité. Cet enjeu est présent dans les nombreuses mesures adoptées par le gouvernement depuis le printemps 2012.**

Consacrant un peu plus de 6 % du PIB aux dépenses d'éducation en 2011, **la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE.**

Tous niveaux d'enseignement confondus (du primaire au supérieur), le niveau des dépenses par élève/étudiant en France est en moyenne de 10 454 \$ (PPA), un niveau très proche du Royaume-Uni (10 412 \$) et de l'Allemagne (10 904 \$), mais en dessous des dépenses des États-Unis (15 350 \$) et de l'Autriche (13 120 \$).

Dans l'enseignement supérieur, la dépense annuelle par étudiant (15 380 \$) est supérieure à la moyenne des pays de l'UE21 (13 570 \$), mais bien inférieure à celle des États-Unis (26 020 \$) ou de la Suède (20 820 \$).

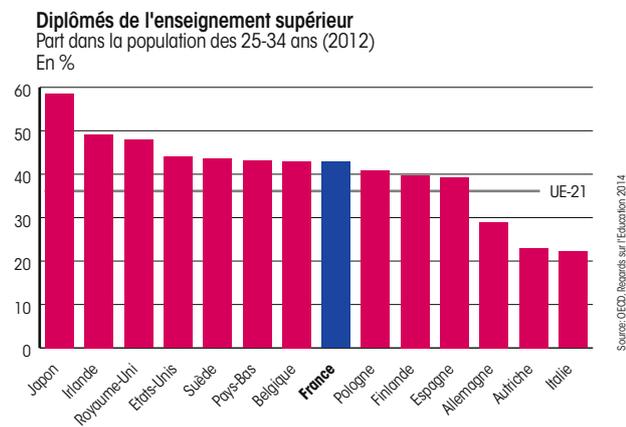
À l'exception des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni, les dépenses d'éducation dans l'enseignement supérieur sont essentiellement des dépenses publiques. En 2011, elles représentent 89% de la dépense totale dans ce domaine en France, un niveau équivalent à celui de la moyenne des pays de l'UE21, mais en dessous de la Finlande (98%), de la Suède (97%) ou de la Belgique (95%).



**L'évaluation des compétences scientifiques des élèves de 15 ans (enquête PISA) place la France dans une position moyenne :** 8 % des élèves atteignent les deux niveaux les plus élevés en 2012, un niveau identique à l'Autriche et un peu plus élevé que les États-Unis (7,5 %), contre 11 % au Royaume-Uni, 12 % en Allemagne et 18 % au Japon.

**La population des 25-34 ans est particulièrement qualifiée :** 43 % d'entre eux ont atteint un niveau d'éducation supérieure en 2011, un niveau comparable à celui observé en Suède (43 %) ou aux États-Unis (44 %), et très supérieur à celui de l'Allemagne (29 %) ou de l'Italie (22 %).

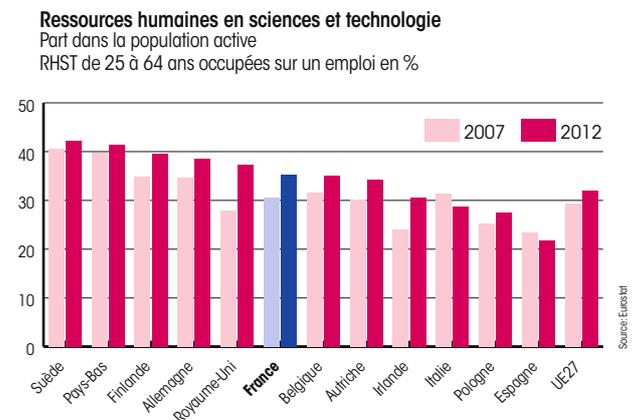
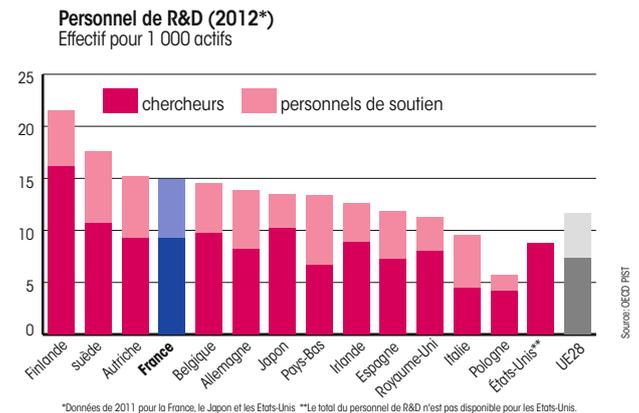
Le niveau de qualification des 25-64 ans est inférieur en France (31 %) à celui observé au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Japon (plus de 40 %). Ce niveau est cependant en très forte progression compte tenu de la structure de qualification des cohortes les plus jeunes.



**Les ressources humaines en science et technologie (RHST)** sont considérées comme l'un des principaux moteurs des économies fondées sur la connaissance. En plus des diplômés de l'enseignement supérieur, elles comprennent les personnes employées sur un poste scientifique ou technologique pour lequel un haut niveau de qualification est exigé.

**En France, les RHST représentent plus de 35 % de l'emploi total en 2012.** La part des ressources humaines en science et technologie dans l'emploi total est élevée en France par rapport à la moyenne européenne. Elle se situe légèrement derrière le Royaume-Uni (37,2 %) et l'Allemagne (38,5 %).

**La population de chercheurs est bien représentée :** avec 9,2 chercheurs pour 1000 actifs en 2011, la France se place en 4<sup>e</sup> position, devant l'Allemagne (8,2) et le Royaume-Uni (8,3).



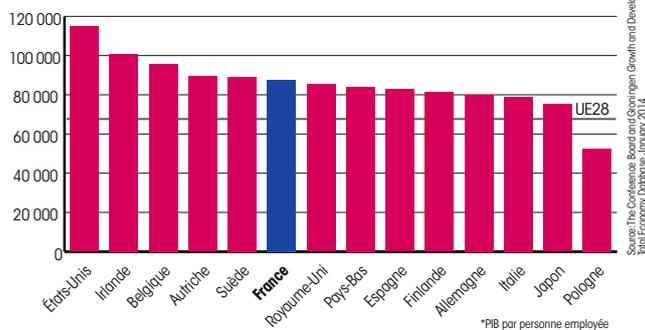
**LA LOI SUR LA REFOUDATION DE L'ÉCOLE DU 8 JUILLET 2013**

**Depuis 2012, la France s'est engagée dans un programme de réformes de l'éducation, qui s'est traduit dans la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école.** Le budget de l'enseignement scolaire est passé de 61 Mds€ en 2012 à 62,6 Mds€ en 2013 et 63,4 Mds€ en 2014. Alors que l'État français est engagé dans un processus de réduction du nombre de fonctionnaires, plus de 8800 postes ont été créés pour l'éducation en 2014, ainsi que 30000 contrats aidés, qui serviront à renforcer l'accompagnement des élèves. L'objectif est la

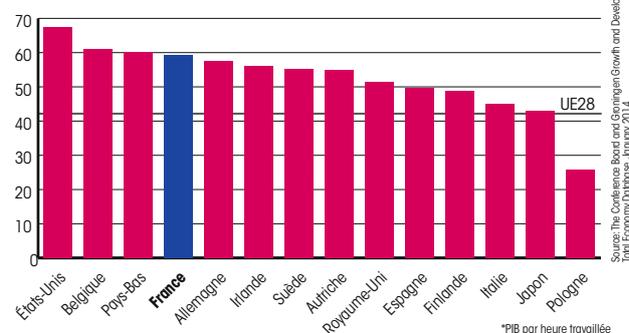
création de 60000 postes d'ici 2017. La priorité est donnée à l'éducation primaire, la formation des enseignants est revue, les rythmes scolaires sont modifiés pour faire passer la durée de l'enseignement hebdomadaire en primaire à 4,5 jours et la lutte contre le décrochage scolaire est mise en avant. Enfin, afin de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire, l'éducation prioritaire est réformée en profondeur et les programmes du primaire et du collège sont revus.

**La France affiche une forte productivité du travail**, que celle-ci soit mesurée par personne employée ou par heure travaillée.

**Productivité par tête du travail\* (2013)**  
Ensemble de l'économie  
En USD à PPA de 2013



**Productivité horaire du travail\* (2013)**  
Ensemble de l'économie  
En USD à PPA de 2013



## LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE DU 22 JUILLET 2013

La Loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 repose sur le principe du décloisonnement entre les disciplines, entre les cursus, et entre les établissements. Elle s'accompagne d'une simplification du paysage de l'enseignement

supérieur et de la recherche et s'appuie sur l'impulsion d'une nouvelle dynamique de regroupement et de mutualisation entre universités, écoles et organismes de recherche. Les réformes principales concernent le cycle de la licence (spécialisation progressive et

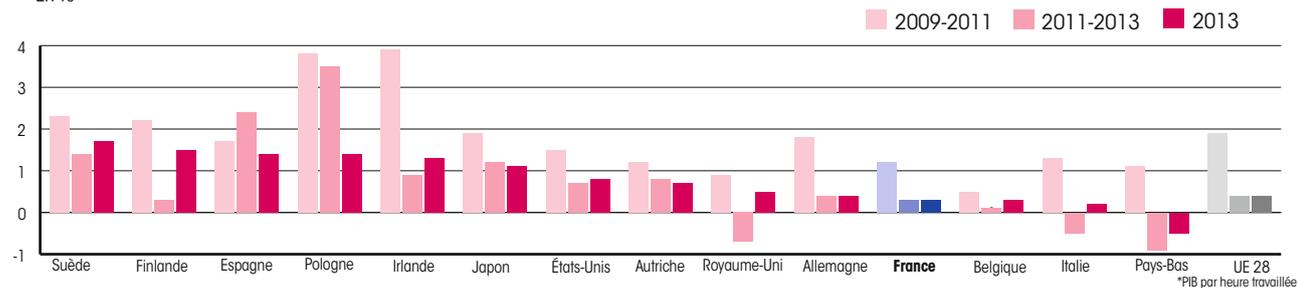
passerelles de réorientation, simplification des intitulés), le renforcement des filières professionnelles et technologiques, et le doublement du nombre d'étudiants en alternance à l'horizon 2020.

Sur la période 2011-2013, la croissance de la productivité horaire du travail ralentit. Elle progresse néanmoins dans la plupart des pays, dont la France (+0,3 %), à l'exception notable du Royaume-Uni (-0,7 %), de l'Italie (-0,5 %) et des Pays-Bas (-0,9 %).

En 2013, la France connaît une croissance de la productivité horaire du travail de +0,3 %, évolution supérieure à la période 2011-2012 (+0,2 %). Ce niveau est comparable à celui de l'Allemagne (+0,4 %) et du Royaume-Uni (+0,5 %). Seuls les Pays-Bas connaissent un recul de -0,5 %.

**Évolution de la productivité horaire du travail\***

Taux de croissance annuel moyen - Ensemble de l'économie  
En %



## LOI RELATIVE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE, À L'EMPLOI ET À LA DÉMOCRATIE SOCIALE DE MARS 2014

La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale du 5 mars 2014 réforme en profondeur le paysage de la formation professionnelle car elle simplifie le schéma de financement pour les entreprises, se traduit par une réduction du coût du travail pour les entreprises de 10 salariés et plus et alloue plus efficacement la formation aux publics qui en ont le plus besoin. Le

compte personnel de formation (CPF) devient l'outil majeur pour le droit à la formation, qui permet de favoriser les transitions et sécuriser les parcours professionnels. La loi améliore par ailleurs le système de l'apprentissage sur trois points majeurs: (i) la sécurisation des parcours professionnels avec notamment la création du CDI apprentissage, (ii) le fléchage plus marqué des fonds issus de la

taxe d'apprentissage (TA) vers l'apprentissage lui-même et (iii) la simplification du réseau de collecte de la TA avec, notamment, la réduction du nombre d'organismes collecteurs, ces derniers passant de 150 à une vingtaine. Ces mesures visent à améliorer la mobilité et l'employabilité des salariés, ce qui devrait accroître leur productivité et favoriser la croissance potentielle du pays.

## III • RECHERCHE ET INNOVATION

**Le dynamisme des activités de recherche et d'innovation est déterminant pour l'implantation d'entreprises à forte intensité technologique ou de connaissances.**

**L'intensité en R&D de la France est en progression depuis 2007.**

**La France affiche de très bonnes performances en matière de marques commerciales déposées. Elle a amélioré sa position dans les domaines technologiques les plus porteurs. Depuis 2009, elle présente, ainsi, des avantages technologiques révélés dans les nanotechnologies et les biotechnologies, ainsi que dans la gestion environnementale générale.**

**Pour pérenniser ces atouts, le gouvernement a renforcé les dispositifs visant à promouvoir l'innovation en France.**

Les dépenses intérieures de R&D (DIRD) s'élèvent en France à 55 Mds\$ (PPA) en 2012. Au 6<sup>e</sup> rang mondial, la France est devancée par les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne et la Corée du Sud.

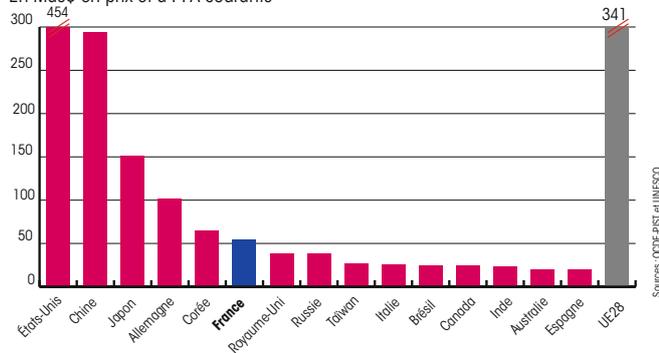
En 2012, la DIRD a progressé en France de 1,8 %, niveau supérieur à celui de l'UE28 (1,5 %). Dans l'échantillon, la Pologne se distingue par la très forte progression de sa DIRD ces dernières années (+11 % en moyenne entre 2009 et 2011, + 20 % en 2012).

**En 2012, la DIRD des entreprises a davantage progressé en France (+ 3 %) que la moyenne de l'UE28 (+1,8 %).** La plus forte progression est enregistrée en Pologne (+48 %). La DIRDE progresse de +5,8 % aux États-Unis et aux Pays-Bas. Les plus fortes baisses sont observées au Royaume-Uni (-2,8 %), en Espagne (-4,1 %) et en Finlande (-9,6 %).

**En 2012, l'intensité en R&D de la France (ratio DIRD/PIB, de 2,3 %) est plus élevée que dans l'ensemble de l'UE28 (2 %).**

### Dépenses intérieures de R&D (2012\*) 15 premières économies

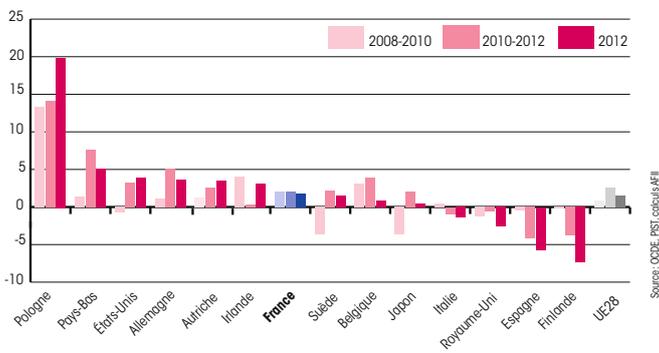
En Mds\$ en prix et à PPA courants



\* Sauf : Australie 2010, Brésil 2010, Inde 2007

### Évolution des dépenses intérieures de R&D Taux de croissance annuel moyen en volume

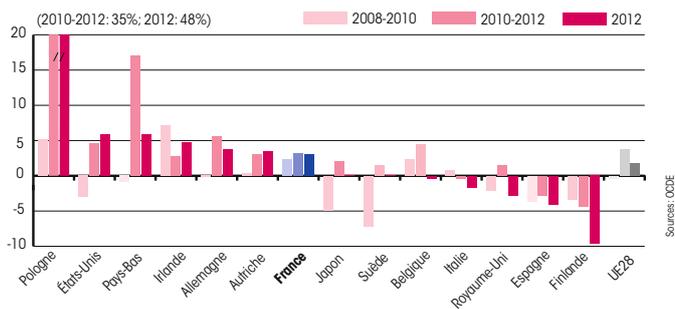
En %



Source: OCDE, PST, calculs IPI

### Évolution des dépenses intérieures de R&D des entreprises Taux de croissance annuel moyen en volume

En %



\* 2009-2010 pour les Pays-Bas

### Intensité des activités de R&D DIRD / PIB

En %



\* 2010 pour les Pays-Bas

Elle est inférieure à l'intensité observée en Finlande (3,6 %), en Suède et au Japon (environ 3,4 %), ainsi qu'en Allemagne (3 %), en Autriche et aux États-Unis (où les taux sont de 2,8 %). Ce positionnement de la France s'explique par une base industrielle moins large que dans les pays les plus intensifs en R&D, ainsi que par une spécialisation industrielle différente. En retrait sur la période 2002-2007 (passant de 2,24 % à 2,08 %), ce ratio s'est redressé depuis 2007.

En 2012, la France a consacré 13,2 Mds\$ de crédits publics à la recherche et au développement. C'est moins que les États-Unis (105,5 Mds\$), le Japon (26,3 Mds\$) et l'Allemagne (23,9 Mds\$), mais plus que le Royaume-Uni (9,7 Mds\$).

Les dépenses de R&D des entreprises ne représentent en 2012 que 65 % de la DIRD, contre près de 77 % au Japon, 72 % en Irlande, 70 % aux États-Unis et 68 % en Allemagne. En France, la contribution des entreprises à la DIRD s'accroît depuis 2009.

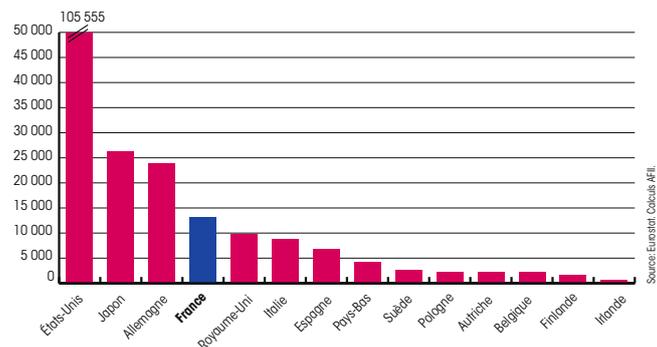
On obtient une corrélation positive entre l'intensité en R&D des pays et le poids des entreprises dans les activités de R&D. Ainsi, les pays qui sont les plus dynamiques en termes de R&D sont ceux où les entreprises sont plus présentes dans les activités de R&D.

Dans tous les pays étudiés, la capacité d'innovation des entreprises est plus faible pour les PME que pour les grandes entreprises. La France se place dans une position moyenne, avec 52 % de PME et 84 % de grandes entreprises déclarant avoir innové en 2010.

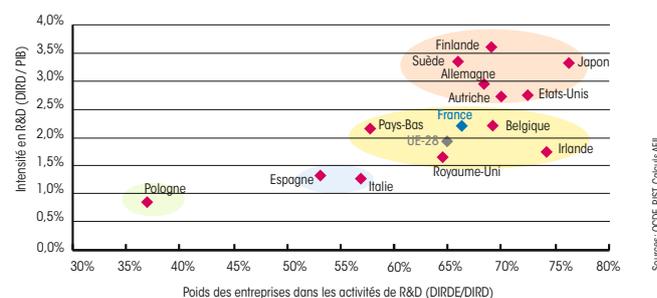
Les indicateurs de brevets sont fréquemment utilisés pour révéler la performance d'un pays en matière d'innovation technologique. Le comptage des familles de brevets triadiques est l'indicateur le plus usuel et le plus fiable pour effectuer des comparaisons internationales. En 2012, avec 28 dépôts de ce type par million d'habitants, la France se place notamment derrière le Japon (103), la Suède (68) et l'Allemagne (58), mais devant le Royaume-Uni (21).

### Crédits publics pour la R&D (2012\*)

En M\$, à parité de pouvoir d'achat



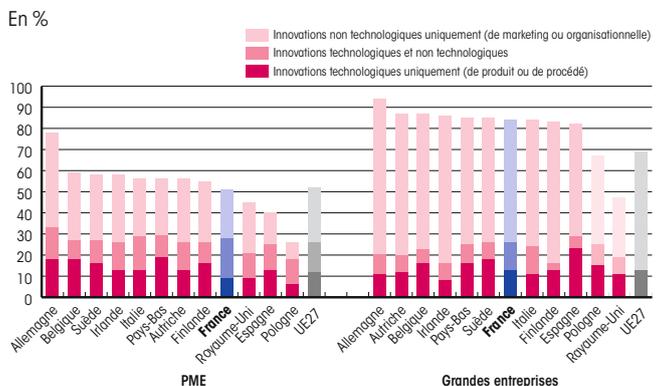
### Intensité en R&D et poids des entreprises dans la R&D (2012)



\* 2013 pour l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Autriche, la Finlande.

### Stratégies d'innovation par taille d'entreprise (2010)

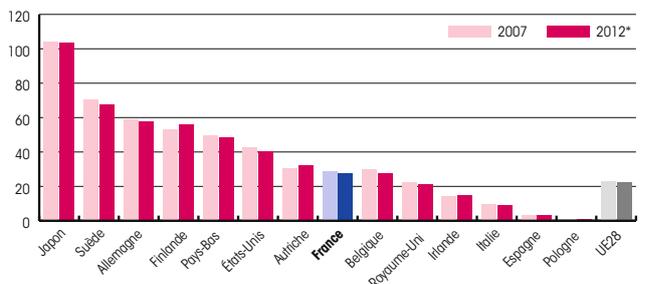
Ensemble des secteurs d'activité



### Familles triadiques de brevets

Année de priorité, pays de résidence du (des) inventeur(s)

Nombre par million d'habitants



## LES DISPOSITIFS DE PROMOTION DE L'INNOVATION EN FRANCE

Le **Crédit d'impôt recherche (CIR)** est un dispositif fiscal de soutien à la recherche qui permet aux entreprises de déduire de l'impôt sur les sociétés une partie de tous leurs investissements dans la R&D, sans restriction de secteur ou de taille. Le crédit d'impôt est de 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 millions d'euros, et de 5 % au-delà de ce montant. **En 2013, le CIR a été étendu aux dépenses d'innovation pour les PME** (taux de 20 %, dans la limite de 400 000 euros) : les dépenses concernées sont celles relatives aux activités de conception de prototypes ou d'installations pilotes de nouveaux produits.

Le **statut de Jeune entreprise innovante** confère depuis 2004 aux PME de moins de 8 ans qui engagent des dépenses de R&D représentant au moins 15 % de leurs charges un certain nombre d'avantages fiscaux (exonération d'impôt sur les bénéfices et les plus-values, exonération totale de certaines cotisations sociales patronales...). **Ces avantages, réduits**

**en 2011 (dégressivité des exonérations de cotisations sociales à partir de la quatrième année), ont été restaurés en 2014.** Il existe également un statut de Jeune entreprise universitaire, qui a vocation à encourager la création d'entreprise par toute personne impliquée dans des travaux de recherche des établissements d'enseignement supérieur.

La **Commission innovation 2030**, présidée par Mme Anne Lauvergeon, qui a identifié un nombre limité d'opportunités majeures au potentiel particulièrement fort pour l'économie française. Les 7 thématiques d'avenir retenues sont les suivantes : stockage de l'énergie, recyclage des matières, valorisation des richesses marines, protéines végétales et chimie verte, médecine individualisée, big data, silver economy.

La **French Tech** est un grand mouvement de mobilisation collective des écosystèmes territoriaux les plus dynamiques de France pour

la croissance de leurs start-up et entreprises numériques. Les financements s'inscrivent dans le programme d'investissements d'avenir.

- Accélération : 200 M€ investis dans des initiatives privées (des « programmes d'accélération ») qui aident les entreprises numériques à croître plus vite pour devenir des champions internationaux.

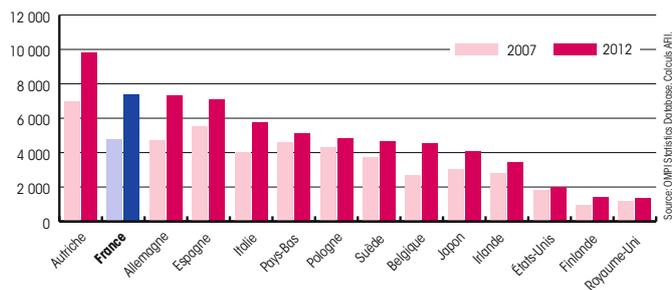
- Attractivité internationale : 15 M€ pour soutenir des Fablabs et attirer des talents, entrepreneurs et investisseurs étrangers.

Un **nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA 2)**, doté de 12 Mds€. 50 % des financements concerneront directement ou indirectement la transition énergétique, plus de 3,5 Mds€ seront consacrés aux universités. Les autres priorités concernent l'industrie de demain, le numérique, la santé et l'excellence technologique.

Les dépôts de marques sont utilisés pour mesurer les innovations non technologiques et l'innovation dans les services. **En 2012, la France se place au deuxième rang des pays de l'échantillon avec environ 7 400 marques déposées par million d'habitants.** L'Allemagne (7 300) et l'Espagne (7 100) se situent à des niveaux moindres mais comparables, tandis que les États-Unis ne déposent qu'environ 2 000 marques par million d'habitants.

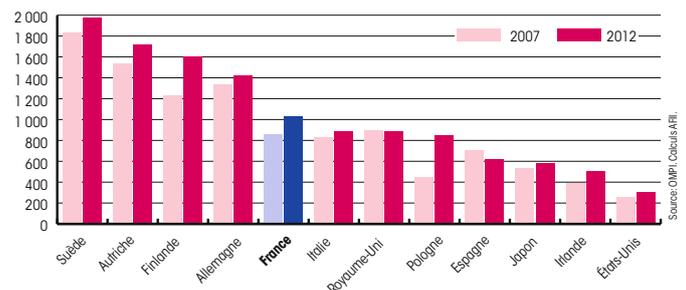
### Marques commerciales déposées par pays d'origine Ensemble des demandes déposées directement dans un office et via le système de Madrid

Nombre par million d'habitants



Les dépôts de dessins industriels sont un troisième indicateur relatif à la propriété intellectuelle. En 2012, plus de 1 000 modèles et dessins industriels par million d'habitants ont été déposés par des personnes originaires de France. Les pays dont les ressortissants ont déposé le plus de modèles sont la Suède (plus de 1 900), l'Autriche (plus de 1 700), la Finlande (1 600) et l'Allemagne (plus de 1 400).

### Modèles et dessins industriels par pays d'origine Nombre par million d'habitants



**Un brevet** est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire un droit exclusif d'exploitation sur l'invention brevetée, durant une durée limitée (généralement 20 ans) et sur un territoire déterminé. Les demandes de brevets peuvent concerner uniquement le territoire national, ou viser un territoire plus large (pays de l'Union européenne, par exemple, dans le cas des demandes déposées auprès de l'Office européen des brevets). **Une famille de brevets triadiques** est un ensemble de brevets visant à protéger une même invention, et déposés auprès des trois principaux offices de brevets: l'office européen (OEB), l'office américain (USPTO) et l'office japonais (JPO). Ce concept présente l'avantage d'améliorer la comparabilité internationale et de cibler les brevets ayant une valeur élevée (le coût de la demande de

brevet augmente avec le nombre de territoires pour lesquels la protection est demandée).

Selon l'INPI, « Au sens de la propriété industrielle, **la marque** est un « signe » servant à distinguer précisément les produits ou services d'une entreprise de ceux de ses concurrents ». Le dépôt d'une marque constitue une protection de la propriété intellectuelle qui donne au détenteur un droit exclusif d'utilisation. Elle sert à signaler la nouveauté (innovations de produit mais également de commercialisation et de services) et à s'approprier les avantages des innovations lors du lancement de nouveaux produits sur le marché.

**Le système de Madrid** offre au titulaire d'une marque la possibilité d'obtenir la protection de sa marque dans plusieurs pays en déposant une seule demande d'enregistrement directement auprès de son Office national ou régional.

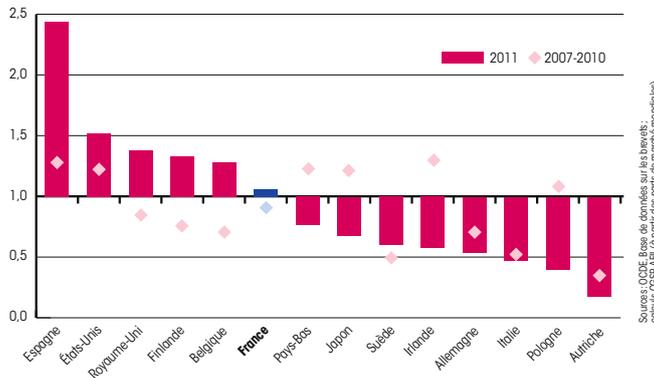
**Un dessin ou modèle industriel** est constitué par l'aspect ornemental ou esthétique d'un objet. Il ajoute à la valeur marchande du produit et en accroît le potentiel commercial. Dans la plupart des pays, le dessin ou modèle industriel doit être enregistré afin d'être protégé par la loi. Selon la législation nationale considérée et le type de dessin ou modèle, il doit aussi être protégé par le droit d'auteur en tant que dessin ou modèle non enregistré ou en tant qu'œuvre d'art. **Le système de La Haye** concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels offre au propriétaire d'un dessin ou modèle industriel la possibilité d'obtenir une protection dans plusieurs pays grâce au dépôt d'une demande unique.

**La France a amélioré sa spécialisation dans les domaines technologiques les plus porteurs.** Par rapport à la période 2007-2010, elle dispose en 2011 d'un avantage technologique dans les nanotechnologies, et d'un avantage plus élevé dans les biotechnologies.

Le secteur des TIC est particulièrement dynamique en France et est le 1<sup>er</sup> secteur clé en termes de brevets déposés. En 2011, les TIC représentent 29 % de l'ensemble des brevets déposés par la

**Avantage technologique révélé dans les nanotechnologies**

Demandes de brevets selon la voie PCT; année de priorité; pays de résidence du (des) inventeur(s)



**Avantage technologique révélé dans les TIC**

Demandes de brevets selon la voie PCT; année de priorité; pays de résidence du (des) inventeur(s)



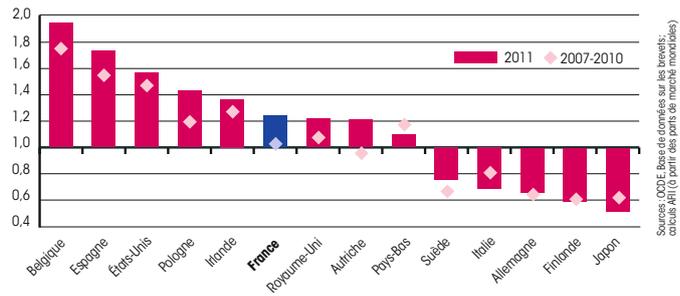
France et connaît une évolution positive de 7 % (Cf. Encadré méthodologique).

Cependant, le poids de la France dans les TIC (3 %) est inférieur à son poids dans le total des brevets mondiaux (4 %), se traduisant par une moindre spécialisation relative dans ce secteur clé.

Après une spécialisation sur la période 2007-2010 dans la gestion environnementale générale, elle affiche en 2011 une baisse dans ce domaine, tout en conservant un léger « avantage technologique révélé » (voir encadré).

**Avantage technologique révélé dans les biotechnologies**

Demandes de brevets selon la voie PCT; année de priorité; pays de résidence du (des) inventeur(s)



**Avantage technologique révélé dans la gestion environnementale générale: air, eau, déchets**

Demandes de brevets selon la voie PCT; année de priorité; pays de résidence du (des) inventeur(s)



## L'INDICATEUR D'AVANTAGE TECHNOLOGIQUE RÉVÉLÉ (ATR)

L'indicateur d'avantage technologique révélé (ATR) permet d'apprécier la position relative des domaines technologiques faisant l'objet de brevets au sein d'un même pays. En effet cet indicateur permet d'obtenir la spécialisation technologique d'un pays en calculant la part de marché des brevets originaires de ce pays dans le domaine visé, rapporté à la part de marché total des brevets originaires du pays.

Cet indicateur de spécialisation technologique d'un pays  $i$ , dans un domaine technologique  $j$ , est défini par le ratio suivant :

$$ATR_{i,j} = \frac{\text{Part de marché du pays } i \text{ dans les demandes de brevets du domaine } j}{\text{Part de marché du pays } i \text{ dans les demandes de brevets tous domaines technologiques confondus}}$$

Si  $ATR_{i,j} > 1$ , alors le pays  $i$  est relativement spécialisé dans le domaine technologique  $j$  (sa part de marché dans le domaine  $j$  est supérieure à sa part de marché globale).

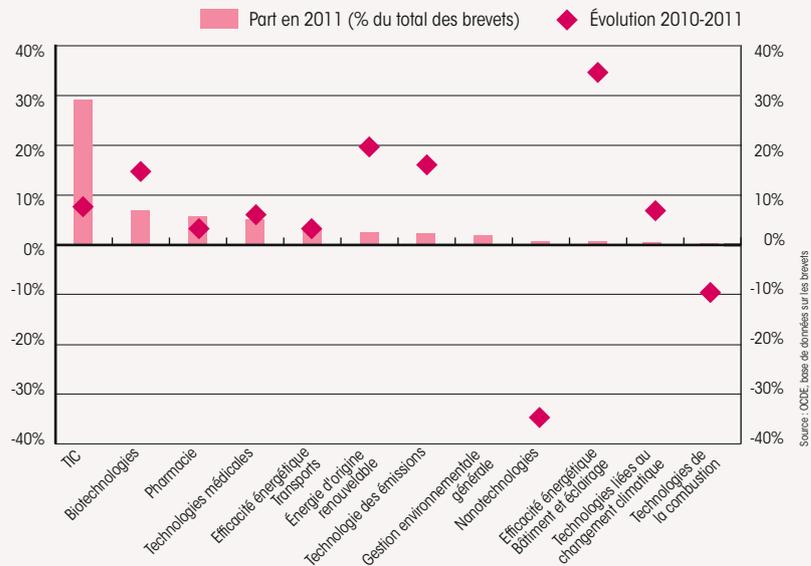
Cet indicateur est calculé à partir des demandes de brevets par la voie du *Patent Community Treaty* (PCT, signé par 133 pays dont la France) qui correspondent à des demandes de brevets « internationaux » (la demande de protection est déposée simultanément dans plusieurs pays). Les quatre domaines retenus dans cette analyse – nanotechnologies, biotechnologies, TIC et gestion environnementale générale – comptent pour 38 % du total des brevets originaires de France en 2011 (38,7 % sur la période 2007-2010).

## AVANTAGE TECHNOLOGIQUE RÉVÉLÉ (ATR) DE LA FRANCE DANS LES SECTEURS CLÉS

En 2011, les secteurs clés retenus par l'OCDE représentent 59 % de l'ensemble des brevets déposés par la France.

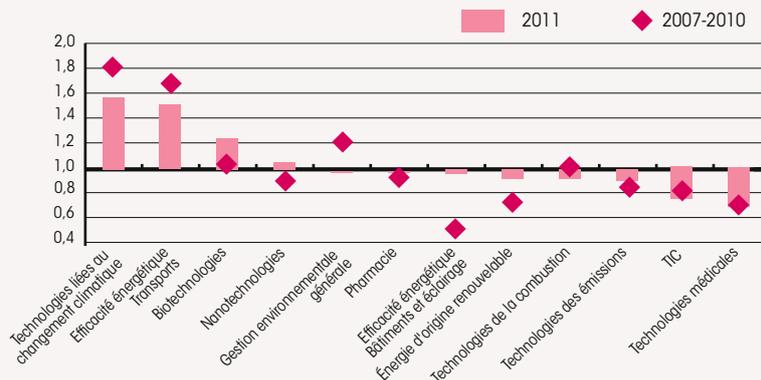
En termes de brevets déposés, les principaux secteurs sont les TIC, les biotechnologies, la pharmacie, les technologies médicales, l'efficacité énergétique transports.

Évolution et part des brevets déposés par la France dans tous les secteurs clés



La France présente un avantage technologique révélé dans les secteurs des technologies liées aux changements climatiques (6,5 %), l'efficacité énergétique Transports (6,3 %), les biotechnologies (5,2 %) ainsi que les nanotechnologies (4,4 %) car le poids de la France dans ces secteurs est supérieur à son poids dans le total des brevets mondiaux (4 %).

Avantage technologique révélé en France dans tous les secteurs clés



# IV • INFRASTRUCTURES

Le « site France » se caractérise par des infrastructures de transport de grande qualité, offrant des connexions rapides et efficaces avec le reste du monde, en particulier l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Ce facteur d'attractivité représente un atout majeur dans la distribution géographique des activités productives.

Les entreprises implantées en France bénéficient également d'infrastructures de communication de qualité (avec le déploiement de l'IPv6), d'une bonne couverture du réseau haut débit, et d'une fourniture d'électricité à des prix très compétitifs et stables.

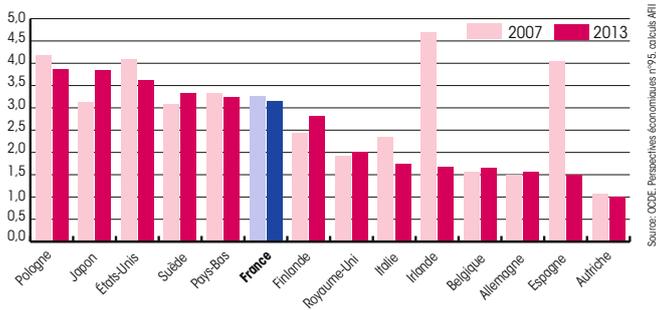
La France se caractérise par un taux d'investissement public (3,2 % du PIB en 2013), comparable à celui des États-Unis (3,6 %). Il est en revanche élevé par rapport à celui de l'Allemagne (1,6 %) et du Royaume-Uni (2 %). La formation brute de capital fixe (FBCF, rapportée au PIB) des administrations publiques a diminué depuis 2007 en France (-3,3 %), alors qu'elle a progressé au Japon (+22 %), en Allemagne (+5,4 %) et au Royaume-Uni (+4,7 %).

En 2011, les investissements dans les infrastructures de transport représentent 0,9 % du PIB français, un niveau stable par rapport à 2006.

Avec plus de 11 000 km d'autoroutes, 30 000 km de lignes ferroviaires et 5 000 km de voies navigables, la France dispose d'un réseau intérieur d'infrastructures de transport particulièrement dense.

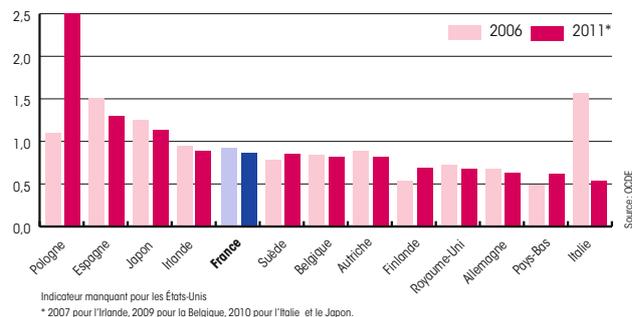
Le volume de transport routier est élevé en France. Avec 172 000 millions de tonnes-kilomètres chargées en 2012, la France occupe la quatrième place des pays européens de l'échantillon, derrière l'Allemagne, la Pologne et l'Espagne.

FBCF des administrations publiques  
En % du PIB



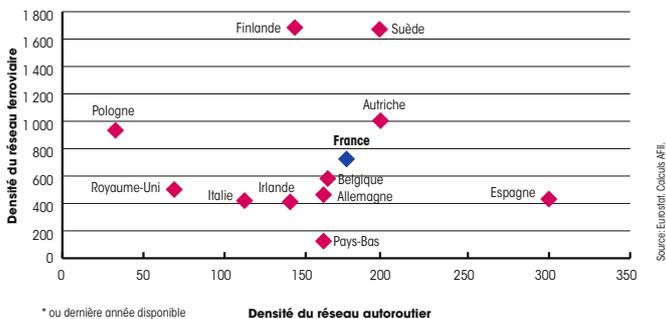
Source: OCDE, Perspectives économiques n°9, calculs AFII

Investissement dans les infrastructures de transport intérieur  
Dépenses brutes d'investissement en % du PIB



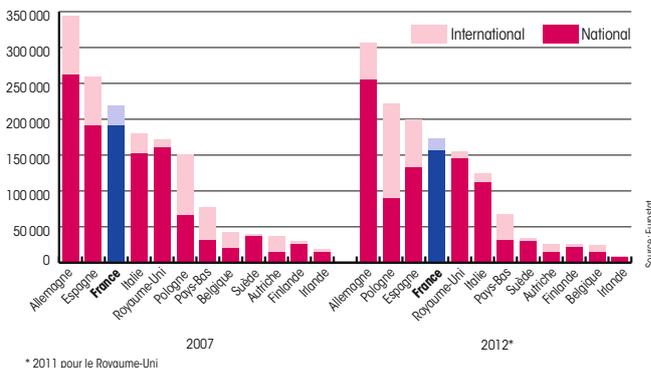
Source: OCDE

Densité des infrastructures de transport terrestre (2012\*)  
En km par million d'habitants



Source: Eurostat, Calculs AFII

Transport routier de marchandises  
Total chargé en millions de tonnes-km



Source: Eurostat

Le transport ferroviaire de marchandises est également fortement développé. Avec plus de 32 000 millions de tonnes-kilomètres convoyées en 2013, la France occupe la troisième place des pays européens de l'échantillon, derrière l'Allemagne et la Pologne.

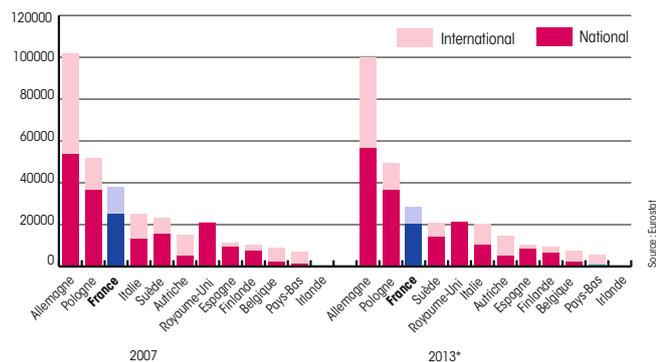
La France dispose également de nombreux atouts concernant le transport maritime. Elle est ouverte sur trois grandes façades maritimes européennes (Atlantique, Méditerranée, Manche et mer du Nord), et sur quatre océans. En 2012, le trafic de marchandises

chargées ou déchargées dans les ports métropolitains et départements d'outre-mer totalise 303 millions de tonnes, plaçant la France au 5<sup>e</sup> rang des pays européens de l'échantillon.

Ces réseaux terrestre et maritime sont complétés par des infrastructures aéroportuaires de qualité. En France, 45 aéroports (dont 6 sont internationaux) enregistrent, chacun, plus de 150 000 mouvements de passagers par an. En 2013, deux aéroports parisiens sont classés parmi les 15 premiers aéroports de l'UE27,

### Transport ferroviaire de marchandises

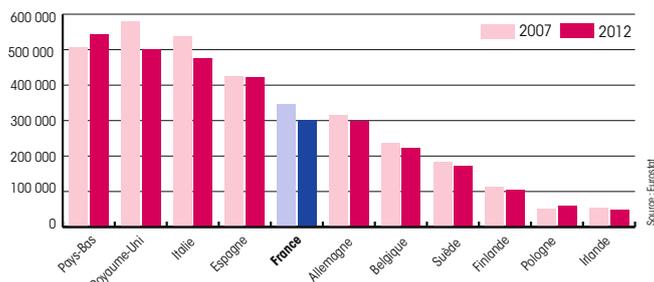
En millions de tonnes-km



\* 2011 pour la Belgique, 2012 pour l'Autriche, l'Italie, la Suède et le Royaume-Uni.

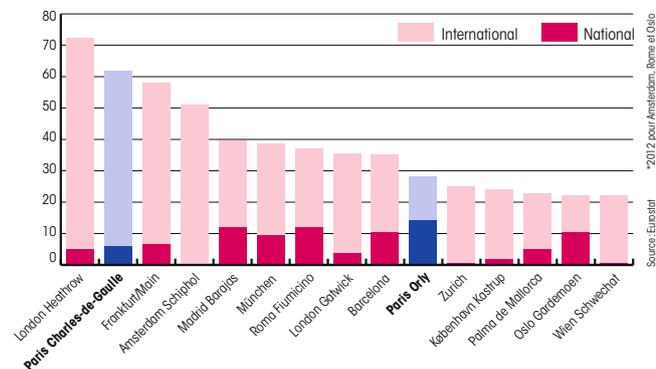
### Transport maritime de marchandises

Poids brut en milliers de tonnes



### 15 premiers aéroports de l'UE28 (2013\*)

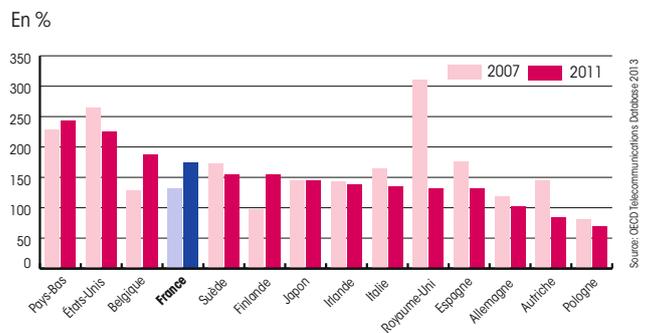
En millions de passagers embarqués et débarqués



\* 2012 pour Amsterdam, Rome et Oslo

### Investissement dans les OTP

Par habitant en USD



Source: OECD Telecommunications Databases 2013

## LA RÉFORME FERROVIAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS MULTIMODAUX EN FRANCE

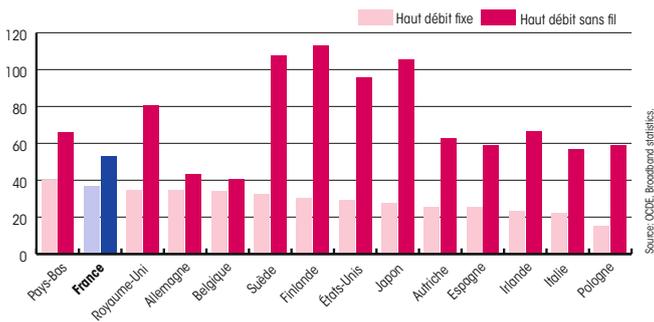
La loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire a réorganisé le secteur en créant un groupe industriel public intégré réunissant le transporteur et le gestionnaire d'infrastructure. Ce nouveau groupe sera constitué d'un établissement public de tête « mère » (la SNCF) et deux établissements publics « filles » : le gestionnaire d'infrastructure (SNCF Réseau) et l'exploitant ferroviaire (SNCF Mobilités). La réforme a en outre permis de réunifier les métiers de la gestion de l'infrastructure, aujourd'hui éclatés entre RFF et SNCF, en une seule entité, SNCF Réseau. Cette mutualisation d'un certain nombre de compétences et de fonctions devrait permettre des gains de productivité concourant à une amélioration de la gestion du réseau. La réforme permettra également de stabiliser la dette de l'établissement, et les projets de développement de l'infrastructure devront être financés prioritairement par l'État et les collectivités locales.

avec Roissy-Charles de Gaulle à la 2<sup>e</sup> place derrière l'aéroport London Heathrow pour les passagers et à la 1<sup>re</sup> pour le fret (Airport Council International).

Les investissements des opérateurs de télécommunications publics (OTP) ont augmenté de 32 % en France entre 2007 et 2011. Au Royaume-Uni, ces investissements ont fortement diminué (-58 %), et la baisse a été plus modérée en Allemagne (-14 %).

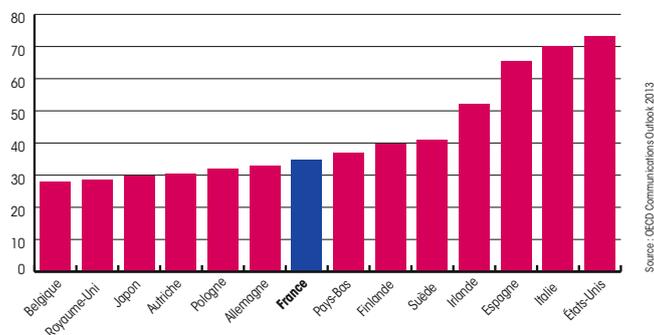
### Taux de pénétration de l'internet haut débit (juin 2013)

Nombre d'abonnés pour 100 habitants



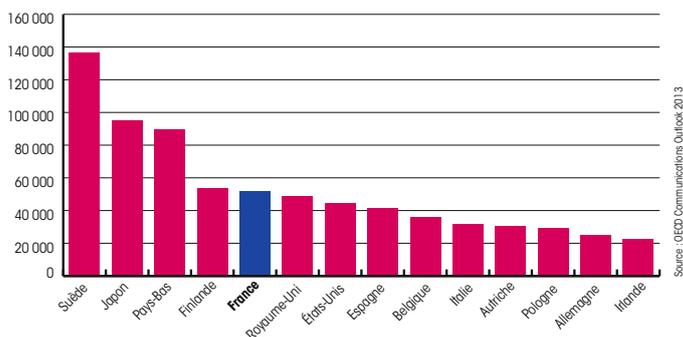
### Tarification mensuelle de l'internet très haut débit (2012)

En USD à parité de pouvoir d'achat



### Vitesse de téléchargement descendant moyen en septembre 2012

En Mbit/s



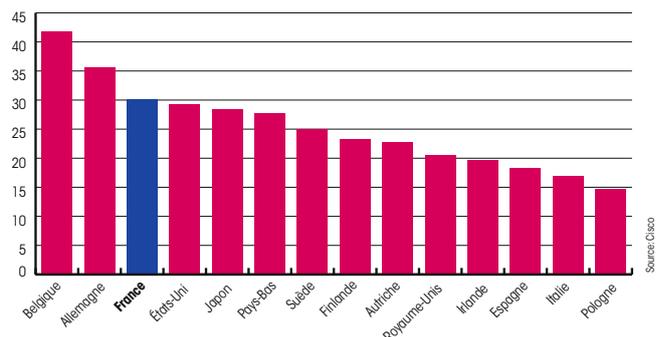
Comme dans l'ensemble des pays de l'échantillon, le taux de pénétration de l'internet haut débit a fortement progressé ces dernières années en France. Avec 37 % d'abonnés à un réseau fixe en 2013, la France se place au 2<sup>e</sup> rang des pays étudiés, devant les États-Unis et le Japon (respectivement 29 % et 28 %). Les écarts entre les pays sont plus marqués pour le réseau haut débit sans fil, avec notamment 113 % d'abonnés en Finlande, 108 % en Suède, 105 % au Japon et 96 % aux États-Unis, contre 53 % en France et 43 % en Allemagne.

## ACCÈS INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT

Le Plan France **très haut débit** est une stratégie d'investissement visant à couvrir intégralement le territoire en très haut débit (débit supérieur à 30 Mbit/s) d'ici 2022, avec un objectif intermédiaire, qui est d'atteindre 50 % de la population d'ici 2017, et ce en ciblant de manière prioritaire les territoires les moins bien desservis en haut débit. Lancé au printemps 2013, il repose sur un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre les opérateurs privés et les collectivités territoriales. En juillet 2014, 24 dossiers de demande de subventions avaient été acceptés.

### Déploiement de l'IPv6 en juin 2014\*

En %



\* Ratio calculé par Cisco afin de mesurer le déploiement de la technologie IPv6 en prenant en compte le pourcentage des préfixes, du trafic, des contenus et des utilisateurs d'internet l'utilisant.

## L'IPv6

L'IPv6 est la dernière version du protocole d'identification des appareils connectés à internet, qui est destinée à remplacer le système précédent appelée IPv4. Celui-ci, encore largement utilisé, permettait d'identifier environ quatre milliards d'adresses. Pendant la période de transition actuelle, qui dure plusieurs années, les deux systèmes d'identification coexistent. Disposer des infrastructures rendant possible l'utilisation du protocole IPv6 permet à un pays de faire face à l'épuisement prochain des adresses IPv4.

Afin que l'utilisateur final utilise l'IPv6, il faut que les sites web qu'il consulte, son serveur ainsi que son fournisseur d'accès aient adopté les modifications nécessaires.

Cisco a élaboré un ratio afin d'assurer le suivi du déploiement de ce protocole, qui varie de 0 (pas de déploiement de l'IPv6) à 100. Ce ratio dépend du trafic, du contenu et des utilisateurs finaux, selon la formule:

$$\text{Deployment Ratio} = \frac{\% \text{TransitAS} + 3 \times \sqrt{\% \text{content}} \times \% \text{user}}{4}$$

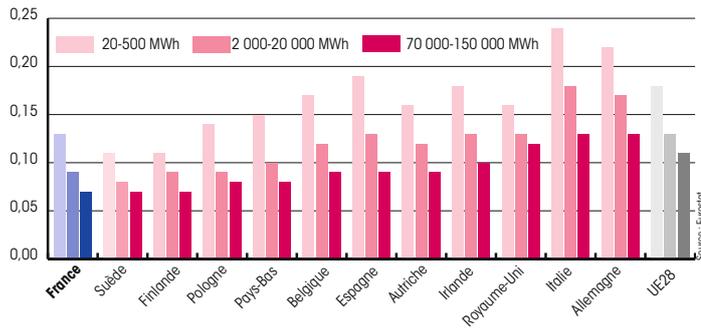
4

Les prix de l'accès au haut débit sont à des niveaux comparables dans les pays européens de l'échantillon, à l'exception de l'Irlande (52 USD), de l'Espagne (66 USD) et de l'Italie (70 USD). En France, le prix mensuel moyen d'un accès est de 35 USD, bien en-dessous des États-Unis (73 USD).

En 2012, la vitesse moyenne de téléchargement descendant en France était de 52 Mbit/s, ce qui la place à la 5<sup>e</sup> place de l'échantillon, derrière notamment la Suède (136 Mbit/s) et le Japon (95 Mbit/s), mais devant le Royaume-Uni (49 Mbit/s) et l'Allemagne (25 Mbit/s).

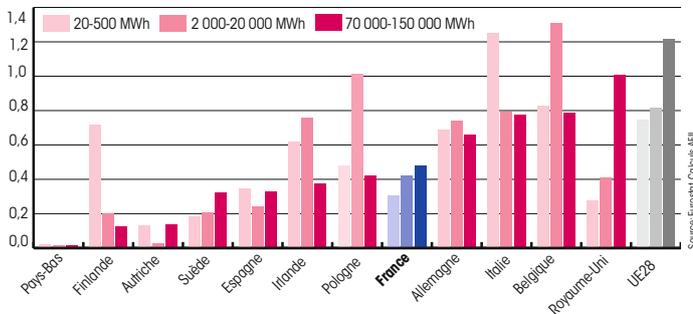
### Prix de l'électricité (2<sup>nd</sup> semestre 2013)

Consommateurs industriels par niveau de consommation  
Prix TTC (€/kWh)



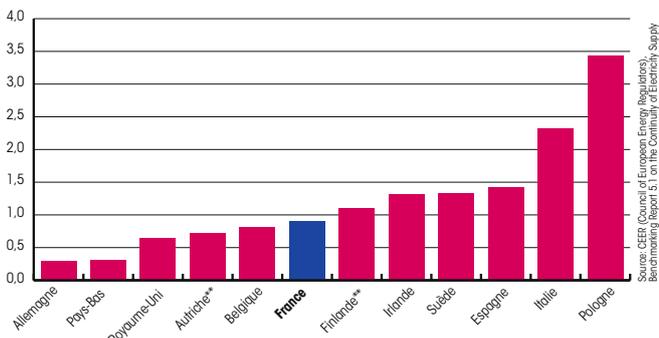
### Variabilité du prix de l'électricité (S2 2011-S2 2013)

Consommateurs industriels par niveau de consommation  
Écart-type du prix TTC (en %)



### Fiabilité et qualité du réseau électrique (2012\*)

Indice de fréquence d'interruption moyenne du système (SAIFI)  
En nombre d'interruptions moyennes par an



\* 2010 pour l'Irlande, 2011 pour l'Espagne.  
\*\* La Finlande utilise un indicateur pondéré par la consommation, et l'Autriche un indicateur pondéré par les capacités de production.

En termes de déploiement des technologies de l'IPv6, la France est en bonne position. Selon Cisco, son ratio de déploiement est de 30 % en juin 2014, ce qui la place en troisième place des pays de l'échantillon.

Les prix de l'électricité sont particulièrement attractifs pour les entreprises installées en France. Ils comptent parmi les plus compétitifs d'Europe, en raison d'une bonne maîtrise de la production et du réseau.

La variabilité du prix de l'électricité en France reste faible.

Avec moins d'une interruption par consommateur par an, la France dispose d'un réseau électrique performant et fiable. Elle se positionne pour cet indicateur au 6<sup>e</sup> rang des pays de notre échantillon.

Le marché français reste dynamique dans l'immobilier d'entreprise. Paris devance les principales métropoles européennes, malgré une forte baisse des transactions entre 2012 et 2013 (- 23 %), l'une des plus fortes de l'échantillon.

## LE SAIFI

L'Indice de fréquence d'interruption moyenne du système (SAIFI) est un indicateur couramment utilisé afin de déterminer la fiabilité des réseaux électriques. Il représente le nombre moyen d'interruption du réseau électrique par consommateur et par an : SAIFI = nombre d'interruptions pour les consommateurs / nombre de consommateurs desservis

Les données utilisées proviennent du CCER (Conseil des régulateurs européens de l'énergie), qui regroupe depuis 2000 les régulateurs des 28 États membres de l'Union européenne, de la Norvège et de l'Islande.

### Indicateurs des principaux marchés européens des bureaux

	Transactions (m <sup>2</sup> )		Taux de vacance (en %)	
	2013	2012	Q4 2013	Q4 2012
Paris Centre	1 571 000	2 028 300	8.7%	7.5%
Londres Centre	1 199 300	919 600	6.5%	6.6%
Munich	603 000	715 000	6.4%	6.8%
Francfort	493 000	580 000	12.0%	12.5%
Berlin	453 000	548 000	5.4%	5.6%
Bruxelles	314 600	442 000	10.5%	10.7%
Varsovie	451 000	441 000	11.7%	8.8%
Hambourg	440 000	435 000	6.2%	6.5%
Düsseldorf	415 000	346 000	10.6%	11.3%
Vienne	300 000	320 000	6.6%	6.5%
Cologne	276 000	261 000	7.2%	7.5%
Madrid	365 200	253 600	15.3%	15.1%
Milan	231 500	241 400	12.6%	11.2%
Amsterdam	236 200	234 500	17.6%	18.0%
Lyon	251 600	186 800	5.8%	6.0%
Lille	171 400	160 300	n.a.	n.a.
Barcelone	172 900	157 000	17.1%	15.8%
Marseille	106 100	156 400	n.a.	n.a.
Dublin	195 700	145 000	18.2%	20.1%
Toulouse	109 800	129 600	5.8%	5.3%
La Hague	126 200	86 000	15.2%	14.3%
Manchester	75 700	69 100	10.1%	9.9%
Rome	159 400	66 500	7.6%	6.5%

Note: Les transactions correspondent aux superficies sur lesquelles un bail ou un contrat de vente a été signé.

# V • ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE

L'environnement administratif et réglementaire en France est souvent perçu comme un point de critique dans les enquêtes d'opinion. Les charges administratives sont considérées comme élevées en matière d'emploi. Au regard des critères utilisés par la Banque mondiale pour apprécier l'environnement des affaires, la France occupe une position moyenne, avec, cependant, de bonnes performances en termes d'exécution des contrats et de création d'entreprise.

Certains aspects moins visibles de l'environnement administratif et réglementaire mettent en lumière d'autres atouts pour un pays : l'accessibilité des marchés publics ou encore de la justice font de la France un pays attractif pour les investisseurs étrangers.

**Le classement « Doing Business » de la Banque mondiale évalue 189 économies selon la facilité à y faire des affaires. La France occupe le 38<sup>e</sup> rang (11<sup>e</sup> dans l'échantillon du présent Tableau de bord) en 2013.** Ce classement est établi à partir d'une évaluation quantitative et qualitative des réglementations qui s'appliquent à 10 domaines : la création d'entreprise, l'octroi de permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs, le paiement des impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le traitement de l'insolvabilité.

Le rapport vise d'abord à évaluer les coûts de transaction. Il ne traduit pas l'attractivité globale du territoire français en ce qu'il ne rend notamment pas compte des gains associés à la fourniture de services publics de qualité.

**Les meilleures performances de la France sont obtenues en matière d'exécution des contrats** (indice basé sur le nombre de procédures, le délai en jours et le coût en pourcentage de la

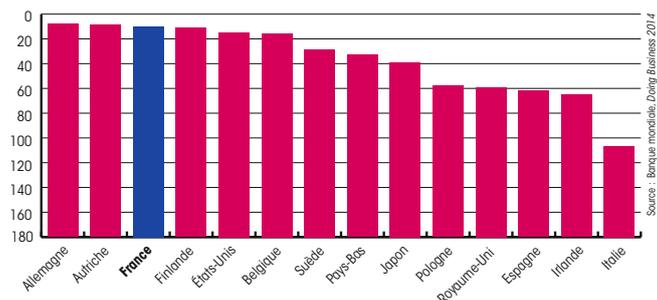
créance) **et de création d'entreprise** (indice basé sur le nombre de procédure, le délai en jours, le coût et le capital minimum versé en pourcentage du revenu par habitant).

**La France apparaît mal classée en matière de transfert de propriété** (indice basé sur le nombre de procédures, le délai en jours et le coût en pourcentage de la valeur du bien).

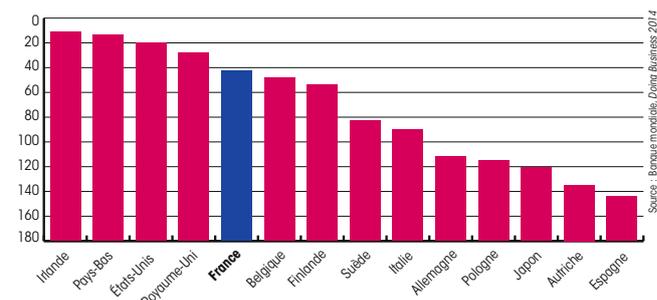
Le dispositif de l'autoentrepreneur, créé en 2008 dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie (LME), simplifie la conduite d'une activité à but lucratif, notamment en permettant de s'inscrire directement en ligne.

En termes d'utilisation d'internet pour accéder aux services administratifs publics en ligne, la France figure au-dessus de la moyenne des pays de l'UE28. En effet **60 % des particuliers français ont utilisé internet dans les 12 derniers mois pour contacter les pouvoirs publics en 2013**, contre seulement 41 % en moyenne pour l'UE28 et devant l'Allemagne (49 %) et le Royaume-Uni (41 %).

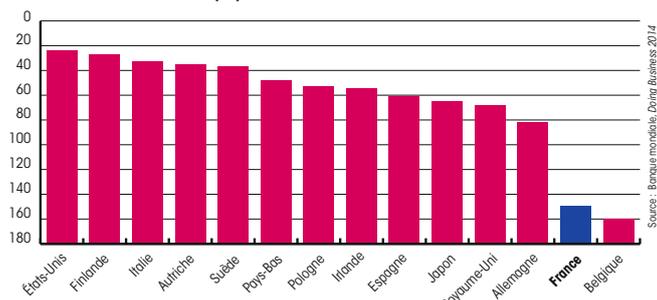
Facilités administratives en termes d'exécution des contrats  
Classement mondial des pays



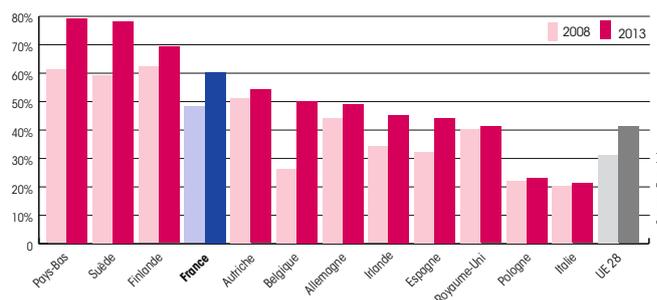
Facilités administratives en termes de création d'entreprise  
Classement mondial des pays



Facilités administratives en termes de transfert de propriété  
Classement mondial des pays



Utilisation d'internet par les particuliers pour leurs contacts avec les pouvoirs publics (12 derniers mois)



## LES MAUVAIS CLASSEMENTS DE LA FRANCE CONTRASTENT AVEC LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE

Sur la thématique de la compétitivité, les classements les plus connus sont le *Global Competitiveness Index* du World Economic Forum, le *World Competitiveness Yearbook* de l'IMD de Lausanne et le *Doing Business* de la Banque mondiale. Le positionnement de la France est variable selon ces classements, qui mêlent indicateurs statistiques et enquêtes d'opinion : au 27<sup>e</sup> rang du classement réalisé par l'IMD, *World Competitiveness Yearbook*, au 23<sup>e</sup> rang du classement réalisé par le WEF, *Global Competitiveness Index 2013-2014* et au 38<sup>e</sup> rang du *Doing Business* de la Banque mondiale.

Dans le *World Competitiveness Yearbook*, près de la moitié de l'indice composite repose sur des enquêtes d'opinion. Or, dans le cas de la France, la significativité de l'échantillon se pose car l'analyse relative à la perception ne se base que sur une cinquantaine de réponses reçues des dirigeants d'entreprise.

Dans le *Global Competitiveness Index 2013-2014*, la France se positionne au 78<sup>e</sup> rang pour le critère de perception « Productivité et salaire », alors que la France présente une productivité horaire du travail très élevée : 6<sup>e</sup> au niveau mondial.

Enfin, le *Doing Business* positionne Sierra Leone – qui émerge de plusieurs décennies de guerre civile – au 22<sup>e</sup> rang pour l'indicateur de protection des investisseurs, alors que la Suisse n'est que 170<sup>e</sup>.

Ces classements doivent donc être exploités avec prudence car ils présentent de fortes limites méthodologiques.

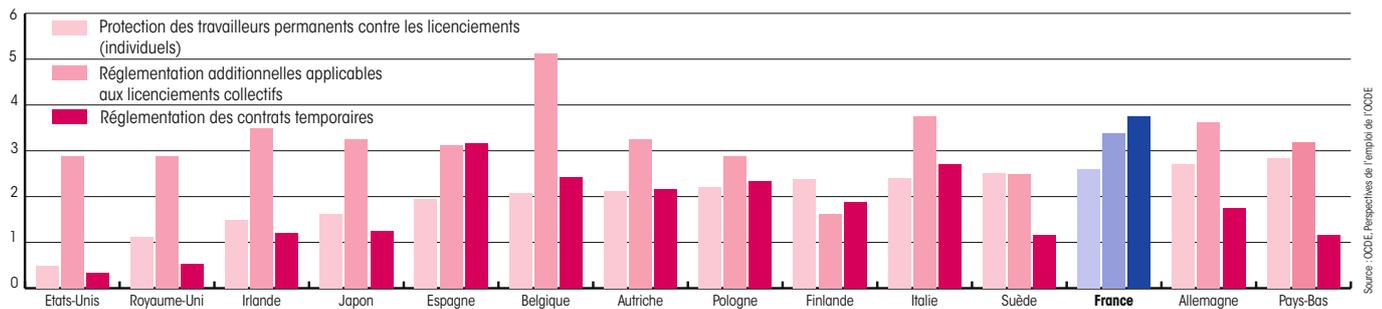
Face à la complexité administrative et réglementaire, le Gouvernement a décidé de réagir en inscrivant dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi la simplification de la réglementation. Une des mesures de simplification des démarches des entreprises est le dispositif de transmission unique d'information à l'administration : « Dites-le nous une seule fois ». Il a été décidé, en outre, dans le cadre de la Modernisation de l'action publique (MAP), de développer les services en ligne dans l'ensemble des administrations économiques et financières au bénéfice des entreprises.

**Le niveau de protection de l'emploi est relativement élevé en France**, selon l'indicateur synthétique de l'OCDE.

Cette position s'explique principalement par la réglementation sur les formes d'emploi particulières. En revanche, les obligations applicables aux licenciements collectifs ne valent pas à la France un classement défavorable, selon les données de l'OCDE.

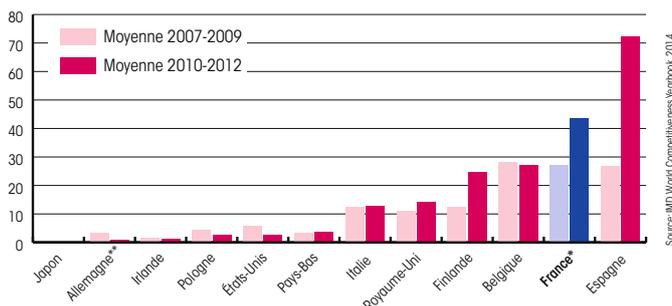
Selon les données de l'IMD (période 2010-2012), les grèves se sont traduites par une perte de 44 jours de travail pour 1000 habitants par an en France, derrière l'Espagne (72 jours). La comparabilité internationale est cependant délicate, dans la mesure où les pratiques nationales (droit, ou usage de la grève) peuvent fortement varier entre les pays.

### Indicateur de protection de l'emploi (2013)



Source : OCDE, Perspectives de l'emploi de l'OCDE

### Nombre annuel de jours de travail perdus pour cause de grève (2010-2012)



Source : IMD World Competitiveness Yearbook 2014

\* Les données pour la France excluent le secteur public.

\*\* Les données pour l'Allemagne excluent l'administration publique

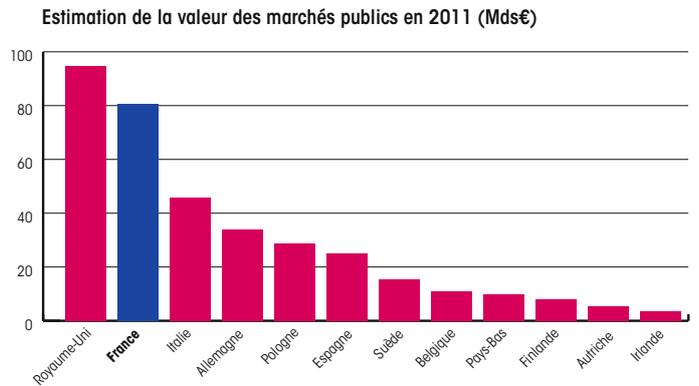
## LA LOI RELATIVE À LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI

La loi relative à la sécurisation de l'emploi, adoptée au printemps 2013, renforce la sécurité nécessaire pour les salariés et les possibilités d'adaptation indispensables aux entreprises pour maintenir l'activité et l'emploi :

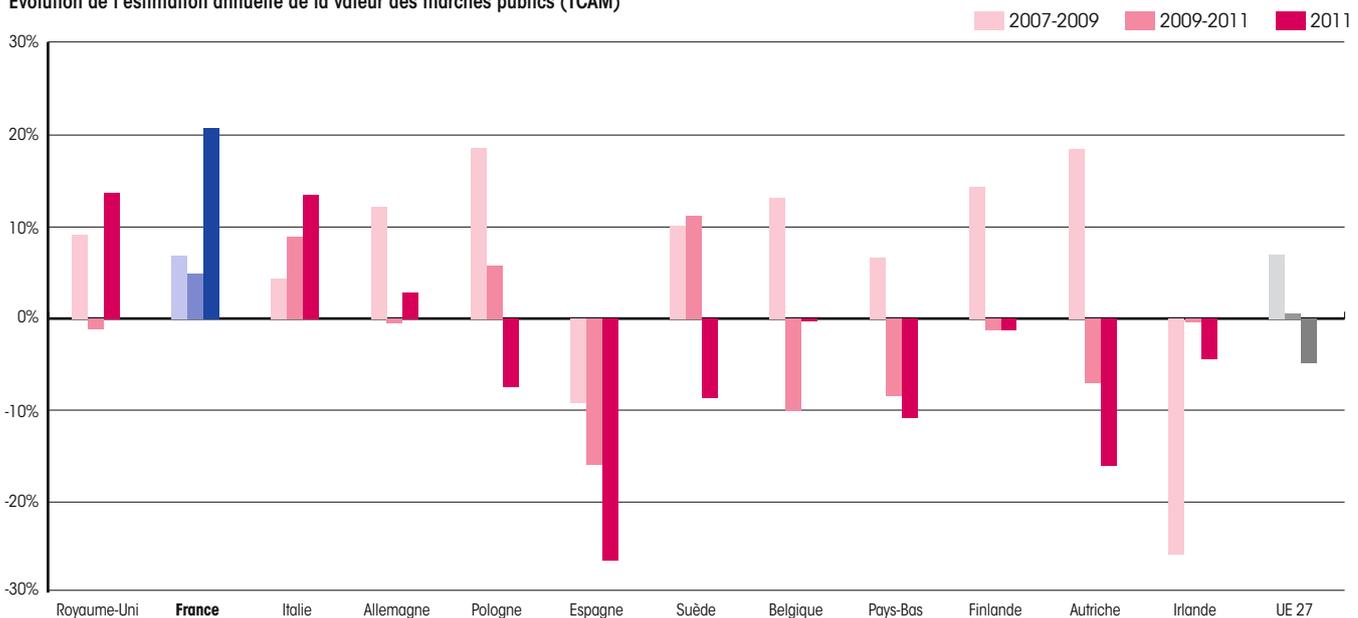
- la loi permet de faire face aux difficultés économiques sans nécessairement avoir recours aux suppressions d'emplois : le temps de travail et le salaire peuvent être temporairement adaptés ; le régime d'activité partielle, véritable alternative aux licenciements, est développé et pour cela simplifié et unifié ; le recours à la mobilité interne est facilité.

- elle apporte des éléments de sécurisation des parcours professionnels, en facilitant le maintien dans l'emploi et l'embauche dans un contexte économique instable (Amélioration des procédures et du traitement du contentieux des licenciements collectifs). C'est un paramètre important pour l'attractivité des sites de production français.

Le rapport de la Commission européenne *Public Procurement Indicators 2011* nous enseigne que la France est le 2<sup>e</sup> pays en valeur en ce qui concerne l'ouverture des marchés publics, juste derrière le Royaume-Uni. Au total, 81 Mds€ de marchés publics sont proposés en procédure ouverte en France. Plus important encore, ce montant a très fortement progressé en 2011 (+21%), alors que la quasi-totalité des pays de l'échantillon ont vu ce montant diminuer (à l'exception de l'Allemagne avec +3 %) : Espagne (-26 %), Autriche (-16 %) et Royaume-Uni (-14 %).



### Évolution de l'estimation annuelle de la valeur des marchés publics (TCAM)



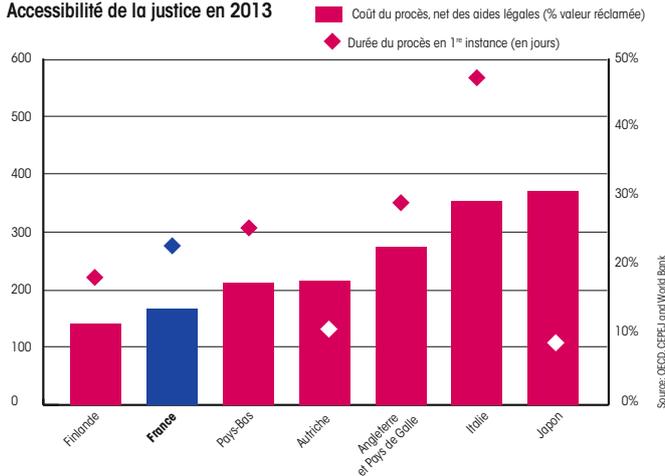
## LES ASSISES DE L'ENTREPRENEURIAT

En 2013, les Assises de l'entrepreneuriat ont regroupé tous les acteurs économiques du monde de l'entreprise autour du Gouvernement (entrepreneurs, organisations syndicales et patronales, investisseurs...). Ces rencontres ont permis de s'accorder sur un projet commun pour relancer l'entrepreneuriat en France, autour de 3 axes :

- « **stimuler l'esprit d'entreprise et mobiliser tous les talents** » : formation à l'esprit d'initiative et à l'innovation dans l'enseignement secondaire, création d'un dispositif *Entrepreneur Étudiant*, ou encore création d'un « visa entrepreneur » pour attirer les talents étrangers en France.
- « **aider les entreprises à se développer** » : développement de « maisons de l'international » aux États-Unis et en Asie, développement du capital investissement d'entreprise (« *corporate venture* »), extension des exonérations de charges pour les Jeunes entreprises innovantes (JEI), ou encore création d'un « pass' entrepreneur numérique ».
- « **reconnaître la prise de risque de l'investissement au service de l'emploi** » : simplification du régime des plus-values mobilières, revalorisation des plafonds du Plan épargne en actions et adoption d'un cadre légal simplifié pour le financement participatif.

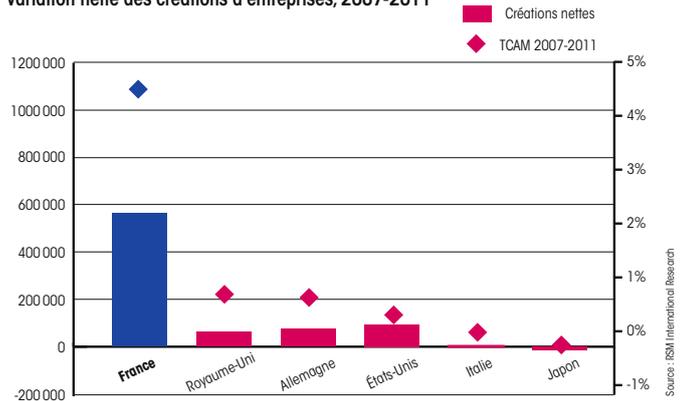
**L'accessibilité de la justice est particulièrement importante en France**, selon les données de l'OCDE, notamment en termes de coût des procès en 1<sup>re</sup> instance (net des aides légales), alors que la France se situe sous la moyenne de l'échantillon pour la durée de ces procès.

Accessibilité de la justice en 2013



L'étude *The Road to Recovery* du cabinet RSM International (juillet 2013) montre **un marché français dynamique en termes de créations nettes d'entreprises** : +4,5 % par an en moyenne sur la période 2007-2011, soit la même progression que les grands pays émergents.

Variation nette des créations d'entreprises, 2007-2011



## VI • ENVIRONNEMENT FINANCIER

Le dynamisme de la place financière de Paris est une composante de l'attractivité française, adossée à un positionnement fort dans la gestion d'actifs. D'une manière générale, la France se positionne bien sur les différents segments du financement, qu'il s'agisse de *private equity*, d'actions cotées ou de titres obligataires, ou encore de crédits bancaires. Pour ce qui concerne le non-coté, un recul est toutefois à noter, l'industrie du capital-risque cherchant un rebond suite aux évolutions liées à la crise.

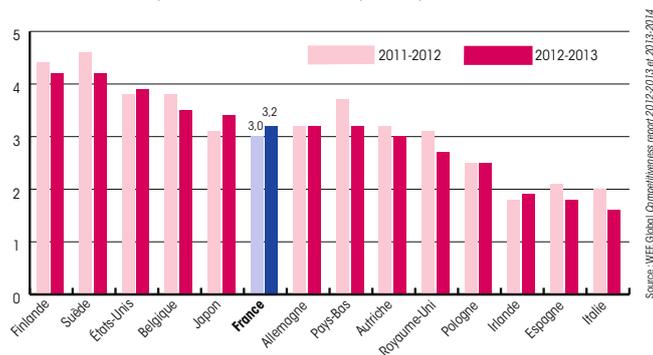
Selon les données du **Global Competitiveness Report (basé sur des enquêtes d'opinion)**, la France se place en position moyenne en matière d'accès aux crédits bancaires, derrière les pays nordiques et les États-Unis, mais au même niveau que l'Allemagne et devant le Royaume-Uni.

Les données de la Banque de France confirment cette disponibilité du crédit bancaire. Les encours de crédit aux entreprises sont globalement dynamiques en France, avec une légère reprise depuis

fin 2013/début 2014. Au contraire, les autres pays de la zone euro connaissent une stagnation des encours de crédits aux entreprises, et même un recul important pour certains pays comme l'Espagne. S'observe une évolution favorable des conditions d'accès au financement bancaire et obligataire des entreprises. Les rendements exceptionnellement bas qui prévalent aujourd'hui sur les marchés obligataires corporate, notamment en France et en Allemagne, entraînent une hausse des émissions obligataires.

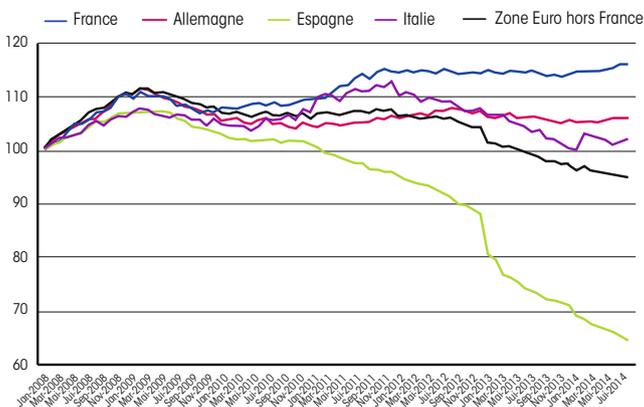
### Facilité d'accès aux emprunts

Echelle de 1 à 7 du plus au moins difficile, moyennes pondérées

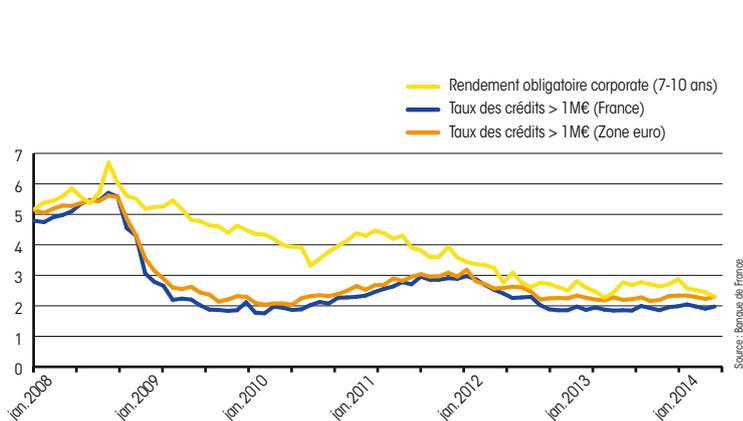


### Évolution des crédits aux sociétés non financières (2008-2014)

Indice 100 en décembre 2007



### Évolution des conditions d'accès aux financements obligataires et bancaires des entreprises (2008-2014)

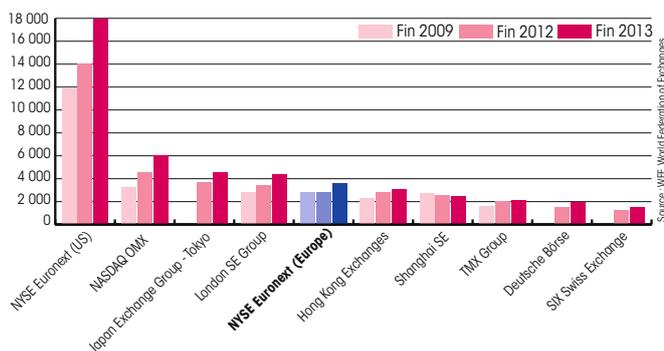


Fin 2013, la capitalisation boursière de NYSE Euronext (Europe), qui regroupe les places financières de Paris, Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne, ont significativement progressé par rapport à fin 2012 (+27 %). Cette progression est plus forte que celle de Hong Kong (+ 9 %), et du même ordre de grandeur que pour les autres grandes places financières : Euronext US (+27 %) et Londres (+30 %). Les effets prix dominent ces évolutions, malgré un retour des émissions.

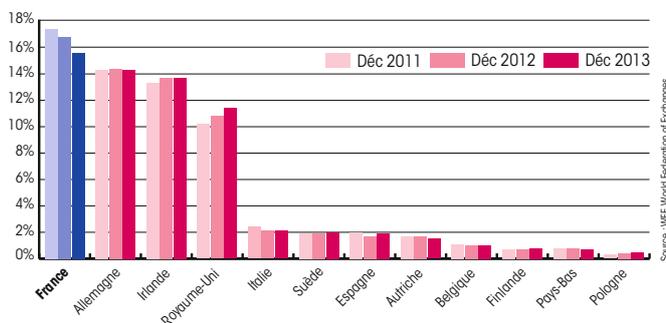
En matière de gestion d'actifs, la France occupe le deuxième rang européen (après le Luxembourg), avec une part de marché de 16 % pour la domiciliation des OPCVM (1<sup>er</sup> rang pour les pays de l'échantillon).

Au 6<sup>e</sup> rang des pays de notre échantillon, l'investissement en capital-risque en 2012 représente 0,027 % du PIB.

### Capitalisations boursières des 10 premières places financières

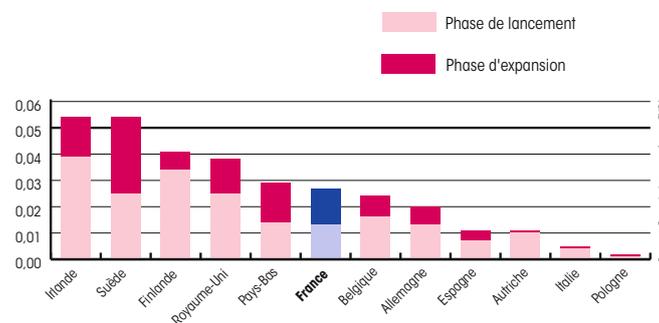


### Parts de marché dans l'industrie européenne de fonds d'investissement



### Investissement en capital risque en 2012

En % du PIB



## LES LOIS FACILITANT LE CAPITAL-RISQUE ET LE FINANCEMENT DES PME

Depuis 2007, plusieurs textes de loi ont été adoptés dans l'objectif de faciliter et soutenir l'investissement en capital-risque en France, et plus spécifiquement l'investissement dans les PME:

- **la loi TEPA (2007)** : suite à un investissement dans une PME, la loi prévoit une déduction sur l'impôt sur le revenu pouvant aller jusqu'à 18 % de l'investissement, et jusqu'à 50 % pour une déduction sur l'ISF (sous certaines conditions) ;
- **la loi sur le financement participatif (2014)** : la loi définit un cadre légal simplifié pour le financement participatif. Les principales mesures sont la création d'un statut de Conseil en investissement participatif (CIP) pour les deux types de plateforme existants (de prêt ou d'investissement en capital), la limite fixée à 1000 € pour un prêt par un particulier; l'absence de seuil pour les investissements en capital et une obligation d'information des investisseurs par les plateformes.
- **la loi sur le capital investissement d'entreprise (ou « corporate venture »)** : la loi permet aux sociétés investissant dans des PME innovantes d'amortir fiscalement sur 5 ans ces investissements, en prenant une participation maximum de 20 % dans le capital de la PME (*en attente de validation de la Commission européenne*).

## VII. COÛTS ET FISCALITÉ

Le coût du travail et la fiscalité sont présentés comme des points faibles de la France dans les enquêtes d'opinion. Cependant, la France a réussi à maintenir sa compétitivité-coût depuis 2007 et à maîtriser l'évolution du coût du travail, notamment dans l'industrie. De plus, la France a amélioré en 2014 son avantage relatif en termes de coûts d'exploitation des entreprises.

La charge fiscale effective pesant sur les entreprises en France apparaît beaucoup plus faible que le taux nominal de l'impôt sur les sociétés ne le laisse supposer, la France étant également le pays offrant le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux pour les entreprises.

### Coûts d'exploitation et du travail

L'un des atouts de la France tient aux coûts d'exploitation avantageux qu'elle offre aux entreprises étrangères.

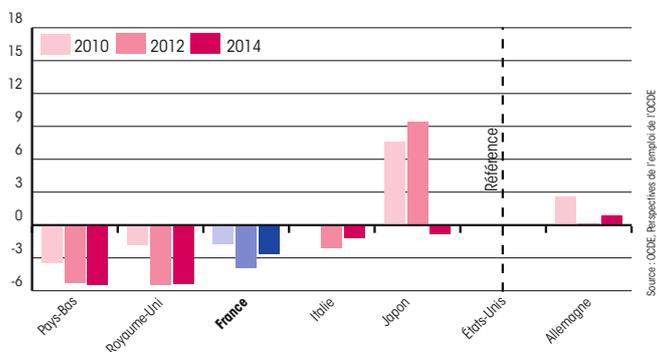
Selon l'étude *Choix concurrentiels* de KPMG conduite en 2014, le montant total de ces coûts (main-d'œuvre, installation, transport, impôts et taxes, équipement et énergie...) est inférieur au niveau de référence américain (2,6 % de moins). Parmi les pays de l'échantillon retenus par KPMG, la France occupe la 3<sup>e</sup> place derrière le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Pays de référence, les États-Unis sont à la 6<sup>e</sup> place,

avec des coûts d'exploitation équivalents à ceux de l'Allemagne et du Japon.

La compétitivité-coût de la France par rapport aux États-Unis s'est améliorée par rapport à 2012, ou à 2010, dans tous les secteurs d'activité, et plus particulièrement dans la R&D (coûts inférieurs de 10,8 %). Dans le secteur des services aux entreprises, de la fabrication et du numérique, la France est également devenue plus concurrentielle que les États-Unis.

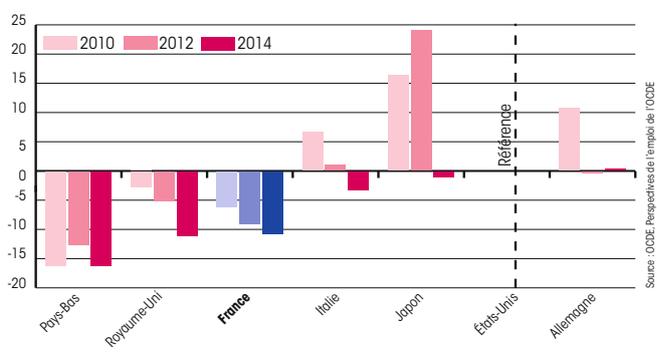
#### Coût d'exploitation des entreprises - Ensemble de l'économie

Niveau comparatif avec les États-Unis comme pays de référence  
En %



#### Coût d'exploitation des entreprises - Secteur de la R&D

Niveau comparatif avec les États-Unis comme pays de référence  
En %



## CHOIX CONCURRENTIELS 2014, KPMG

Cette étude compare la compétitivité-coût de 107 villes dans dix pays : Canada, États-Unis, Mexique, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Australie et Japon. Elle couvre 19 types d'industries regroupées en quatre grands secteurs d'activité (fabrication, numérique, R&D, et services aux entreprises). Chaque projet d'entreprise représentatif est défini, modélisé et analysé en détail.

Les coûts d'exploitation à l'étranger sont estimés pour une série d'indicateurs (26 variables) propres à l'élaboration d'un projet industriel : coûts de la main-d'œuvre, des installations, de transport, de l'énergie, coûts du capital, pression fiscale.

L'étude analyse également d'autres facteurs, non liés aux coûts, mais qui peuvent peser sur l'attractivité d'une zone d'implantation

parmi lesquels, la disponibilité et la qualification de la main-d'œuvre, les conditions économiques et l'accessibilité des marchés, le degré d'innovation, les infrastructures, la réglementation, ainsi que le coût et la qualité de la vie.

En 2012, la France est dans la moyenne de l'échantillon des pays retenus en termes de rémunération de ses salariés (environ 39 600 \$ prix constants), loin derrière les États-Unis (environ 55 048 \$ prix constants) et derrière l'Allemagne (environ 42 121 \$ prix constants) et le Royaume-Uni (environ 44 223 \$ prix constants).

En 2012, le salaire par tête pour l'ensemble de l'économie a progressé en France de 2,0 %, à un rythme similaire à celui de l'échantillon (1,9 %). Cette progression est plus faible que celle enregistrée entre 2009 et 2011 (+ 2,5 %).

L'évolution du salaire par tête en France est supérieure à celle des États-Unis (1,5 %) et aux Pays-Bas (1,2 %), mais inférieure à celle du Royaume-Uni (2,4 %) et de l'Allemagne (2,6 %).

**Le coût horaire du travail pour l'ensemble de l'économie en France a stagné en 2013, alors que la zone euro progresse (+1,4 %), ainsi que l'Allemagne (+2,6 %), l'Autriche (+3,0 %) ou encore les Pays-Bas (+2,8 %). Seul le Royaume-Uni recule (-3,2 %) et l'Irlande stagne.** Cette stagnation de la France survient en outre après plusieurs années de hausse (+3,1 % par an sur la période 2009-2011 et +1,0 % par an sur 2011-2013).

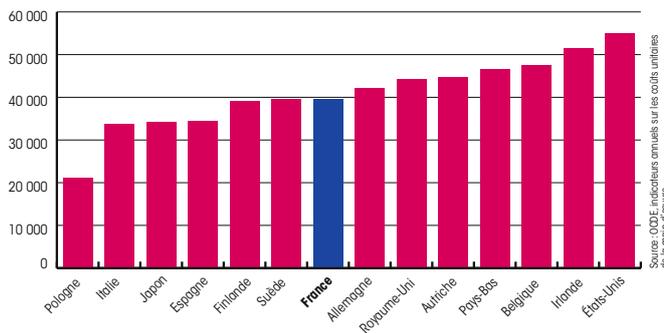
**Par rapport aux principaux concurrents européens, la maîtrise du coût horaire en France a été marquée dans l'industrie. Sur la période 2011-2013, le coût horaire du travail a progressé de 1,4 %, contre 2,3 % pour l'ensemble de l'UE28.**

L'évolution du coût horaire observé dans l'industrie française (0,5 %) est inférieure en 2013 à celle de l'Allemagne (3,1 %), de l'Autriche (2,7 %), ou encore de la Pologne (2,7 %). Deux pays sont à la baisse : le Royaume-Uni (-3,8 %) et l'Irlande (-1,0 %).

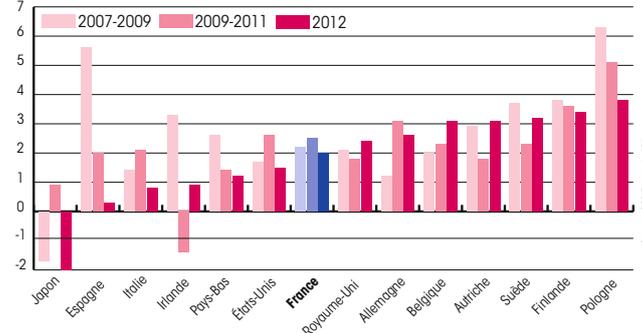
En 2013, pour l'ensemble de l'économie, les coûts salariaux unitaires<sup>(1)</sup> (CSU) ont progressé dans la plupart des pays de l'échantillon. En France, cette hausse (+ 1,2 %) est moins prononcée que durant les périodes précédentes, et au même niveau que dans la zone euro (+ 1,1 %).

<sup>(1)</sup> Les coûts salariaux unitaires correspondent aux coûts salariaux par unité de valeur ajoutée produite. Il s'agit donc des coûts salariaux pondérés par la productivité.

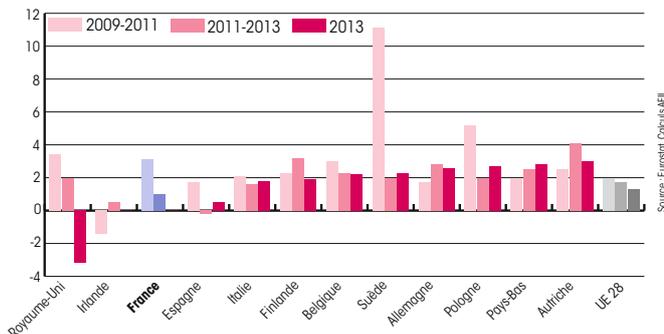
Rémunération du travail par salarié  
En USD à prix constants 2012



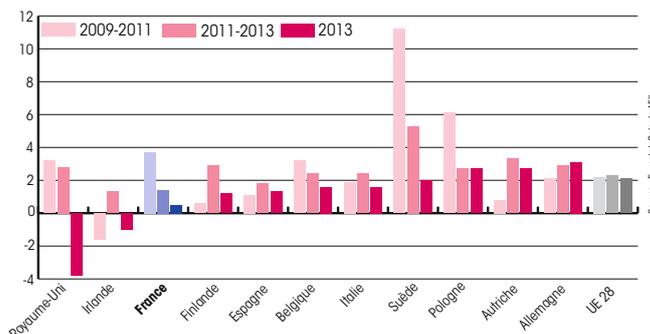
Évolution de la rémunération du travail par salarié  
Ensemble de l'économie (TCAM)  
En %



Évolution du coût horaire de la main-d'œuvre  
Ensemble de l'économie (TCAM)  
En %



Évolution du coût horaire de la main-d'œuvre - Industrie (TCAM)  
En %



Dans l'industrie manufacturière, s'observe également une progression des CSU en 2013, moins prononcée que sur la période 2011-2013, dans la plupart des pays de l'échantillon (à l'exception de l'Espagne).

En France, après une augmentation de 2,3 % sur la période 2011-2013, les CSU ont progressé de 1,3 % en 2013.

**Depuis 2009, la compétitivité-coût dans l'ensemble de l'économie s'est améliorée dans la zone euro avec une légère détérioration en 2013.** Cette évolution globale masque des évolutions plus ou moins importantes entre pays : nette amélioration en Espagne, amélioration significative en France et en Allemagne, et stabilisation au Royaume-Uni. Sur la période précédente (2009-2012), la France affiche, au sein de la zone euro, une des meilleures maîtrises de ses coûts salariaux unitaires relatifs.

Au Royaume-Uni, les évolutions sont plus contrastées, avec une amélioration en 2013, suite à une forte dégradation de la compétitivité-coût entre 2011 et 2012, faisant suite à une amélioration soutenue entre 2007 et 2009 en raison, notamment, d'un effet change.

Comparativement à la zone euro, le Japon a connu une forte amélioration de sa compétitivité-coût entre 2000 et 2007, suivi par un recul entre 2007 et 2009, une stabilisation jusqu'en 2012 et une très forte amélioration de la compétitivité-coût en 2013. Les États-Unis se singularisent par une amélioration constante et régulière de leur compétitivité-coût depuis 2000.

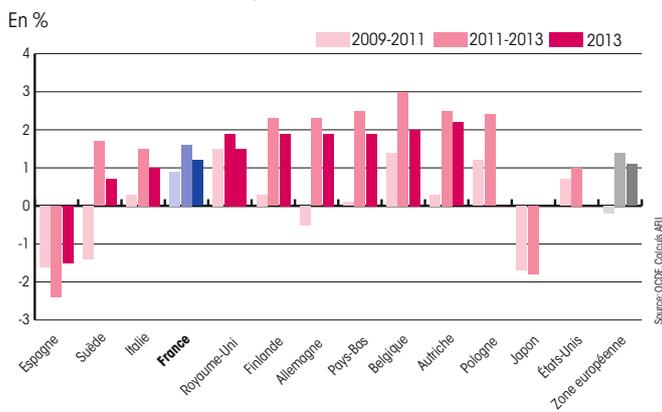
## La fiscalité

**Le système fiscal français se distingue par le poids des cotisations sociales** (37,4 % des recettes totales en 2012) et, par un faible poids des impôts sur le revenu, les bénéfices et le capital (23,6 % en 2012).

L'ensemble des recettes fiscales(\*) représente une part élevée du PIB en France (45,3 % en 2012, contre 37,6 % en Allemagne, 35,2 % au Royaume-Uni et 24,3 % aux États-Unis). Le niveau de ce taux doit cependant être apprécié au regard de la large gamme de prestations financées par les cotisations de sécurité sociale (cf. VIII, qualité de vie).

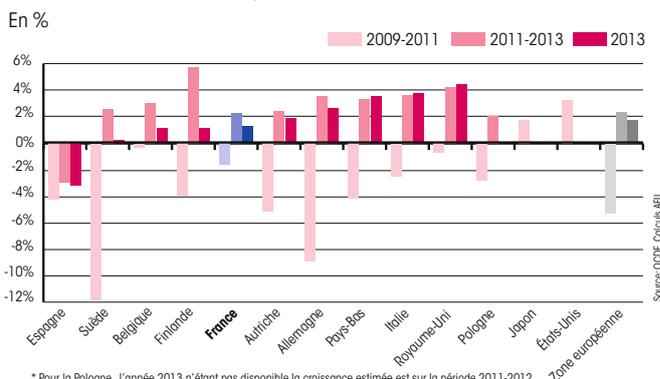
(\*) Les taxes comptabilisées sont plus nombreuses que celles utilisées pour calculer les taux de prélèvements obligatoires.

Évolution des coûts salariaux unitaires  
Taux de croissance annuel moyen - Ensemble de l'économie



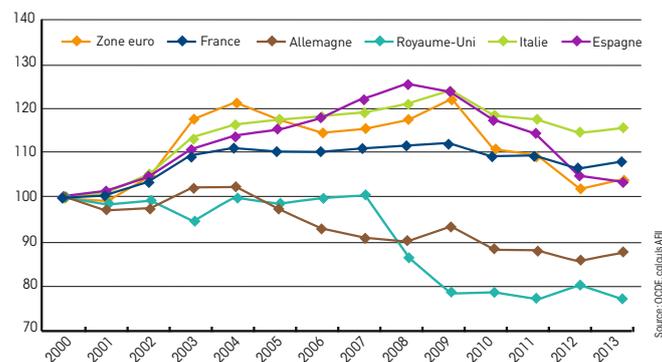
\* Pour le Japon, la Pologne et les États-Unis, l'année 2013 n'étant pas disponible la croissance estimée est sur la période 2011-2012.

Évolution des coûts salariaux unitaires  
Taux de croissance annuel moyen - Industrie manufacturière



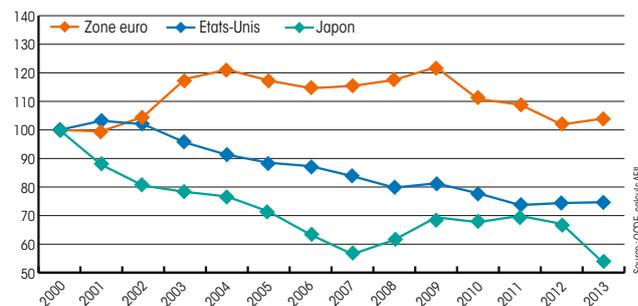
\* Pour la Pologne, l'année 2013 n'étant pas disponible la croissance estimée est sur la période 2011-2012.

Évolution de la compétitivité-coût\* (2000-2013)



Note : Une augmentation indique une dégradation de la compétitivité-coût.  
\* coûts salariaux unitaires domestiques / coûts salariaux unitaires des concurrents.

Évolution de la compétitivité-coût\* (2000-2013)



Note : Une augmentation indique une dégradation de la compétitivité-coût.  
\* coûts salariaux unitaires domestiques / coûts salariaux unitaires des concurrents.

## La pression fiscale sur le travail est plus élevée en France.

En 2013, pour un célibataire sans enfant gagnant 100 % du salaire moyen, seules l'Autriche, l'Allemagne et la Belgique exercent une pression plus importante. Pour un couple marié avec deux enfants et un salaire égal à 100 % du salaire moyen, la France présente la pression la plus élevée.

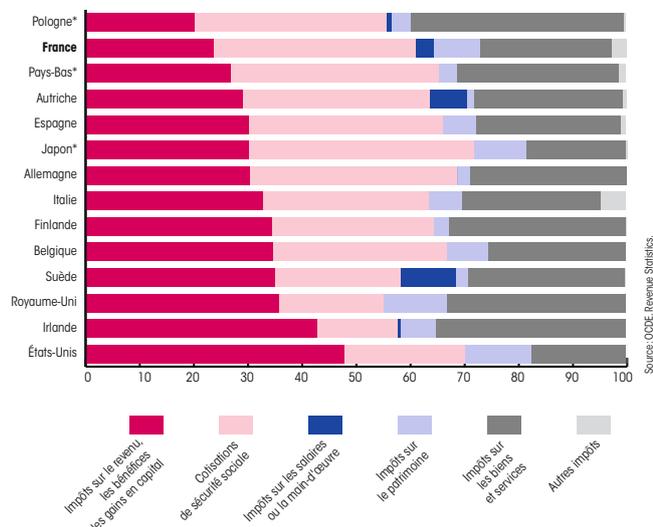
Malgré un taux nominal d'imposition des bénéfices parmi les plus élevés, les recettes tirées de l'IS ne représentent qu'une faible part du PIB en France (2,5 % en 2012, contre 2,6 % aux États-Unis et 2,9 % au Royaume-Uni), en raison notamment d'une base d'imposition relativement étroite.

Lorsque les recettes de l'IS sont rapportées à l'excédent net d'exploitation, la France se place dans une position intermédiaire, avec **un taux d'imposition des bénéfices d'environ 28,1 % en 2012**. L'écart entre le taux nominal d'imposition des bénéfices et ce taux implicite reflète l'existence de taux réduits, de règles d'assiettes différentes (notamment les règles d'amortissement du capital et de déductibilité des intérêts d'emprunt) mais aussi de différences de structures capitalistiques des économies(\*).

(\*) Pour une présentation détaillée de l'indicateur de taux implicite d'imposition des bénéfices, voir : Partouche H. et Olivier M. (2011), « Le taux de taxation implicite des bénéfices en France », *Trésor-Éco*, n° 88, juin.

## Structure des recettes fiscales (2012)

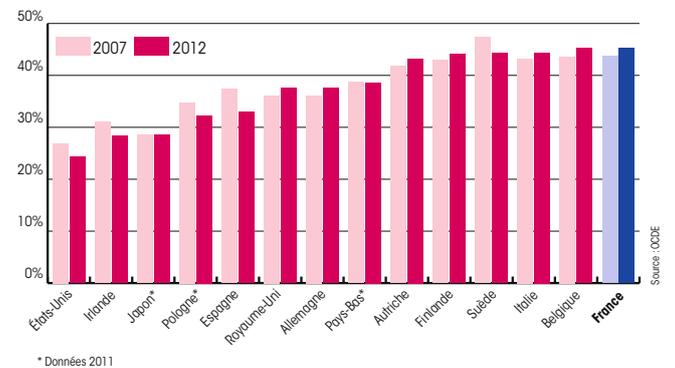
En % des recettes totales



\* Données 2011

## Recettes fiscales

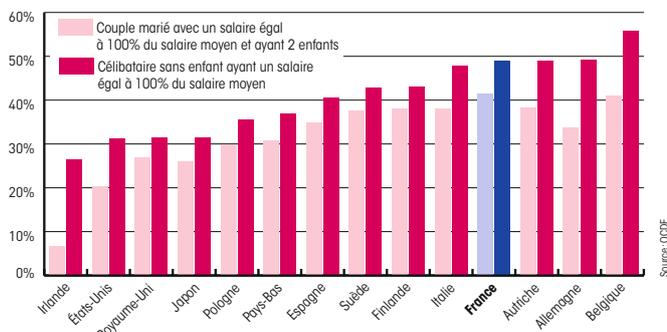
En % du PIB



\* Données 2011

## Taux moyen du coin fiscal\* (2013)

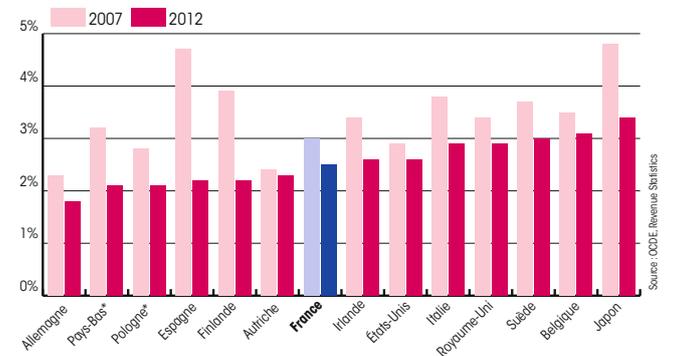
En %



\* Le coin fiscal sur le travail correspond à la différence entre ce que les employeurs paient sous forme de salaires et de charges sociales, et ce dont les salariés disposent après impôts et déduction des cotisations de sécurité sociale. Il correspond ici aux prélèvements obligatoires (impôts sur le revenu + cotisations sociales salariales et patronales - prestations sociales) exprimés en pourcentage du coût du travail.

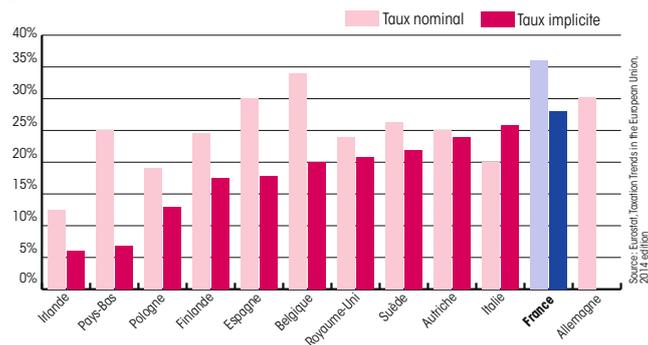
## Recettes de l'impôt sur les sociétés

En % du PIB



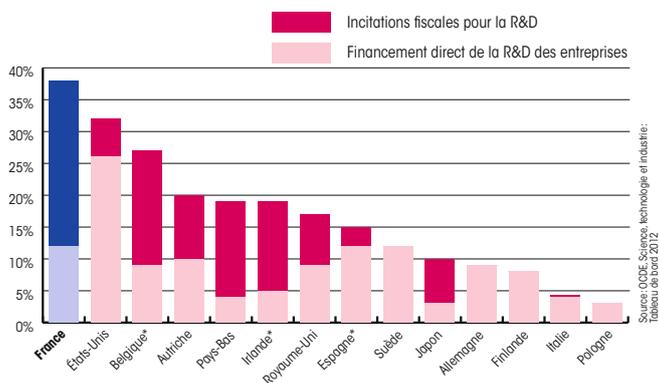
## Taux nominal et implicite de l'impôt sur les sociétés (2012)

En %



Depuis la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2008, la France est devenue le pays offrant le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux pour les entreprises.

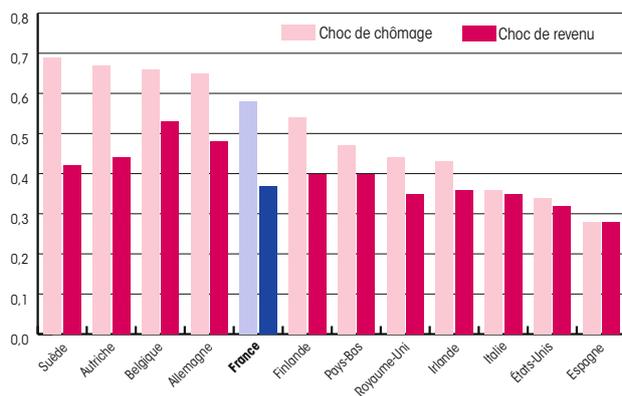
## Financement public et incitations fiscales à la R&D des entreprises en 2011 (% PIB)



\* Données 2010

La politique fiscale et sociale a aussi pour conséquence de « lisser » les variations de revenu, ce que l'on appelle les stabilisateurs automatiques. Ce coefficient traduit la part d'un choc de revenu primaire absorbé par le système fiscal, pour obtenir le revenu disponible. Par exemple, **en France en 2013, un choc de revenu primaire est absorbé à 37 % par le système fiscal français.** Pour un choc dû au chômage, 58 % de la diminution du revenu est absorbée.

## Estimation des stabilisateurs automatiques, 2013



Source : OCDE, Finances de la société 2014

## LA RÉFORME DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE PLACE LA FRANCE EN TÊTE DES DISPOSITIFS D'INCITATION FISCALE À LA R&D DANS LES PAYS DE L'OCDE

L'accélération du processus de mondialisation intensifie la concurrence entre les pays. Dans ce cadre, de nombreux pays européens ont lancé des grands programmes d'investissement public et pris des mesures fiscales visant à améliorer la trésorerie des entreprises et à stimuler l'investissement et l'innovation.

En ce dernier domaine, la nature des avantages fiscaux proposés varie selon le pays. Ils consistent souvent en un amortissement immédiat des dépenses courantes de R&D, et en des crédits d'impôts ou des mécanismes de surcharge à l'impôt sur les sociétés comme au Royaume-Uni.

• **En France, le crédit d'impôt recherche (CIR) constitue la principale mesure fiscale visant à développer l'activité de R&D des entreprises.** Toutes les entreprises ayant des activités de R&D

localisées en France, sans restriction de secteur ou de taille, peuvent bénéficier de ce dispositif.

**La loi de Finances de 2008 a mis en place une refonte fortement incitative du CIR et simplifié sa gestion.**

- Le CIR est exclusivement calculé sur le volume des dépenses de R&D (suppression de la « part en accroissement » c'est-à-dire calculée sur la base de l'évolution des dépenses de R&D).

- **En 2013, le dispositif du CIR est étendu aux dépenses d'innovation des PME :** Pour les dépenses engagées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les PME (au sens communautaire) qui exposent des dépenses d'innovation au titre de la réalisation d'opérations de conception de prototypes, de nouveaux produits ou

d'installations pilotes peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt innovation au taux de 20 %,

- Les dépenses d'innovation éligibles sont plafonnées à 400 000 € par an. Une entreprise peut donc bénéficier au maximum d'un crédit d'impôt de 80 000 € (400 000 x 20 %) par an. Le crédit d'impôt est par ailleurs soumis au plafonnement communautaire prévu pour les opérations de RDI. La procédure de rescrit CIR sera étendue aux dépenses d'innovation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- Enfin, la procédure d'accord tacite est assouplie : une demande de rescrit pourra être déposée après le début des opérations de R&D mais impérativement 6 mois avant le dépôt de la déclaration CIR.

## VIII • QUALITÉ DE VIE

**La contribution des pouvoirs publics à la fourniture de services collectifs et individuels (éducation, santé, logement, transports, culture, etc.) participe de manière directe à la qualité de vie des ménages. Le rapport entre secteur public et secteur privé dans la prestation de services individuels est très variable d'un pays à l'autre. Le système public permet d'accéder en France à un ensemble de services gratuits et de qualité, notamment en matière d'éducation et de santé.**

Selon les données de l'OCDE, durant les dernières années, l'inégalité des revenus a augmenté dans la plupart des pays observés.

**Le niveau d'inégalité en France (0,3) est moindre qu'au Royaume-Uni (0,34) ou qu'aux États-Unis (0,38) et légèrement supérieur à celui de l'Allemagne (0,29).**

De plus le rapport inter-décile des revenus (S90/S10)\* place la France (7,2) sensiblement en dessous de la moyenne de l'échantillon (8,5).

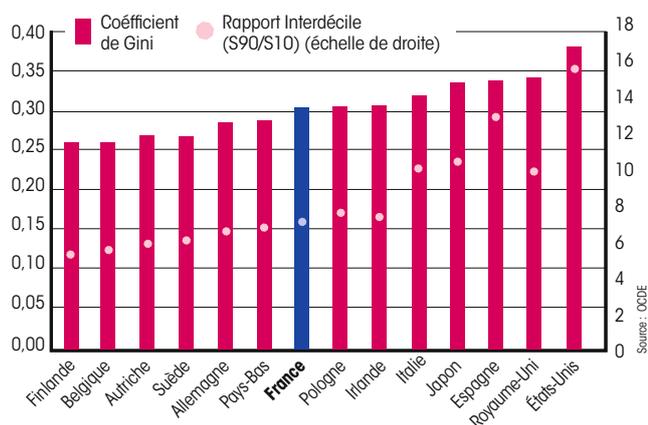
L'OCDE réalise tous les mois un indicateur comparatif des niveaux de prix dans les pays de l'OCDE : se basant sur un panier de biens et services représentatif, il permet d'obtenir un

niveau comparatif des prix en fonction d'un pays de référence. Selon cet indicateur, les pays nordiques et le Royaume-Uni ont un niveau des prix moins élevé que la France, contrairement à l'Allemagne et aux États-Unis.

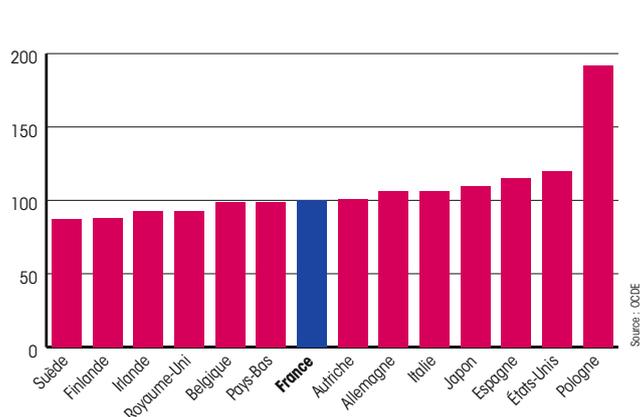
L'OCDE souligne que les pays les plus égalitaires en termes de distribution des revenus, telle que mesurée par le coefficient de Gini, investissent davantage dans les dépenses sociales, l'aide aux catégories de population défavorisées contribuant à prévenir les inégalités.

\* cf. encadré méthodologique

Inégalité de la distribution de revenu



Indicateur comparatif des niveaux de prix (EUR PPA), mars 2014



### LA MESURE DE L'INÉGALITÉ DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS

L'inégalité de la distribution des revenus dans un pays est le plus souvent mesurée par le **coefficient de Gini**, qui varie entre 0 (lorsque tous les revenus sont identiques) et 1 (lorsqu'un seul individu reçoit la totalité des revenus). L'inégalité de la distribution des revenus peut également être mesurée à partir du **rapport inter-décile des revenus**, rapport entre le niveau de revenu au-dessus duquel se trouvent les 10 % d'individus les plus riches et celui au-dessous duquel se situent les 10 % d'individus les plus pauvres.

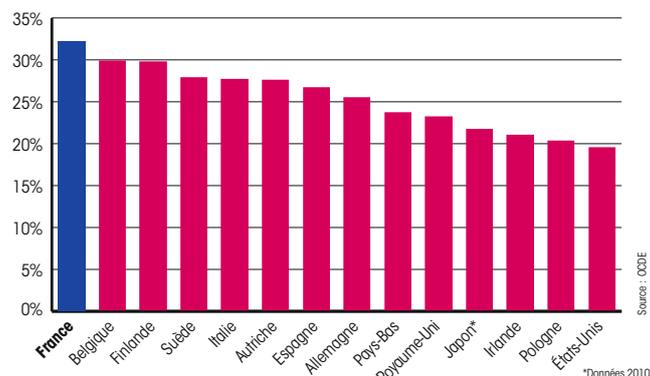
**L'analyse des dépenses de protection sociale** – couvrant l'invalidité, les familles/enfants, le logement, les exclusions sociales, la vieillesse, la maladie et les soins de santé, les prestations de protection sociale, les indemnités chômage – **confirme l'importance des cibles et mesures spécifiques mises en place en France.**

Le financement des dépenses sociales par le secteur public est particulièrement élevé en France : près de 80 % des dépenses de santé et plus de 90 % des dépenses d'éducation.

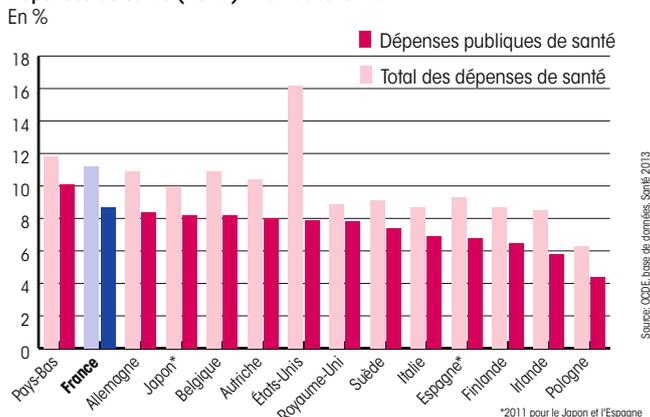
Les dépenses publiques de protection sociale représentent 33 % du PIB en France, contre 26 % en Allemagne, 24 % au Royaume-Uni et 20 % aux États-Unis.

L'accessibilité du système santé est révélatrice du soutien financier apporté par les autorités aux objectifs sanitaires nationaux. Un système peu accessible retardera la décision de consulter un professionnel de santé, ayant des conséquences sanitaires importantes, mais aussi financières via une hospitalisation tardive. Il se mesure par le coût restant à charge des ménages pour les actes de santé. **Selon les données de l'OCDE, la France se situe en tête des pays de l'échantillon, avec le système de santé le plus accessible financièrement.**

**Dépenses publiques de protection sociale en 2013 (% PIB)**

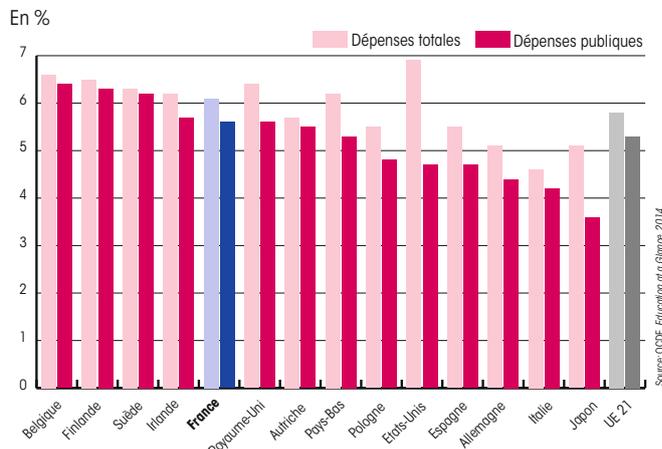


**Dépenses de santé (2012) - Part dans le PIB**



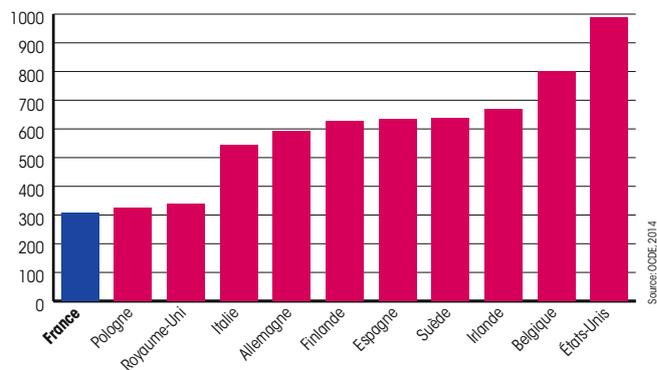
Les dépenses publiques pour la culture, les loisirs et les cultes montrent à nouveau un fort engagement en France pour le cadre de vie : la France est le 2<sup>e</sup> plus important contributeur, derrière les États-Unis, avec une dépense de 35 Mds\$ en 2012 (près de 2 % du PIB).

**Dépenses au titre des établissements d'enseignement en 2011**  
Part dans le PIB

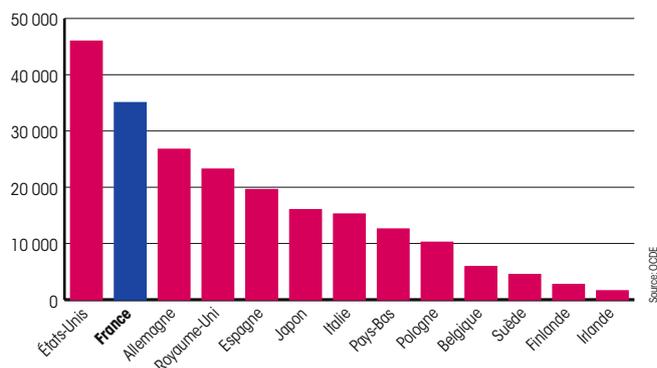


**Accessibilité de la santé en 2011**

Coût restant pour les ménages, par personne (USD PPA)



**Dépenses publiques pour la culture, les loisirs et les cultes en 2012 (USD PPA)**



Les indicateurs statistiques sont importants pour concevoir et évaluer les politiques visant à assurer le progrès des sociétés. Il existe cependant un écart entre la mesure statistique des réalités socio-économiques et la perception de ces mêmes réalités par les citoyens.

En 2009, une commission présidée par le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz a rendu au président de la République un rapport présentant des pistes visant à améliorer la mesure de la croissance économique et corriger les carences de l'indicateur de référence, le produit intérieur brut (PIB), depuis longtemps critiqué.

Le rapport établit une distinction entre l'évaluation du bien-être présent et l'évaluation de sa soutenabilité. Le bien-être présent dépend à la fois des ressources économiques, comme les revenus, et des caractéristiques non économiques telles que l'appréciation subjective, l'environnement naturel...

Même si la liste précise de ces aspects repose inévitablement sur des jugements de valeur, il existe un consensus sur le fait que la qualité de la vie dépend de la santé et de l'éducation, des conditions de vie quotidienne (dont le droit à un emploi et à un logement décent), de la participation au processus politique, de l'environnement social et naturel des personnes et des facteurs qui définissent la sécurité personnelle et économique.

Cette commission avait en outre prôné la mise en place d'une série d'indicateurs afin de mettre davantage l'accent sur la mesure du « bien-être » dans les statistiques économiques.

Dans ce cadre, et à l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire, placé sous le thème « Des politiques meilleures pour une vie meilleure », l'OCDE a lancé l'initiative « *Vivre mieux* ». Il s'agit d'un nouvel indice interactif intitulé « *Vivre mieux* » qui permet à chaque économie de mesurer et de comparer sa propre qualité de vie en dépassant le cadre classique des statistiques du produit intérieur brut. L'indice intègre 11

dimensions: logement; revenu; travail; communauté; éducation; environnement; gouvernance; santé; bien-être subjectif; sécurité; et conciliation travail et vie privée. Cet indice interactif offre la possibilité d'accorder un poids variable à chacune de ces dimensions.

La France se positionne parmi les dix premiers pays sur plusieurs items retenus pour estimer l'indice interactif intitulé « *Vivre mieux* ». Parmi les principales variables :

- Le revenu moyen disponible ajusté des ménages de 29 322 USD, est plus élevé que la moyenne de l'OCDE qui est de 23 938 USD.
- En termes de santé, l'espérance de vie à la naissance en France est de 82 ans (86 ans pour les femmes contre 79 ans pour les hommes), près de deux ans au-dessus de la moyenne de l'OCDE.
- Le niveau de PM10 dans l'atmosphère – de minuscules particules de polluants atmosphériques assez petites pour causer des dommages aux poumons – est de 11,9 microgrammes par mètre cube, très inférieur à la moyenne de l'OCDE de 20,1 microgrammes par mètre cube.
- Le taux de participation, mesure de la confiance du public dans le processus politique, a été de 80 % au cours des dernières élections, chiffre plus élevé que la moyenne OCDE (72 %).

Dans un contexte difficile caractérisé par une reprise hésitante, un chômage élevé, une volatilité sans précédent des marchés financiers et des niveaux d'endettement public élevés, l'individu doit être mis au cœur des politiques économiques, sociales et environnementales. Le rapport *Comment va la vie ? La mesure du bien-être de l'OCDE, 2013*, s'inscrit dans cette démarche. Ce rapport présente une série d'indicateurs comparables du bien-être pour tous les pays de l'OCDE et, dans la mesure du possible, pour les autres grandes économies.

## L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DU PNUD

Depuis 1990, le *Rapport sur le développement humain* du PNUD publie l'Indice de développement humain (IDH) qui a été lancé comme alternative aux mesures conventionnelles de développement, telles que le niveau de revenus et le taux de croissance économique. L'IDH représente une volonté de définition plus large du bien-être.

L'IDH a été créé pour souligner que les individus et leurs capacités devraient être le critère ultime d'évaluation du développement d'un pays, et pas la croissance économique seule. L'IDH peut également être utilisé pour remettre en question les choix de politiques nationales, en se demandant pourquoi deux pays avec le même niveau de RNB par habitant peuvent se retrouver avec des résultats tellement différents en matière de développement humain.

L'IDH est un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

Avec un indice de 0,884 en 2013, la France compte parmi les pays bénéficiant d'un niveau de développement humain très élevé. Elle est au 20<sup>e</sup> rang mondial, derrière l'Allemagne (6<sup>e</sup> rang avec un IDH de 0,911) et le Royaume-Uni (14<sup>e</sup> rang avec un IDH de 0,892), mais devant l'Italie (26<sup>e</sup> rang avec un IDH de 0,872) et l'Espagne (27<sup>e</sup> rang avec un IDH de 0,869).

## IX. CROISSANCE VERTE

**Dans un contexte de demande énergétique croissante et de mobilisation pour la préservation de l'environnement, la capacité des pays à se positionner dans les secteurs de l'énergie et des énergies renouvelables apparaît comme un élément de leur attractivité.**

L'accélération de la croissance mondiale s'est accompagnée d'une forte progression de la demande de produits énergétiques, qui a contribué à une hausse du prix des matières premières et à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. En 2009, l'UE s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici 2020, à limiter la consommation d'énergie de 20 % grâce à un rendement énergétique amélioré, et à porter à 20 % la part des sources d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Les différents scénarios de la Commission européenne dans la « Feuille de route pour l'énergie à 2050 » visent une diminution de 80 % des gaz à effet de serre par rapport à 1990.

La crise économique a retardé certains investissements dans la construction d'infrastructures de production, en particulier les projets ambitieux nécessitant des financements élevés. Elle renforce, dans le même temps, l'exigence d'efficacité énergétique. Elle peut dynamiser des réformes structurelles bénéfiques à la fois pour l'économie et l'environnement.

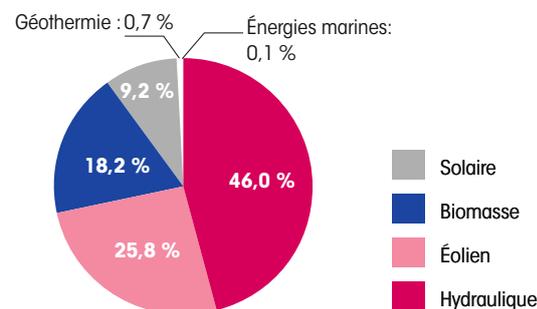
**Dans l'UE27, la part des énergies renouvelables dans la consommation brute d'énergie finale (indicateur de référence de la directive européenne de 2009) est de 14 % en 2012 (objectif de 20 % pour 2020).** Alors que l'objectif pour 2020 semble en voie d'être respecté, la faible augmentation par rapport à 2011 (+ 1,1 point) et la forte décline des investissements dans la filière cette année (-38 %) laissent présager des difficultés à venir dans les prochaines années. On notera notamment le recul des politiques de soutien aux filières éolienne et photovoltaïque.

**En 2012, la production d'électricité de l'UE27 est principalement constituée d'énergies fossiles (48,4 %),**

**d'énergie nucléaire (27,1 %) et d'énergies renouvelables (23,7 %).** Presque la moitié des énergies renouvelables proviennent de l'énergie hydraulique (46 %), suivi de l'éolien (25,8 %) et de la biomasse (18,2 %). Toutefois le solaire enregistre la plus forte progression de ces dernières années (taux de croissance annuel moyen de +74 % sur la période 2002-2012, et +54,4 % seulement entre 2011 et 2012), suivi de l'éolien (TCAM de +18,6 % sur 2002-2012).

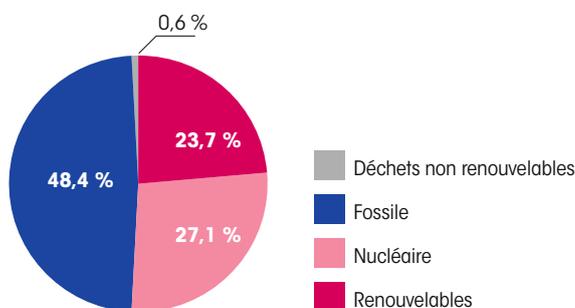
La Suède se distingue des autres pays par la très forte contribution des énergies renouvelables à sa consommation intérieure brute d'énergie (37 % en 2012). En Autriche et en Finlande, ces taux sont également élevés (entre 29 % et 30 %). En France, la contribution des énergies renouvelables à la consommation intérieure brute d'énergie est de 8 % en 2012, inférieure à celle de l'Allemagne (10 %), mais le double de celle du Royaume-Uni (4 %).

**Part de chaque énergie dans la production d'électricité d'origine renouvelable de l'UE27**



Source : EurObservER, Bilan 2013

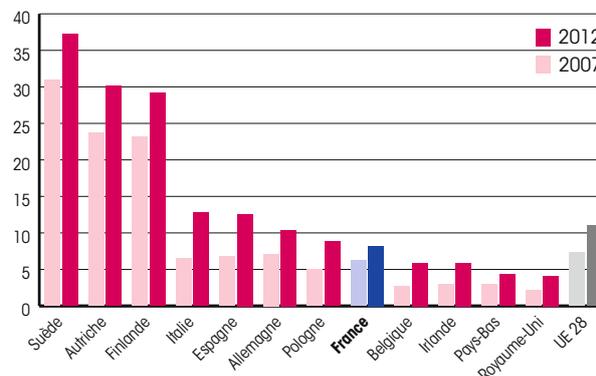
**Part de chaque énergie dans la production d'électricité de l'UE27**



Source : EurObservER, Bilan 2013

**Part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie dans l'UE27**

En %



Source : Eurostat

**La France est en 2012 le deuxième producteur européen d'énergie primaire tirée des énergies renouvelables** (11,7 %), derrière l'Allemagne (18,5 %), et devant la Suède (10,4 %).

**La production d'électricité d'origine renouvelable est portée en France par l'énergie hydraulique** (72 % du total renouvelable en 2012). La France est le deuxième producteur européen d'hydroélectricité, avec 63 TWh produits en 2012 (soit près de 18 % de la production de l'UE27), derrière la Suède (79 TWh, soit 22 % de la production européenne) et devant l'Italie (44 TWh, soit près de 12 % de la production européenne).

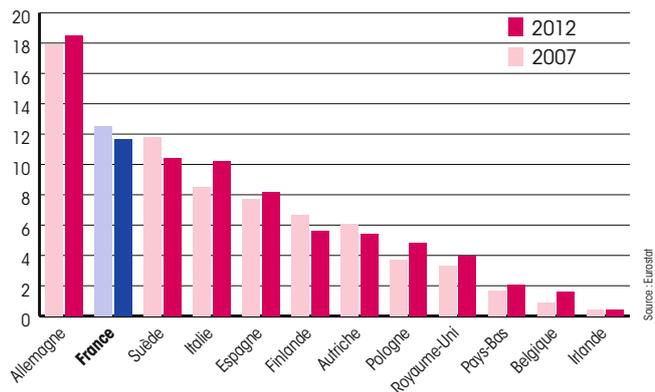
Avec 14,9 TWh d'électricité fournie en 2012, **l'énergie éolienne est la seconde source d'énergie renouvelable pour la production électrique en France** (17,1 % du total de la production électrique d'origine renouvelable). Cette énergie s'est fortement développée depuis dix ans, mais la production française reste inférieure à celles de l'Espagne (49,1 TWh) et de l'Allemagne (46,0 TWh) qui réalisent à elles deux 48 % de la production de l'UE27.

**La biomasse représente 6 % de la production d'électricité renouvelable en France en 2012.** Cette production qui provient principalement de la biomasse solide et des déchets municipaux renouvelables, a un potentiel de développement important en raison de l'importance du parc forestier français (3<sup>e</sup> européen). La production française d'électricité à partir de la biomasse représente 4,4 % de la production européenne, le plus gros contributeur étant l'Allemagne (qui réalise 28 % de la production de l'UE27).

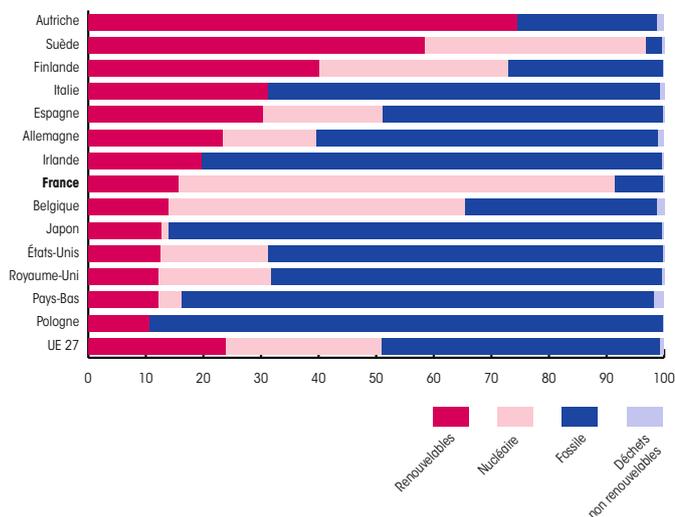
**La France est le seul pays producteur d'énergie marine dans l'UE27. Cette énergie représente 0,6 % de la production d'électricité renouvelable en France. Elle fait partie des thématiques clés de la transition climatique inscrite dans les cinq axes principaux de la réorientation des « Programmes d'investissements d'avenir ».**

La production d'électricité à partir des énergies renouvelables enregistre en 2012 une hausse de 24,9 % par rapport à l'année précédente, qui fait suite à une baisse en 2011 (-15,5 %) principalement due à un faible niveau de précipitations. La filière éolienne poursuit sa progression, avec une augmentation de près de 22,1 % en 2012, alors que l'énergie solaire double (de 2,1 à 4,1 TWh en 2012).

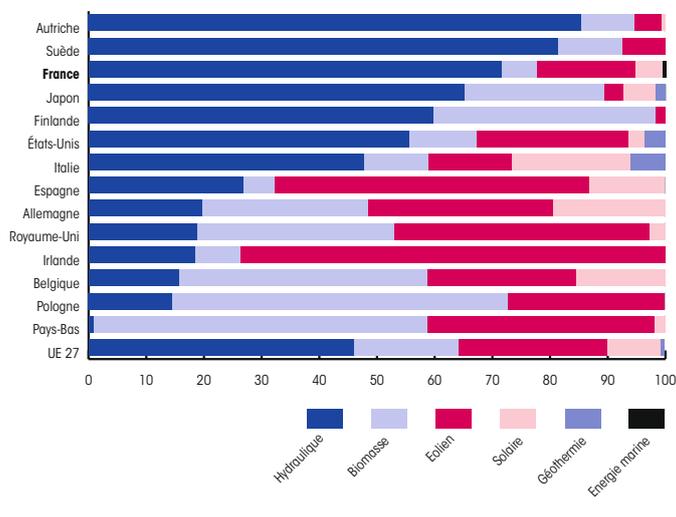
**Production primaire d'énergie provenant des énergies renouvelables (% du total de l'UE28)**



**Structure de la production d'électricité en 2012 (en %)**



**Structure de la production d'électricité d'origine renouvelable en 2012 (en %)**



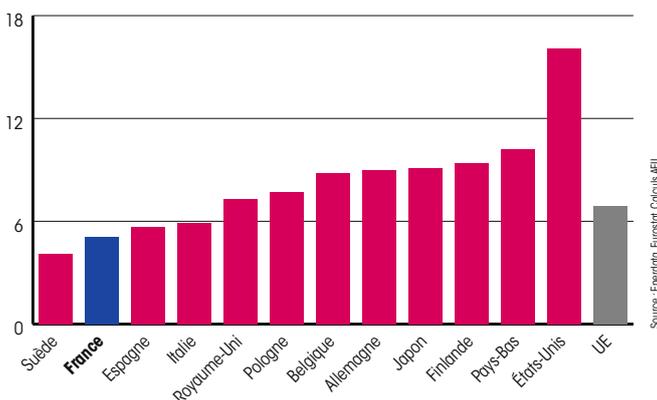
Les niveaux d'émission de CO<sub>2</sub> par unité de PIB des économies européennes sont relativement faibles par rapport aux autres régions du monde, et relativement homogènes au sein de l'UE15.

La très faible intensité carbone de la France est en partie liée à la nature de son « mix énergétique » : en 2012, près de 76 % de l'électricité produite provient de l'énergie nucléaire, 16 % d'énergies renouvelables et plus de 8 % d'énergies fossiles. À titre de comparaison, la part de la production fossile s'élève à 59 % en Allemagne et à 68 % au Royaume-Uni.

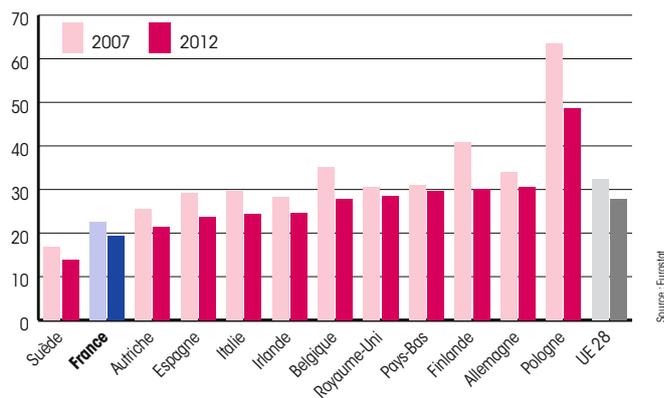
De même que l'intensité carbone de la France est faible, les émissions de CO<sub>2</sub> par combustion de carburant (pour mille habitants) placent la France en 2<sup>e</sup> position derrière la Suède.

L'intensité énergétique du PIB, mesurant la quantité d'énergie nécessaire pour un pays pour produire une unité de PIB, est la plus faible pour la France, si l'on exclut l'énergie nucléaire, particularité du « mix énergétique » français.

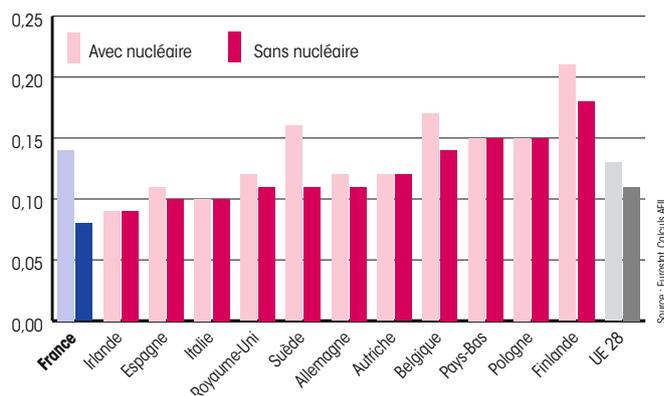
Émission de CO<sub>2</sub> par combustion de carburant, pour mille habitants (milliers de tonnes de CO<sub>2</sub>) en 2012



Intensité carbone (milliers de tonnes de CO<sub>2</sub> / PIB en millions de PPA)



Intensité énergétique du PIB, avec et sans l'énergie nucléaire (MTEP/millions PPP)



## LE PROJET DE LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Un projet de loi sur la transition énergétique a été présenté en juin 2014, prévoyant de construire un « nouveau modèle énergétique français » à l'horizon des 15 prochaines années. Ce projet est articulé autour de plusieurs axes : rénovation énergétique des bâtiments, développement des transports propres, développement des énergies renouvelables, lutte contre les gaspillages et promotion de l'économie circulaire, ou encore simplification et clarification des procédures.

Les objectifs sont d'ores et déjà fixés et ambitieux :

- Diminution de 30 % de la consommation d'énergies fossiles d'ici à 2030.
- Hausse de 14 % à 32 % de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en 2030.
- Division par 2 de la consommation énergétique d'ici à 2050.
- Production d'électricité diversifiée avec une part de 40 % d'énergies renouvelables en 2025 (contre 15 %).

Ce projet de loi, qui sera adopté début 2015, prévoit un investissement de 10 Mds€, avec pour objectif de créer 100 000 emplois en 3 ans.





COMPLÉMENT A  
**LES PERCEPTIONS  
DES INVESTISSEURS  
ÉTRANGERS**

## LES PERCEPTIONS DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS

De nombreuses enquêtes portant sur l'attractivité du site France plébiscitent la qualité des infrastructures de communication et de transport, celle de la formation, ainsi que la qualification des salariés, le tissu industriel et le cadre de vie.

Les investisseurs étrangers sont également sensibles aux efforts des pouvoirs publics pour valoriser la compétitivité économique de la France.

Dans un sondage TNS Sofres-AFII de septembre 2014, **65 % des investisseurs étrangers jugent le site France attractif** (contre 53 % en 2009).

La confiance accordée au site France est confirmée par les perspectives de développement relevées des investisseurs étrangers : 33 % prévoient de renforcer la présence de leurs entreprises en France.

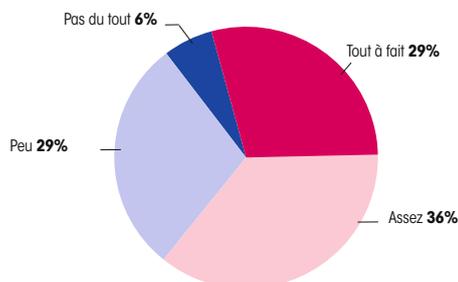
Interrogés sur les critères d'attractivité de la France, les dirigeants d'entreprises internationales implantées en France soulignent en premier lieu (plus de 80% d'entre eux), **la qualité des infrastructures de communication, de transport et logistique, ainsi que le tissu industriel.**

### SONDAGE TNS SOFRES SUR L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

TNS Sofres a interrogé, en septembre 2014, des dirigeants d'entreprise étrangère ayant fait le choix de s'implanter en France. L'objectif était d'identifier les perceptions sur l'attractivité française et de mieux comprendre les processus de décision en matière de choix de localisation des investissements. Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de **705 entreprises étrangères** des pays suivants : États-Unis, Chine, Inde, Royaume-Uni, Allemagne et Russie.

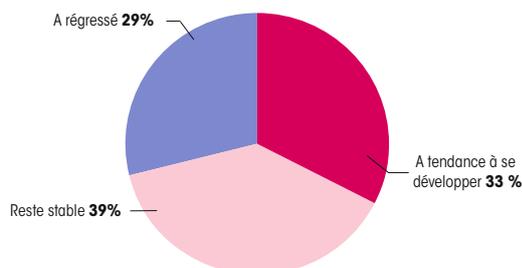
#### Attractivité de la France pour les investissements étrangers

Diriez-vous que la France est une destination attractive pour les investissements étrangers ?



#### Perspectives de développement sur le marché français

Diriez-vous que la présence de votre entreprise en France...



Ils mettent ensuite l'accent sur la **formation** et la **qualification de la main-d'œuvre** (80%), **la taille du marché intérieur** (79%), **l'innovation et la R&D** (75 %).

Une large majorité considère également la **stabilité de la réglementation** comme un des critères de l'attractivité de la France (72 %).

Enfin, **la stabilité économique et l'environnement des affaires** sont mentionnés par 70 % des dirigeants d'entreprises étrangères.

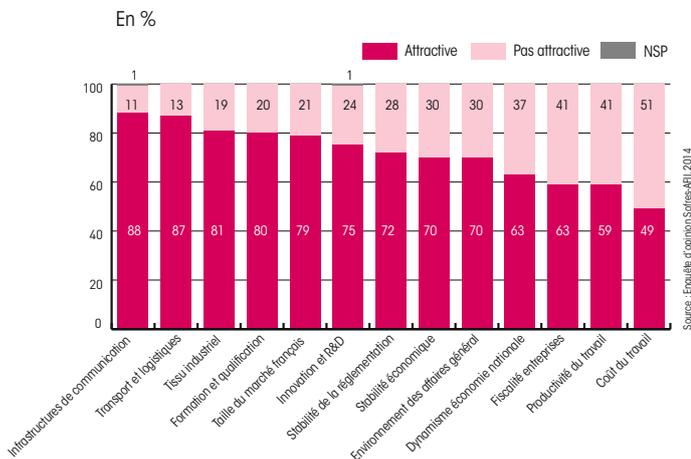
Dans le même temps, 51 % estiment que **le coût du travail** est un handicap du site France.

L'appréciation relative **de la productivité du travail** en France s'est améliorée : 59 % des personnes interrogées considèrent que la France est attractive sur ce point en 2014, contre 52 % en 2011.

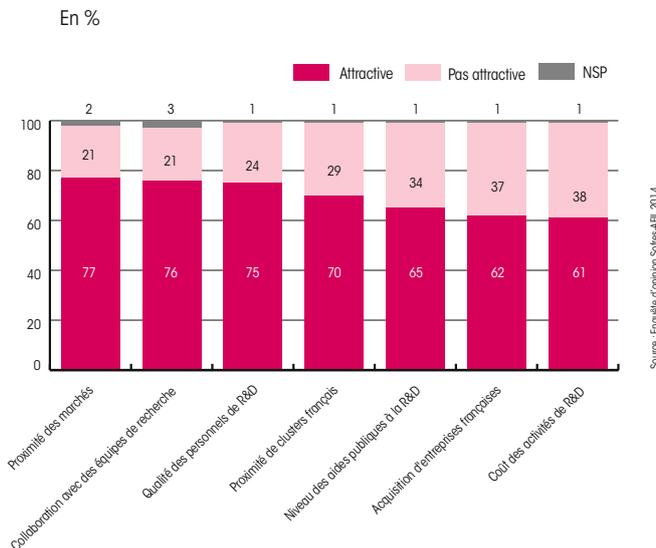
Par rapport aux autres pays européens, la qualité de vie, les infrastructures de transport et de communication, ainsi que la formation et la qualification des salariés sont des facteurs d'attractivité plébiscités par les dirigeants d'entreprise.

Pour les investissements internationaux en R&D, l'attractivité de la France repose en premier lieu sur la proximité des marchés (77 % des dirigeants d'entreprise étrangère citent ce facteur) et la qualité du personnel de R&D (75 %).

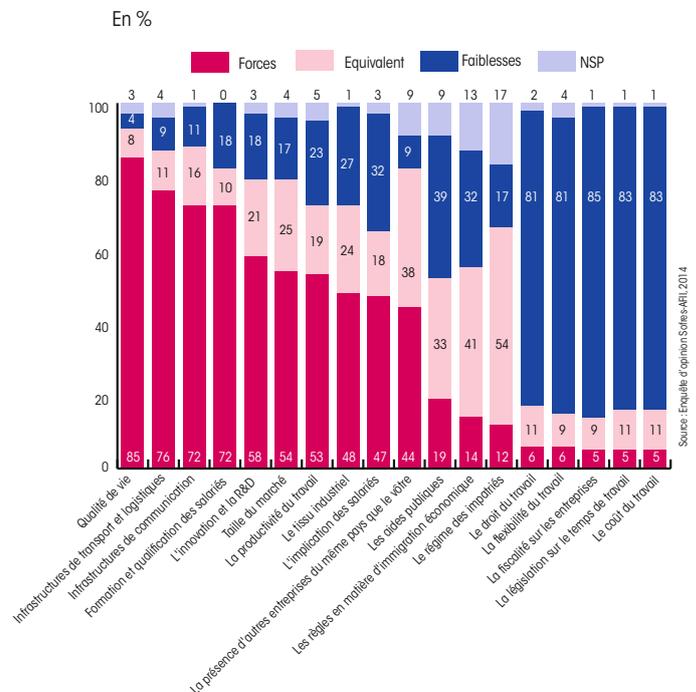
Sur chacun des critères suivants, la France est-elle attractive pour les investissements internationaux ?



Sur chacun des critères suivants, la France est-elle attractive pour les investissements internationaux en R&D ?



Comment se situe la France sur ces critères par rapport aux autres pays européens ?



La collaboration avec les laboratoires publics de recherche et la proximité des pôles de compétitivité sont également notées par plus de 70 % des dirigeants interrogés.

Selon le sondage TNS-Sofres, 91 % des personnes interrogées considèrent que les pôles de compétitivité représentent pour leur entreprise un facteur d'implantation des activités de R&D.

Soucieux de renforcer la visibilité et l'attractivité internationale de l'écosystème du site France, la French Tech lancée en novembre 2013 connaît un vif succès. Grand mouvement de mobilisation collective des écosystèmes territoriaux visant à favoriser la croissance des start-up et des entreprises du numérique, la French Tech représente un levier d'image et d'attractivité pour la France. Parmi les 39 % des décideurs interrogés qui connaissent la French Tech, 90 % considèrent que l'écosystème français encourage l'innovation.

## BAROMÈTRE ERNST & YOUNG 2014

Sondage réalisé par l'institut CSA à la demande d'Ernst & Young. L'objet est d'analyser la perception et les attentes des grands décideurs internationaux. Cette enquête est réalisée selon le système CATI (Computer Assisted Telephonic Interviews). Du 3 au 18 février 2014, **206 dirigeants d'entreprise** ont été interrogés dans 26 pays.

## BAROMÈTRE AMCHAM-BAIN 2013

Le Baromètre AmCham-Bain, lancé en 1997, mesure la confiance des investisseurs américains en France.

Le Baromètre AmCham-Bain a une double vocation:

- Mesurer d'une année sur l'autre le moral des investisseurs américains en France et leur perception des forces et faiblesses du pays comme environnement économique.
- Coller à l'actualité en recueillant l'opinion des investisseurs américains sur des sujets précis.

En juin 2013, le questionnaire adressé aux dirigeants de filiales françaises d'entreprises américaines a permis de recueillir les réponses de près de **82 sociétés**, employant ensemble en France plus de 55 000 employés et réalisant plus de 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé.

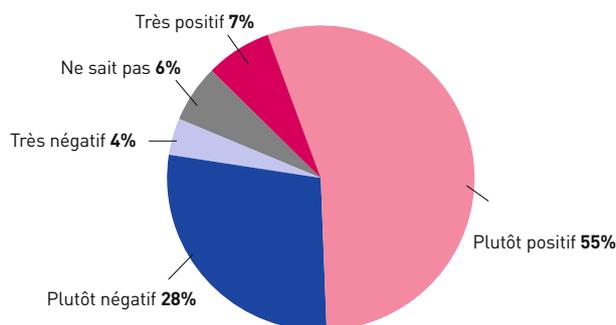
Selon le *Baromètre AmCham-Bain 2013*, 73 % des investisseurs américains considèrent que les mesures de relance de la compétitivité auront un impact positif sur l'attractivité du site France. 62 % des investisseurs déclarent que le crédit d'impôt recherche a un impact positif sur l'attractivité de la France. De même, 43 % des répondants considèrent que le Crédit d'impôt compétitivité emploi a un impact positif sur l'attractivité de la France.

Au total, 62 % des chefs d'entreprise interrogés par la TNS Sofres en septembre 2014 tiraient un bilan positif de leur investissement en France (contre 77 % en juin 2009 et 82 % en octobre 2011).

Selon le Baromètre EY, 61 % des chefs d'entreprises industrielles affirment que leurs entreprises continueront d'investir en France dans 10 ans.

### Bilan de l'investissement en France

Au sujet de leurs investissements en France, les dirigeants de votre groupe tirent un bilan...



Source: Enquête d'opinion Sofres-AFI (2014)





COMPLÉMENT B

# LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES FRANÇAIS

## LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES FRANÇAIS

Les territoires français ont subi, dans les deux dernières décennies, de profondes mutations par les effets conjugués de nombreux facteurs, au premier rang desquels la mondialisation, l'intégration européenne, le développement des technologies de l'information et de la communication.

Des effets de polarisation des territoires (métropolisation, concentration des activités, développement des villes moyennes, clusterisation, etc.) et de mise en réseau (coopérations en matière économique, scientifique, technologique, culturelle et touristique) sont observés. Ces territoires cherchent à accroître leur attractivité, à améliorer leur compétitivité et à s'insérer dans le contexte actuel d'une économie ouverte et mondialisée.

**1- Les politiques nationales d'attractivité ont pour objectif de faire des territoires français des lieux qui accueillent et développent, suivant leurs spécificités, un niveau suffisamment important d'activités entrepreneuriales, de lieux de recherche, d'équipements et de services pour être performants aux plans national et international, tout en faisant profiter leur environnement des retombées de ces activités.**

**Cette forme d'attractivité et de développement concerne, au premier chef, la métropole parisienne, de rang mondial, ainsi que la douzaine<sup>1</sup> de grandes agglomérations les plus dotées en fonctions métropolitaines qui irriguent le territoire national.** L'existence de ces métropoles dynamiques capables de s'insérer dans les réseaux européens et mondiaux et de produire des effets d'entraînement significatifs sur leur territoire environnant constitue un enjeu majeur en termes d'aménagement équilibré du territoire et de développement économique.

Ces métropoles françaises sont d'ores et déjà caractérisées par la présence de fonctions supérieures et de groupes nationaux et internationaux qui favorisent la concentration de services à haute valeur ajoutée et tissent des liens avec d'autres territoires, grâce notamment à l'implantation d'établissements secondaires.

Elles sont ainsi à la fois des pôles urbains majeurs de leur région ; des espaces de développement stratégiques pour la France par la présence d'excellences économiques, d'équipements et d'infrastructures de premier plan, de rang européen voire mondial ; et animent, par les liens avec les autres villes moyennes et petites de leur environnement régional, des « aires métropolitaines » (*metropolitan region*), territoires de développement, de projet et de coopération.

Ainsi, les métropoles sont appelées à contribuer à la fois à la croissance nationale, grâce à l'excellence de leurs fonctions, et à la cohésion nationale au travers du développement économique, des revenus produits qu'elles sont susceptibles de diffuser dans les territoires, tant dans leur périphérie proche que jusqu'à des espaces plus ruraux, et au travers des collaborations et stratégies engagées entre les différentes villes et agglomérations.

Mais hormis Paris et ces grandes agglomérations métropolitaines fonctionnant en réseau, la France peut compter aussi et de plus en plus sur les potentiels et les excellences présentes dans nombre de territoires proches ou plus éloignés de ces métropoles.

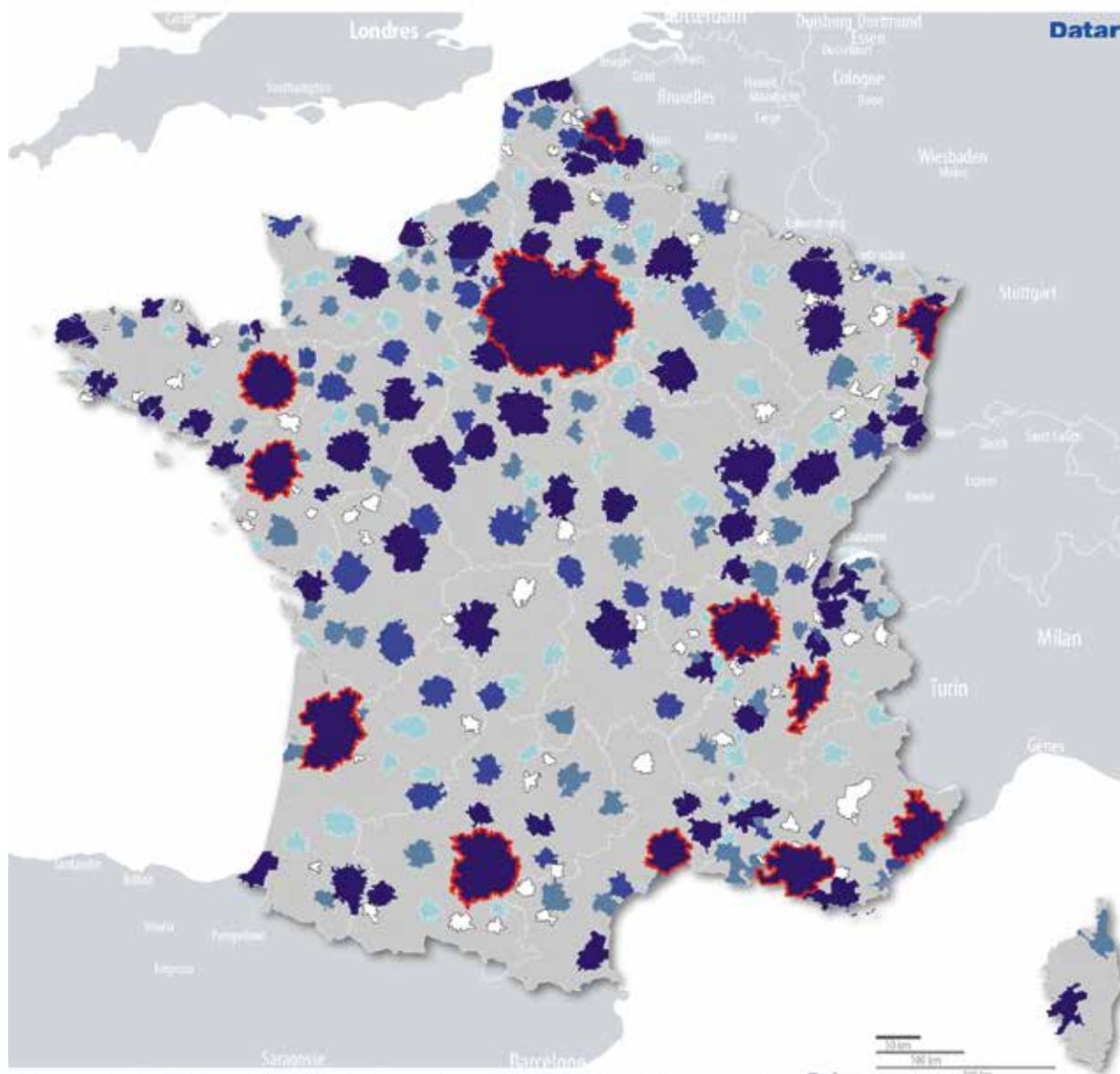
La carte ci-après rend compte des « capacités à la métropolisation » présentes dans les différentes aires urbaines françaises, appréciées suivant les différentes composantes de la métropolisation (capacité de concentration, d'interconnexion, d'ouverture internationale, d'innovation).

La gradation suivant une moyenne nationale rend évidemment compte de situations diverses et d'intensité plus ou moins affirmée, mais le constat qui apparaît nettement est la présence sur la plupart du territoire français d'espaces insérés dans des dynamiques métropolitaines, largement au-delà des seules plus grandes métropoles. C'est une véritable force pour la France que d'avoir autant de « moteurs » de développement.

Les politiques locales, régionales et nationales, en favorisant les complémentarités et les « spécialisations intelligentes » de chaque territoire, et en accélérant la connexion des potentiels économiques, scientifiques, technologiques, culturels, touristiques français, renforcent la visibilité des territoires à l'échelle européenne et mondiale, tout comme elles favorisent dans leur ensemble la pleine expression des capacités du site France.

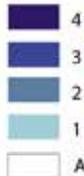
<sup>1</sup> Marseille-Aix-Provence, Lyon, Toulouse, Lille, Nice, Strasbourg, Nantes, Bordeaux, Rennes, Grenoble, Montpellier.

Les capacités à la métropolisation des aires urbaines françaises  
 (ouverture internationale, innovation, accumulation, interconnexion nationale selon 14 indicateurs)



Traitement des données : CNRS Géographies-cités, Datar • Fonds cartographiques : IGN Geofla • Conception / Réalisation cartographique : Datar : KH, SH, FF, 2013

Capacités à la métropolisation  
 supérieures à la moyenne nationale (par aire urbaine-INSEE 1999)



 Aires urbaines au potentiel métropolitain\* le plus important [Hors Paris]

\* La métropolisation est le processus par lequel la circulation, accélérée au niveau mondial, des personnes, des biens, des capitaux et des informations s'accompagne d'une concentration d'échanges dans un nombre limité de pôles urbains.

## **2- À l'interface entre polarisation et mise en réseau, les politiques de « clusters » (pôles de compétitivité et grappes d'entreprises en particulier) stimulent et soutiennent les initiatives émanant des acteurs économiques et académiques présents sur un territoire.**

Véritables facteurs de l'innovation, ces réseaux d'entreprises interconnectées et fortement compétitives se positionnent généralement sur un même secteur d'activité et sont ouverts à de multiples partenariats. Ces politiques nationales, en favorisant et en accélérant la connexion des potentiels économiques, scientifiques et technologiques français, renforcent la visibilité des territoires à l'échelle européenne et mondiale.

Les **pôles de compétitivité** sont, sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement). Cette démarche permet de dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

Par cette mise en réseau des acteurs de l'innovation, les 71 pôles présents sur le territoire se fixent comme objectifs :

- de développer la compétitivité de l'économie française en accroissant l'effort d'innovation ;
- de conforter sur des territoires des activités, principalement industrielles, à fort contenu technologique ou de création ;
- d'accroître l'attractivité de la France, grâce à une visibilité internationale renforcée ;
- de favoriser la croissance et l'emploi.

La nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité (2013-18) indique que « **l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi** ». Pour atteindre cet objectif, les pôles de compétitivité doivent devenir des « **usines à produits d'avenir** » qui transforment les efforts collaboratifs des travaux de R&D en produits, procédés et services innovants mis sur le marché.

Les grappes d'entreprises constituent d'autres formes de « clusters », principalement constitués de TPE et PME, et très proches du marché. Elles apportent des services concrets aux entreprises, en particulier pour les aider à développer leur compétitivité et à se positionner sur de nouveaux marchés, notamment par le recours à l'innovation sous toutes ses formes (innovation non technologique essentiellement).

L'ancrage territorial de ces grappes d'entreprises renforce les dynamiques engagées par les collectivités territoriales en faveur de ce type de « clusters ».

## **3- Le développement des infrastructures est aussi une des dimensions essentielles de la politique d'attractivité. Ce développement se poursuit, tant au niveau des transports que du numérique.**

Les connexions à grande vitesse, autoroutières et ferroviaires, sont l'un des facteurs de l'aménagement du territoire les plus performants en France. Elles créent des liens entre Paris, les métropoles, les villes moyennes, mais également entre ces villes, dans un réseau maillé européen.

Les perspectives de développement sont importantes : les lignes ferroviaires à grande vitesse sont appelées à tripler, et l'Ouest français va se doter d'un nouvel aéroport international.

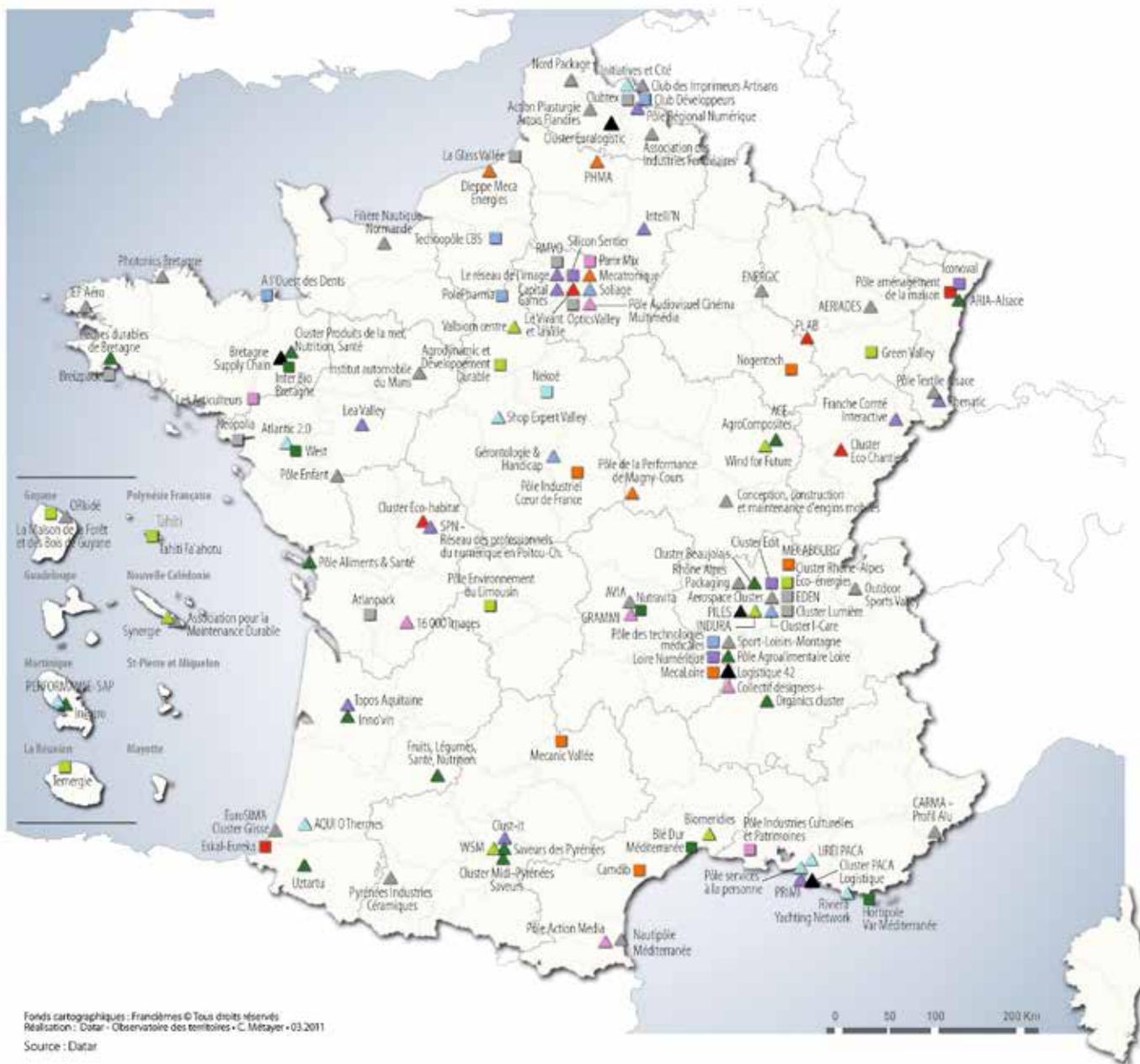
La même approche concerne les liaisons à très haut débit. Ces infrastructures matérielles et immatérielles constituent un élément essentiel d'attractivité pour les territoires français.

Désormais, ces liaisons doivent embrasser tous les champs de la grande vitesse. L'enjeu est de développer le potentiel de compétitivité des entreprises et de l'économie française, en facilitant et en accélérant la circulation des personnes, des informations, des capitaux et des marchandises.

Dans le domaine du numérique, le gouvernement a établi une feuille de route qui associe plusieurs ministères autour de finalités portant sur l'avenir de la jeunesse, la compétitivité du tissu économique, et la défense des valeurs spécifiques de l'organisation économique et sociale de la France. Cette feuille de route liste 18 actions prioritaires dont celle qui a pour objectif, sous la direction de la mission France très haut débit, de couvrir l'ensemble du territoire en très haut débit d'ici 2022.



126 grappes d'entreprises sélectionnées



**Secteurs d'activité**

- Agriculture, agroalimentaire et pêche
- Construction et habitat
- Industries diverses
- Economie numérique
- Ecotechnologies, bio-ressources, gestion de l'eau
- Industries créatives et culturelles
- Industries de la santé
- Mécanique et métallurgie
- Services
- Logistique

- Grappes d'entreprise lauréates de la 1<sup>ère</sup> vague d'appel à projets
- Grappes d'entreprise lauréates de la 2<sup>ème</sup> vague d'appel à projets

## L'IRRIGATION DES TERRITOIRES PAR L'IMPLANTATION ÉTRANGÈRE EN FRANCE

**Au 31 décembre 2010, 24,1 % des salariés (toutes activités hors administrations ou secteur de la défense) travaillent dans une entreprise contrôlée par un groupe international (groupe dont la tête est située à l'étranger ou groupe français possédant au moins une filiale à l'étranger). Parmi eux, 14,3 % travaillent pour une entreprise contrôlée par un groupe étranger.**

Les disparités territoriales sont davantage dues à l'implantation des entreprises sous contrôle étranger qu'aux entreprises dépendant de groupes internationaux français. Ces dernières sont, en effet, représentées de façon relativement uniforme sur le territoire. En revanche, les groupes étrangers sont particulièrement présents au nord d'une diagonale allant du nord-est de la Bretagne à la pointe sud-est de la France.

Cet espace bénéficie du rayonnement international de Paris et de grandes villes comme Lyon ou Lille. De plus, le Nord-Est de la France compte de nombreuses entreprises étrangères du fait de la proximité des frontières avec l'Allemagne, la Belgique ou la Suisse. Ainsi, les entreprises allemandes sont fortement implantées en Alsace et en Lorraine, mais aussi dans le Nord. De même, les entreprises belges sont principalement implantées dans le Nord.

Mais la forte implantation étrangère dans ces régions n'est pas à mettre qu'à l'actif des pays limitrophes, puisque les entreprises américaines y sont aussi bien représentées. Par contre, les régions limitrophes de l'Italie ou de l'Espagne ne bénéficient pas d'une implantation particulièrement importante d'entreprises contrôlées par des groupes italiens ou espagnols. Cette extension de l'investissement étranger devrait contribuer à améliorer la couverture du territoire, comme le montre la répartition plus homogène des établissements sous contrôle de groupes internationaux, qui sont majoritairement sous contrôle français et affichent une forte composante en activités de services (carte du haut).

Les zones d'emploi comptant la part la plus importante d'effectifs salariés dans des entreprises étrangères (plus de 25 %) sont situées principalement dans la région Alsace et la pointe nord-est de la région Lorraine. En Ile-de-France, seules les zones d'emploi de Marne-la-Vallée et de Montereau dépassent ce seuil. *A contrario*, les zones d'emploi où le poids des entreprises est nul ou quasiment nul se trouvent en Corse et de manière dispersée sur le territoire. Il s'agit, par exemple, des zones d'emploi de Briançon, Gap et Digne-Bains en région Paca, Prades en Languedoc-Roussillon, Auch, Cahors et Villefranche-de-Rouergue en Midi-Pyrénées, Aurillac et St-Flour en Auvergne, Morvan en Bourgogne, ou Coutances en Basse-Normandie. Pour la moitié des zones d'emploi, ce poids des entreprises étrangères atteint tout juste 10 %, soit 4 points en-dessous de la moyenne.

SOeS, Datar. *L'ouverture à l'international des zones d'emploi*, Indicateurs de développement durable pour les territoires, mise à jour en cours.

Part des salariés sous contrôle de groupes internationaux et sous contrôle étranger (en 2010)



Source : Insee - Lifi, CLAP, 2010



COMPLÉMENT C

# L'UNION EUROPÉENNE, ACTEUR INCONTOURNABLE

# L'UNION EUROPÉENNE EST UN ACTEUR INCONTOURNABLE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Avec un produit intérieur brut (PIB) de 17 320 Mds\$, l'Union européenne est la première puissance économique mondiale. Au premier rang des échanges mondiaux de biens et services, l'UE est la première puissance commerciale mondiale.

L'UE dispose d'atouts structurels qui en font la première destination mondiale des investissements étrangers. Avec un marché de plus de 500 millions de consommateurs, l'Europe est une plateforme à destination de la zone Afrique-Moyen-Orient. Ce marché est desservi par une logistique de qualité et progressivement multimodale, une densité de compétences, des infrastructures technologiques reconnues, des leaders mondiaux dans l'industrie, la banque, la grande consommation, la distribution et l'énergie notamment.

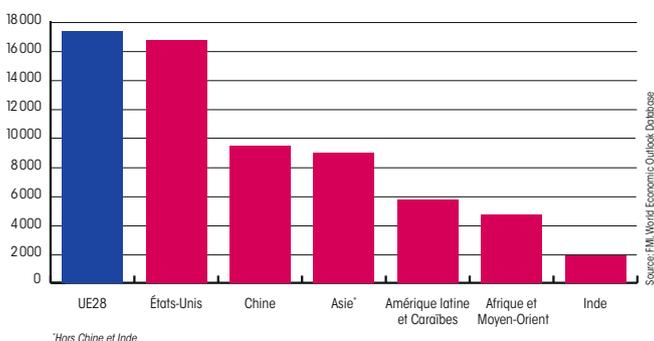
L'Union européenne (UE) est la première zone économique mondiale avec un produit intérieur brut (PIB) de 17 320 Mds\$, soit 23,5 % du PIB mondial en 2013.

De nouveaux acteurs, plus particulièrement de grands pays en développement et des économies asiatiques en cours d'industrialisation rapide, s'imposent sur le marché mondial. Alors que les BRIC représentent 21 % du PIB mondial en 2013

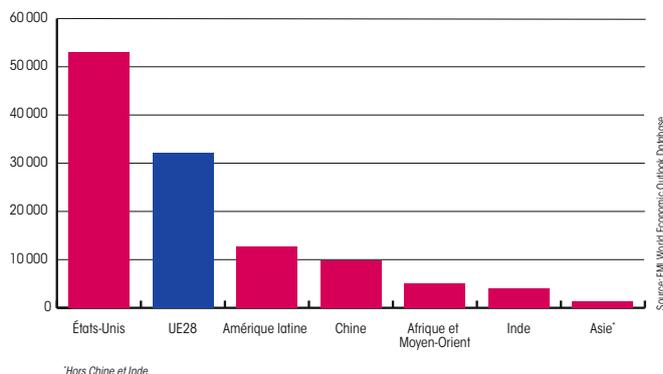
contre 8,5 % en 2003, la part de l'UE dans le PIB tend à diminuer, au même titre que celle des États-Unis et du Japon.

La puissance économique mondiale de l'UE se caractérise par un vaste marché et un pouvoir d'achat élevé. Le PIB par habitant en PPA s'élève à 32 151 dollars dans l'Union européenne, contre 53 100 dollars aux États-Unis en 2013.

**Taille du marché : PIB**  
En USD courants (milliards)



**Pouvoir d'achat : PIB par habitant**  
En USD et aux parités de pouvoir d'achat courantes



**Part des économies dans le PIB mondial**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Union européenne	30,2%	31,0%	30,0%	29,5%	30,3%	29,8%	28,1%	25,6%	24,9%	23,1%	23,5%
États-Unis	30,3%	28,7%	28,3%	27,7%	25,7%	23,8%	24,6%	23,4%	21,9%	22,5%	22,7%
Chine	4,3%	4,5%	4,9%	5,4%	6,2%	7,3%	8,5%	9,3%	10,3%	11,4%	12,4%
Japon	11,3%	10,9%	9,9%	8,7%	7,7%	7,8%	8,6%	8,6%	8,3%	8,2%	6,6%
Brésil	1,5%	1,6%	1,9%	2,2%	2,4%	2,7%	2,8%	3,3%	3,5%	3,1%	3,0%
Russie	1,1%	1,4%	1,7%	2,0%	2,3%	2,7%	2,1%	2,4%	2,7%	2,8%	2,9%
Inde	1,6%	1,7%	1,8%	1,9%	2,2%	2,0%	2,3%	2,7%	2,7%	2,6%	2,5%

Source: FMI, World Economic Outlook Database, calculs AFIL

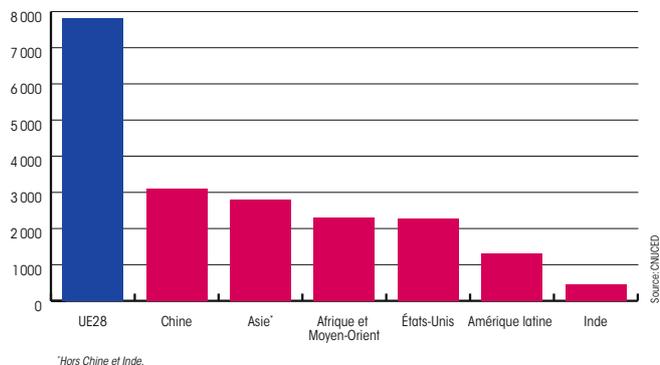
La croissance du commerce mondial a ralenti pour atteindre 2,0 % en 2012, contre 5,2 % en 2011. La croissance du commerce mondial est restée atone les premiers mois de 2013.

**L'Union européenne est la 1<sup>re</sup> puissance commerciale mondiale.** Au premier rang des échanges mondiaux de biens et services, l'Union européenne (UE) est ouverte au monde. L'UE réalise respectivement 33,5 % et 32,4 % des exportations et importations mondiales en 2013.

Les grandes économies émergentes et notamment **les BRIC ont acquis également une position prééminente dans le commerce mondial.** Pendant ce temps, les États-Unis, le Japon et l'Union européenne ont enregistré une baisse de leur part dans les exportations mondiales. L'évolution observée est similaire pour les importations.

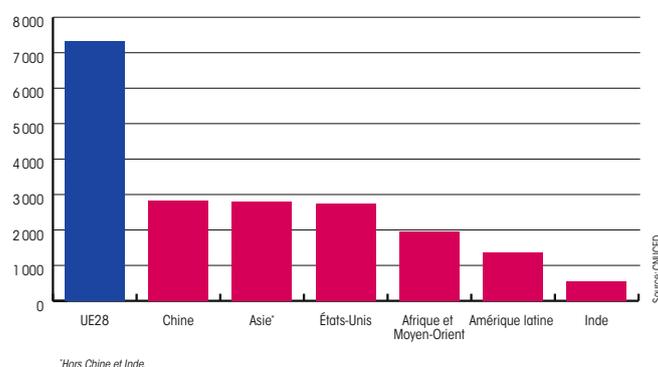
#### Exportations de biens et services

En USD courants (milliards)



#### Importations de biens et services

En USD courants (milliards)



#### Part des économies dans les exportations mondiales de biens et services

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Union européenne	41,9%	41,4%	39,5%	38,9%	39,1%	37,8%	38,1%	35,3%	34,6%	33,1%	33,5%
Chine	5,2%	5,8%	6,5%	7,1%	7,7%	8,0%	8,3%	9,2%	9,3%	9,9%	10,4%
États-Unis	11,0%	10,3%	10,0%	9,8%	9,5%	9,3%	9,9%	9,7%	9,4%	9,8%	9,8%
Japon	5,6%	5,6%	5,2%	4,9%	4,6%	4,5%	4,2%	4,6%	4,2%	4,0%	3,6%
Fédération de Russie	1,6%	1,8%	2,1%	2,2%	2,3%	2,6%	2,2%	2,4%	2,6%	2,6%	2,6%
Inde	0,9%	1,0%	1,2%	1,3%	1,4%	1,5%	1,6%	1,8%	2,0%	2,0%	2,0%
Brésil	0,9%	1,0%	1,0%	1,1%	1,1%	1,2%	1,1%	1,2%	1,3%	1,2%	1,2%

Source : CNUCED

**Avec l'internationalisation croissante et rapide des principales économies émergentes, les pays développés ont vu leur part de marché se réduire. Cependant, l'Europe reste la principale destination mondiale des investissements étrangers (en termes d'investissements directs étrangers et d'investissements physiques créateurs d'emploi).**

**Dans ce cadre, une volonté d'intégration politique plus approfondie au sein de l'Union européenne, est nécessaire pour renforcer le positionnement de notre marché unique dans la compétition mondiale.**

**L'Union européenne est la 1<sup>re</sup> région mondiale d'accueil des investissements directs étrangers.** Selon les données de la CNUCED, elle reçoit sur son territoire 34 % du stock (soit 85 026 Mds\$) des IDE mondiaux.

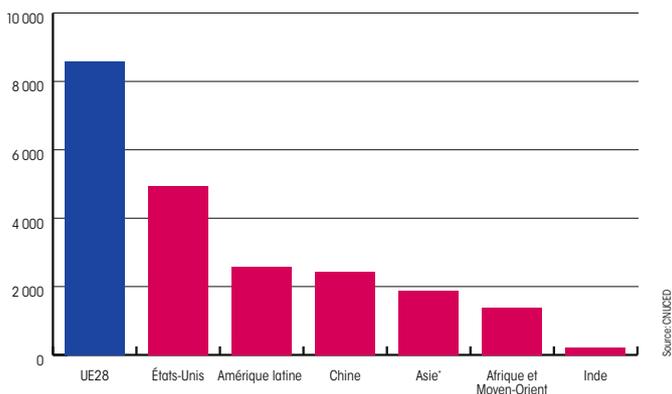
En termes de flux d'IDE entrants, l'Union européenne se positionne au 1<sup>er</sup> rang mondial. Avec 246 Mds\$ d'IDE, la part de marché mondial de l'UE est de 17 %. Cette part a néanmoins diminué comme celle des pays développés, au profit des grands émergents. La part des émergents dans les flux d'IDE entrants mondiaux a ainsi triplé entre 2000 et 2013, pour représenter 21 % du total.

**L'Europe accueille près du tiers des investissements productifs**

**dans le monde.** Viennent ensuite l'Amérique du Nord (29 %) et l'Asie-Pacifique (22 %).

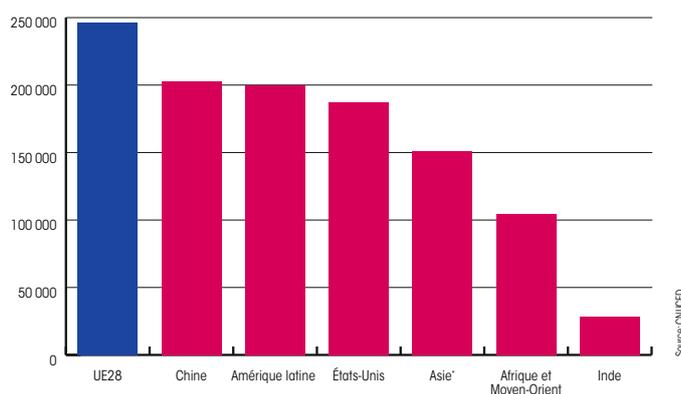
Selon le sondage TNS-Sofres 2014, relatif à la perception de l'attractivité des investisseurs étrangers à l'égard de la France, 41 % des dirigeants d'entreprises étrangères considèrent que leurs entreprises accélèrent leurs investissements en Europe, tandis que 32 % se maintiennent.

**Stock d'IDE entrants**  
En USD courants (milliards)



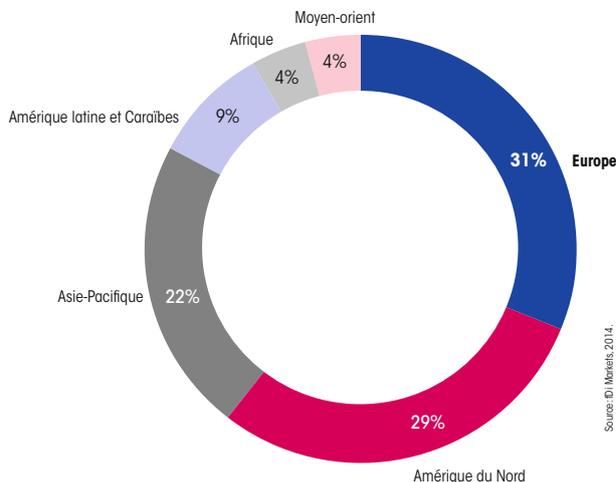
\*Hors Chine et Inde.

**Flux d'IDE entrants**  
En USD courants (millions)



\*Hors Chine et Inde.

**Répartition des investissements physiques dans le monde**  
(en % de l'ensemble des investissements en 2013)



Source: ID Markets, 2014.





ANNEXES MÉTHODOLOGIQUES

# LISTE DES INDICATEURS

- I. LES INDICATEURS DE RÉSULTATS
- II. LES DÉTERMINANTS DE L'ATTRACTIVITÉ

# CHAPITRE 1: LES INDICATEURS DE RÉSULTATS

INDICATEURS	SOURCE	RANG FRANCE			PREMIERS PAYS
		Édition 2014	Édition 2013	Variation	
<b>I. INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS</b>					
I-1 Flux d'IDE entrants mondiaux (1992-2013), en milliards d'USD courants	CNUCED, 2014				
I-2 Flux d'IDE entrants (2013), en milliards d'USD (Top 15)	CNUCED, 2014	n/a	14	n/a	États-Unis, Chine
I-3 Stock d'IDE entrants (2013), en % du PIB	CNUCED - UNCTADStat 2014	9	8	-1	Belgique, Irlande
I-4 Stock d'IDE entrants (2013), en milliards d'USD courants	CNUCED, 2014	4	n/a	n/a	États-Unis, Chine
I-5 Évolution du nombre de projets d'investissement créateurs d'emploi d'origine étrangère en France (2000-2013)	Bilan AFII-ARD				
<b>II. INTERNATIONALISATION ET OUVERTURE DES ÉCONOMIES</b>					
II-1 Part des filiales sous contrôle étranger dans l'emploi (2011), en % du nombre total de salariés	OCDE - Activité domestique des multinationales, 2014	8	7	-1	Irlande, Belgique
II-2 Part des filiales sous contrôle étranger dans la valeur ajoutée (2011), en % de la valeur ajoutée totale	OCDE - Activité domestique des multinationales, 2014	10	7	-3	Irlande, Belgique
II-3 Taux de détention par les non-résidents du CAC 40, (2003-2013)	Banque de France, 2014				
<b>III. ACTIVITÉS STRATÉGIQUES</b>					
III-1 Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2013) - Classement selon la part de marché européenne dans les projets de R&D et QG, en %	Observatoire Europe-AFIL, 2013	2	2	0	Royaume-Uni, France
III-2 Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2013) - Classement selon la part de marché européenne dans les secteurs Chimie et Médicaments et biotechnologies appliquées, en %	Observatoire Europe-AFIL, 2013	1	1	0	France, Royaume-Uni
III-3 Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2013) - Classement selon la part de marché européenne dans les secteurs Logiciels et prestations informatiques et Composants électroniques, en %	Observatoire Europe-AFIL, 2013	3	3	0	Royaume-Uni, Allemagne
III-4 Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2013) - Classement selon la part de marché européenne dans les secteurs Matériels aéronautiques et Equipements médicaux, en %	Observatoire Europe-AFIL, 2013	2	1	-1	Royaume-Uni, France
III-5 Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2013) - Classement selon la part de marché européenne dans les secteurs Conseil, ingénierie et Services financiers, assurances, en %	Observatoire Europe-AFIL, 2013	3	2	-1	Royaume-Uni, Allemagne
<b>IV. COMPÉTENCES ÉTRANGÈRES</b>					
IV-1 Part de marché dans l'accueil des étudiants étrangers*, en %	OCDE - Regards sur l'Education, 2014	4	4	0	États-Unis, Royaume-Uni
IV-2 Part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur (2012)**, en %	OCDE - Regards sur l'Education, 2014	1	1	0	France, Royaume-Uni
IV-3 Répartition des étudiants étrangers par zone géographique (2012), en %	OCDE - Regards sur l'Education, 2014				
IV-4 Part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur Sciences, Mathématiques et sciences informatiques, en %	Eurostat, 2014	4	9	5	Royaume-Uni, Suède
IV-5 Villes les plus attractives pour les récemment diplômés (2012-2013) Part des nouveaux arrivants récemment diplômés, en %	LinkedIn	1	n/a	n/a	France (Paris), États-Unis (Washington DC)

\* Etudiants originaires d'un pays différent du pays d'accueil.

\*\* Il s'agit d'étudiants en mobilité internationale (proportion généralement inférieure à celle des étudiants étrangers), à l'exception de la France et de l'Italie (part des étudiants étrangers dans l'ensemble de l'enseignement tertiaire).

## CHAPITRE 2 : LES DÉTERMINANTS DE L'ATTRACTIVITÉ

INDICATEURS	SOURCE	RANG FRANCE			PREMIERS PAYS
		Édition 2014	Édition 2013	Variation	
<b>I. TAILLE ET DYNAMISME DU MARCHÉ</b>					
I-1 PIB par habitant (2013), en dollars et parité de pouvoir d'achat courants	FMI, World Economic Outlook Database	10	11	1	États-Unis, Autriche
I-2 TCAM du PIB en volume (2013), en %	FMI, World Economic Outlook Database	8	9	1	États-Unis, Royaume-Uni
I-3 Accès aux marchés de l'UE27 (2013), Indice	FMI, CEPII	3	3	0	Belgique, Pays-Bas
I-4 Répartition de la richesse mondiale (2013), en milliards de dollars	FMI, World Economic Outlook Database	5**	5**	0	États-Unis, Chine
I-5 Dépenses de consommation finale (2013), en % du PIB	Eurostat	2	n/a	n/a	Royaume-Uni, France
I-6 Taux de fécondité (2012), en nombre d'enfants par femme, toutes tranches d'âge	Eurostat, Banque mondiale (World Development Indicators)	2	n/a	n/a	Irlande, France
I-7 Exportation de marchandises (2013), en % des exportations mondiales	OMC	6**	6**	0	Chine, États-Unis
I-8 Exportation de services (2013), en % des exportations mondiales	OMC	4**	4**	0	États-Unis, Royaume-Uni
I-9 TCAM des exportations de biens et services (2013), en %	OMC	7	7	0	Royaume-Uni, Pologne
I-10 Part de marché dans les IDE sortants (2013), en % des stocks mondiaux d'IDE sortants	CNUCED	4	5	1	États-Unis, Royaume-Uni
<b>II. ÉDUCATION ET CAPITAL HUMAIN</b>					
II-1 Dépenses totales d'éducation (2011), en % du PIB	OCDE - Regards sur l'Éducation	8	7	-1	États-Unis, Belgique
II-2 Dépenses annuelles totales par élève/étudiant (2011), en équivalents USD convertis sur la base des parités de pouvoir d'achat	OCDE - Regards sur l'Éducation	10	9	-1	États-Unis, Autriche
II-3 Dépenses publiques d'éducation (2011), part relative dans les dépenses totales	OCDE - Regards sur l'Éducation	6	7	1	Finlande, Suède
II-4 Niveau de culture scientifique des élèves de 15 ans (2012), en % d'élèves classés à chaque niveau	OCDE-PISA	10	10	0	Japon, Finlande
II-5 Diplômés dans l'enseignement supérieur, parmi les 25-34 ans (2012), en %	OCDE - Regards sur l'Éducation	8	5	-3	Japon, Irlande
II-6 RH en sciences et technologie, (2012), part dans la population active	Eurostat	6	5	-1	Suède, Pays-Bas
II-7 Personnel de R&D (2012), effectif pour 1 000 actifs	OCDE- PIST	4	4	0	Finlande, Suède
II-8 Productivité par tête du travail (2013), en USD à PPA de 2013	The Conference Board and Groningen	6	6	0	États-Unis, Irlande
II-9 Productivité horaire du travail (2013), en USD à PPA de 2013	The Conference Board and Groningen	4	4	0	États-Unis, Belgique
II-10 Évolution de la productivité horaire du travail (2013), en %	The Conference Board and Groningen	11	11	0	Suède, Finlande
<b>III. RECHERCHE ET INNOVATION</b>					
III-1 Dépenses intérieures de R&D (2012), en milliards d'USD en prix et à PPA courants	OCDE - PIST	6	6	0	États-Unis, Chine
III-2 Évolution des dépenses intérieures de R&D (2012), en %	OCDE - PIST	7	6	-1	Pologne, Pays-Bas
III-3 Évolution des DIRD des entreprises (2012), en %	OCDE - PIST	7	6	-1	Pologne, États-Unis
III-4 Intensité des activités de R&D, DIRD/PIB (2012), en %	OCDE - PIST	7	7	0	Finlande, Suède
III-5 Crédits publics pour la R&D (2012), en millions d'USD à parité pouvoir d'achat	Eurostat	4	n/a	n/a	États-Unis, Japon
III-6 Corrélation entre Intensité en R&D et poids des entreprises dans la R&D (2012)	OCDE - PIST	n/a	n/a	n/a	n/a
III-7 Stratégies d'innovation par taille d'entreprise (2010), en %	Eurostat	7 - 9	7 - 9	0	Allemagne, Autriche, Allemagne, Belgique»
III-8 Familles triadiques de brevets (2012), nombre par million d'habitants	OCDE - PIST	8	8	0	Japon, Suède
III-9 Marques commerciales déposées par pays d'origine (2012), nombre par million d'habitants	OMPI	2	1	-1	Autriche, France
III-10 Modèles et dessins industriels par pays d'origine (2012), nombre par million d'habitants	OMPI	5	n/a	n/a	Suède, Autriche

INDICATEURS	SOURCE	RANG FRANCE			PREMIERS PAYS	
		Édition 2014	Édition 2013	Variation		
III-11	Avantage technologique révélé - Nanotechnologies (2011), demande de brevets selon la voie PCT, année de priorité, pays de résidence du (des) inventeur(s)	OCDE, Base de données sur les brevets	6	5	-1	Espagne, États-Unis
III-12	Avantage technologique révélé - Biotechnologies (2011), demande de brevets selon la voie PCT, année de priorité, pays de résidence du (des) inventeur(s)	OCDE, Base de données sur les brevets	6	7	1	Belgique, Espagne
III-13	Avantage technologique révélé - TIC (2011), demande de brevets selon la voie PCT, année de priorité, pays de résidence du (des) inventeur(s)	OCDE, Base de données sur les brevets	8	8	0	Finlande, Japon
III-14	Avantage technologique révélé - Environnement (2011), demande de brevets selon la voie PCT, année de priorité, pays de résidence du (des) inventeur(s)	OCDE, Base de données sur les brevets	9	6	-3	Finlande, Espagne
<b>IV. INFRASTRUCTURES</b>						
IV-1	FBCF des administrations publiques (2013), en % du PIB	OCDE, Base de données des perspectives économiques n°92»	6	5	-1	Pologne, Japon
IV-2	Investissements dans les infrastructures de transport intérieur (2011), dépenses brutes d'investissement en % du PIB	OCDE	5	4	-1	Pologne, Espagne
IV-3	Densité des infrastructures de transport terrestre (2012), en km par million d'habitants	Eurostat	n/a	n/a	n/a	n/a
IV-4	Transport routier de marchandises (2012), total chargé en millions de tonnes-km	Eurostat	4	4	0	Allemagne, Pologne
IV-5	Transport ferroviaire de marchandises (2013), en millions de tonnes-km	Eurostat	3	3	0	Allemagne, Pologne
IV-6	Transport maritime de marchandises (2012), poids brut en milliers de tonnes	Eurostat	5	5	0	Pays-Bas, Royaume-Uni
IV-7	15 premiers aéroports de l'UE28 (2013), en millions de passagers embarqués et débarqués	Eurostat	2	2	0	Royaume-Uni, France
IV-8	Investissement dans les OTP (2011), par habitant en USD	OCDE Telecommunications Database	4	n/a	n/a	Pays-Bas, États-Unis
IV-9	Taux de pénétration de l'internet haut débit (2013), nombre d'abonnés pour 100 habitants	OCDE Broadband Statistics	2	2	0	Pays-Bas, France
IV-10	Tarification de l'internet très haut débit (2012), en USD à parité pouvoir d'achat	OCDE Communications Outlook	7	n/a	n/a	Belgique, Royaume-Uni
IV-11	Vitesse de téléchargement descendant moyen (2012), en Mbits/s	OCDE Communications Outlook	5	n/a	n/a	Suède, Japon
IV-12	Déploiement de l'IPv6 (2014), en %	Cisco	3	n/a	n/a	Belgique, Allemagne
IV-13	Prix de l'électricité (2013), Prix TTC (euros/kWh)	Eurostat	1	2	1	France, Suède
IV-14	Variabilité du prix de l'électricité (2013), écart-type du prix TTC en %	Eurostat	8	7	-1	Pays-Bas, Finlande
IV-15	SAIFI - Fiabilité et qualité du réseau électrique (2012), en nombre d'interruptions moyennes par an	CEER (Council of European Energy Regulators)	6	n/a	n/a	Allemagne, Pays-Bas
IV-16	Indicateurs des principaux marchés européens de bureaux (2013), transactions (m²) et taux de vacance (%)	BNP Paribas Real Estate	1	1	0	France (Paris), Royaume-Uni (Londres)
<b>V. ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE</b>						
V-1	Facilités administratives en termes d'exécution des contrats (2014), Indice	Banque mondiale, Doing Business 2014	3	4	1	Allemagne, Autriche
V-2	Facilités administratives en termes de création d'entreprise (2014), Indice	Banque mondiale, Doing Business 2014	5	4	-1	Irlande, Pays-Bas
V-3	Facilités administratives en termes de transfert de propriété (2014), Indice	Banque mondiale, Doing Business 2014	13	13	0	États-Unis, Finlande
V-4	Utilisation d'internet par les particuliers pour leurs contacts avec les pouvoirs publics (2013), en %	Eurostat	4	n/a	n/a	Pays-Bas, Suède
V-5	Indicateur de protection de l'emploi (2013)	OCDE, Perspectives de l'emploi de l'OCDE	14	13	-1	États-Unis, Royaume-Uni
V-6	Nombre annuel de jours de travail perdus pour cause de grève (2010-2012)	IMD, World Competitiveness Yearbook, 2014	11	12	1	Japon, Allemagne
V-7	Estimation de la valeur des marchés publics, en milliards d'euros	Commission européenne, Public procurement indicators 2011	2	n/a	n/a	Royaume-Uni, France
V-8	Évolution de l'estimation annuelle de la valeur des marchés publics (TCAM) (2011)	Commission européenne, Public procurement indicators 2011	1	n/a	n/a	France, Allemagne
V-9	Accessibilité de la justice (2013)	OECD, CEPEJ and World Bank	2*	n/a	n/a	Finlande, France
V-10	Variation nette des créations d'entreprise (2007-2011)	RSM International Research	1*	n/a	n/a	France, Royaume-Uni

\* Échantillon restreint (10 pays ou moins)

INDICATEURS	SOURCE	RANG FRANCE			PREMIERS PAYS	
		Édition 2014	Édition 2013	Variation		
<b>VI. ENVIRONNEMENT FINANCIER</b>						
VI-1	Facilité d'accès aux emprunts (2013-2014), perception	WEF, Global Competitiveness report 2013-2014	6	10	4	Finlande, Suède
VI-2	Évolution des crédits aux sociétés non financières (2014), Indice 100 en décembre 2007	Banque de France	1*	1*	0	France, Allemagne
VI-3	Évolution des conditions d'accès aux financements obligataires et bancaires des entreprises (2014)	Banque de France	n/a	n/a	n/a	n/a
VI-4	Capitalisations boursières des 10 premières places financières (2013)	WFE, World Federation of Exchanges	****	****	n/a	n/a
VI-5	Parts de marché dans l'industrie européenne de fonds d'investissements (2013), en %	WFE, World Federation of Exchanges	1	1	0	France, Allemagne
VI-6	Investissement en capital-risque (2012), en % du PIB	Commission européenne, EVCA	6	6	0	Irlande, Suède
<b>VII. COÛTS ET FISCALITÉ</b>						
VII-1	Coût d'exploitation des entreprises - Ensemble économie (2014) <i>En part, États-Unis pays de référence</i>	KPMG, Competitive Alternatives, 2014	3*	3*	0	Pays-Bas, Royaume-Uni
VII-2	Coût d'exploitation des entreprises - Secteur de la R&D (2014) <i>En part, États-Unis pays de référence</i>	KPMG, Competitive Alternatives, 2014	3*	2*	-1	Pays-Bas, Royaume-Uni
VII-3	Rémunération du travail par salarié (2012), en USD à prix constants 2012	OCDE	7	12	5	Pologne, Italie
VII-4	Évolution de la rémunération du travail par salarié - Ensemble de l'économie (TCAM) (2012)	OCDE	7	12	5	Japon, Espagne
VII-5	Évolution du coût horaire de la main-d'œuvre - Ensemble de l'économie (TCAM) (2013)	Eurostat	3	6	3	Royaume-Uni, Irlande
VII-6	Évolution du coût horaire de la main-d'œuvre - Industrie (TCAM) (2013)	Eurostat	3	2	-1	Royaume-Uni, Irlande
VII-7	Évolution des coûts salariaux unitaires - Ensemble économie (TCAM) (2013)	OCDE	4	7	3	Espagne, Suède
VII-8	Évolution des coûts salariaux unitaires - Industrie manufacturière (TCAM) (2013)	OCDE	5*	9	4	Espagne, Suède
VII-9	Évolution de la compétitivité-coût - Zone Euro (2013)	OCDE	4*	4*	0	Italie, France
VII-10	Évolution de la compétitivité-coût - ZE/EU/Japon (2013)	OCDE	****	****	n/a	n/a
VII-11	Structure des recettes fiscales (2012), en % des recettes totales	OCDE	***	***	n/a	n/a
VII-12	Recettes fiscales (2012), en % du PIB	OCDE	14	13	-1	États-Unis, Irlande
VII-13	Taux moyen du coin fiscal (2013), en %	OCDE	11	13	2	Irlande, États-Unis
VII-14	Recettes de l'impôt sur les sociétés (2012), en % du PIB	OCDE	7	7	0	Allemagne, Pays-Bas
VII-15	Taux nominal et implicite de l'impôt sur les sociétés (2012), en %	Eurostat, Taxation Trends in the European Union, 2014 edition	11	12	1	Irlande, Pays-Bas
VII-16	Financement public et incitations fiscales à la R&D des entreprises (2011), en % du PIB	OCDE	1	1	0	France, États-Unis
VII-17	Estimation des stabilisateurs automatiques (2013)	OCDE, Panorama de la société 2014	5	n/a	n/a	Suède, Autriche
<b>VIII. QUALITÉ DE VIE</b>						
VIII-1	Inégalité de la distribution de revenu (2012), Coefficient de Gini	OCDE	7	7	0	Finlande, Belgique
VIII-2	Indicateur comparatif des niveaux de prix (EUR PPA) (2014)	OCDE	7	n/a	n/a	Suède, Finlande
VIII-3	Dépenses publiques de protection sociale (2013), en % du PIB	OCDE	1	1	0	France, Belgique
VIII-4	Dépenses de santé (2012), en % du PIB	OCDE	2	2	0	Pays-Bas, France
VIII-5	Dépenses au titre des établissements d'enseignement (2011), en % du PIB	OCDE, Education at a Glance, 2014	5	6	1	Belgique, Finlande
VIII-6	Accessibilité de la santé (2011), coût restant pour les ménages, par personne en USD PPA	OCDE	1	n/a	n/a	France, Pologne
VIII-7	Dépenses publiques pour la culture, les loisirs et les cultes (2012), en USD PPA	OCDE	2	n/a	n/a	États-Unis, France

\*\* Parmi les premières économies mondiales  
\*\*\* Indicateurs de structure ne donnant pas lieu à l'établissement d'un rang  
\*\*\*\* Positionnement de l'Europe ou de la Zone Euro

INDICATEURS	SOURCE	RANG FRANCE			PREMIERS PAYS	
		Édition 2014	Édition 2013	Variation		
<b>IX. CROISSANCE VERTE</b>						
IX-1	Part de chaque énergie dans la production d'électricité de l'UE27 (2012), en %	EurObserv'ER, Bilan 2013	***	***	n/a	n/a
IX-2	Part de chaque énergie dans la production d'électricité renouvelable (2012), en %	EurObserv'ER, Bilan 2013	***	***	n/a	n/a
IX-3	Part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie dans l'UE27 (2012), en %	Eurostat	8	8	0	Suède, Autriche
IX-4	Production primaire d'énergie provenant des énergies renouvelables (2012), en % du total de l'UE28	Eurostat	2	2	0	Allemagne, France
IX-5	Structure de la production d'électricité (2012), en %	EurObserv'ER, Bilan 2013	***	***	n/a	n/a
IX-6	Structure de la production d'électricité d'origine renouvelable (2012), en %	EurObserv'ER, Bilan 2013	***	***	n/a	n/a
IX-7	Intensité carbone (2012), en milliers de tonnes de CO <sub>2</sub> /PIB en millions de PPA	Eurostat	2	2	0	Suède, France
IX-8	Émissions de CO <sub>2</sub> par combustion de carburant, pour mille habitants (2012), en milliers de tonnes de CO <sub>2</sub>	Enerdata, Eurostat	2	n/a	n/a	Suède, France
IX-9	Intensité énergétique du PIB, avec et sans l'énergie nucléaire (2012), en MTEP/millions PPA	Eurostat	1	n/a	n/a	France, Irlande

\*\*\* Indicateurs de structure ne donnant pas lieu à l'établissement d'un rang

**L'édition 2014 du Tableau de bord de l'attractivité de la France propose de nouveaux indicateurs pour enrichir l'analyse proposée ou remplacer d'anciens indicateurs n'étant plus disponibles. Ces nouveaux indicateurs sont les suivants :**

I-5	Dépenses de consommation finale (2013)
I-6	Taux de fécondité (2012)
III-5	Crédits publics pour la R&D (2012)
III-10	Modèles et dessins industriels par pays d'origine (2012)
IV-8	Investissement dans les OTP (2011)
IV-10	Tarifification de l'internet très haut débit (2012)
IV-11	Vitesse de téléchargement descendant moyen (2012)
IV-12	Déploiement de l'IPv6 (2014)
IV-15	SAIFI - Fiabilité et qualité du réseau électrique (2012)
V-4	Utilisation d'internet par les particuliers pour leurs contacts avec les pouvoirs publics (2013)
V-7	Estimation de la valeur des marchés publics (Mds€)
V-8	Évolution de l'estimation annuelle de la valeur des marchés publics (TCAM) (2011)
V-9	Accessibilité de la justice (2013)
V-10	Variation nette des créations d'entreprises (2007-2011)
VII-17	Estimation des stabilisateurs automatiques (2013)
VIII-2	Indicateur comparatif des niveaux de prix (EUR PPP) (2014)
VIII-6	Accessibilité de la santé (2011)
VIII-7	Dépenses publiques pour la culture, les loisirs et les cultes (USD PPP) (2012)
IX-1	Part de chaque énergie dans la production d'électricité de l'UE27 (2012)
IX-8	Emissions de CO <sub>2</sub> par combustion de carburant, pour mille habitants (milliers de tonnes de CO <sub>2</sub> ) (2012)
IX-9	Intensité énergétique du PIB, avec et sans l'énergie nucléaire (MTEP/millions PPP) (2012)

**Quelques indicateurs de l'édition 2013 du Tableau de bord de l'attractivité de la France ne sont plus disponibles ou n'ont pas été mis à jour depuis plusieurs années. Ils n'ont pas été retenus dans l'édition 2014. Ces indicateurs sont les suivants :**

II	Formation continue entre l'âge de 25 et 64 ans (2007*)
IV	Investissement dans les TIC
V	Disponibilité des services publics en ligne
VIII	Indice de qualité de vie (2011)
IX	Part des énergies renouvelables dans la consommation brute d'électricité de l'UE27 (2011)



# CONCLUSION

En décryptant les facteurs et composantes de l'attractivité française, le *Tableau de bord* invite à revenir sur deux caractéristiques de l'investissement international.

La première tient à sa mobilité, qui place désormais les pays et territoires en concurrence sur la plupart des projets, soulignant le caractère relatif et volatile de l'attractivité : l'investisseur met le plus souvent en balance diverses options territoriales, sur la base de perceptions autant que de données objectives. La qualité de l'accueil et l'efficacité des dispositifs publics d'accompagnement de l'investisseur étranger comptent également à l'heure des décisions d'implantation, pour une part qui peut se révéler décisive.

Rester dans le mouvement en poursuivant les réformes apparaît, par ailleurs, comme une condition nécessaire de l'attractivité. La France s'est engagée de façon déterminée dans cette dynamique, en ciblant la compétitivité, l'innovation et l'investissement. Pour renforcer l'attractivité de la France, de nombreuses réformes ont été votées et engagées : le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le pacte de responsabilité et de solidarité, l'accord de janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi. Ces mesures concernent la réduction du coût du travail, le renforcement des incitations et des soutiens à l'innovation, la poursuite des réformes structurelles, la simplification et la stabilisation de l'environnement réglementaire administratif et fiscal.

La seconde caractéristique de l'investissement international concerne le temps long dans lequel il s'inscrit : préparés pendant des périodes d'un à deux ans, les projets d'investissement engagent l'entreprise étrangère pour le moyen et le long terme.

Les comparaisons et les décisions de localisation intègrent cette dimension. Le potentiel de croissance du marché, sa stabilité et la prévisibilité de l'environnement sont, de ce point de vue, essentiels, comme l'est la capacité du pays d'accueil à définir et à projeter une vision pour l'avenir.

Sur tous ces fronts, la France est bien positionnée. Son marché, central en Europe, est soutenu par une démographie parmi les plus dynamiques de cette région. Le programme national d'investissements d'avenir se déploie dans des secteurs stratégiques pour les entreprises étrangères innovantes. La French Tech, un grand mouvement de mobilisation collective des écosystèmes territoriaux les plus dynamiques de France pour la croissance de leurs start-up et entreprises numériques, représente un véritable levier d'attractivité.

La France peut donc s'appuyer sur des atouts structurels solides et sur un « mix d'attractivité » complet, dans lequel les points faibles se trouvent plus que compensés par des facteurs d'attractivité forts et différenciants.

Dans un contexte international ouvert et concurrentiel, l'attractivité de la France a bien résisté. Les flux d'investissements directs étrangers entrants ont, certes, fléchi en 2013, cependant, la CnuCED classe la France au 4<sup>e</sup> rang mondial du stock d'investissements directs étrangers entrants, après les États-Unis, la Chine et le Royaume-Uni. En outre, la capacité à attirer les investissements créateurs d'emploi en France s'est maintenue en 2013, avec près de 700 projets décidés par des entreprises étrangères, résultat comparable à celui de 2012. Mieux encore : la France conserve la première place en Europe pour l'accueil des investissements étrangers dans le secteur industriel.



## **Ce document a été produit avec le concours des services de :**

---

**La direction générale du Trésor (DG Trésor)** est au service du ministre pour lui proposer et conduire sous son autorité la politique économique française, et la promouvoir en Europe et dans le monde. Elle apporte son expertise en matière de prévisions et conseil, régulation, négociations internationales, aide au développement, soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger. La direction générale du Trésor gère la trésorerie et la dette de l'État à travers l'AFT (Agence France Trésor) et veille aux intérêts de l'État actionnaire par l'intermédiaire de l'APE (Agence des participations de l'État). Pour plus d'informations, consultez [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

---

**Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)** est issu du regroupement de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), le CGET est rattaché au Premier ministre. Il est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique nationale d'égalité des territoires et d'en assurer le suivi et la coordination interministérielle. Le CGET sera chargé de conduire la réforme d'ensemble de la politique de la ville issue de la loi de programmation du 21 février 2014, par une action cohérente et globale. Enfin, le CGET aura la charge de coordonner la préparation et la mise en œuvre de la nouvelle politique contractuelle de l'État avec les collectivités locales dans le cadre des nouveaux contrats de plan État-Région (CPER) 2014-2020, ainsi que les décisions du comité interministériel à l'égalité des territoires et du comité interministériel des villes. Pour plus d'informations, consultez [www.territoires.gouv.fr/egalite-des-territoires](http://www.territoires.gouv.fr/egalite-des-territoires)

---

**L'Agence française pour les investissements internationaux (AFII)** est l'agence nationale chargée de la promotion, de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux. L'AFII facilite la réalisation de votre projet en France. Elle est l'organisme économique de référence sur l'attractivité et l'image de la France. L'Agence s'appuie sur un réseau international, national et territorial. L'AFII travaille en partenariat étroit avec les Agences régionales de développement économique (ARD) pour apporter un service personnalisé aux investisseurs. Pour plus d'informations, consultez [www.afii.fr](http://www.afii.fr)

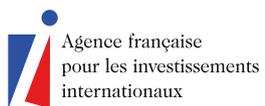


**Auteurs:** Sylvie Montout, Yasmine Galloul, Romain Guillard

**Directeur de la publication:** Muriel Pénicaud, Présidente

**Création et réalisation:**  [agence@spherepublique.com](mailto:agence@spherepublique.com)





**Agence française  
pour les investissements  
internationaux (AFII)**  
77, boulevard Saint-Jacques  
75680 Paris cedex 14  
Tél. : 01 44 87 17 17  
[www.investinfrance.org](http://www.investinfrance.org)



**Ministère de l'Économie,  
de l'Industrie et du Numérique**  
Direction générale du Trésor  
139, rue de Bercy  
75572 Paris cedex 12  
Tél. : 01 40 04 04 04  
[www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr)



**Commissariat général  
à l'égalité des territoires  
(CGET)**  
8, rue de Penthièvre  
75800 Paris cedex 08  
Tél. : 01 40 65 12 34  
[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

